

MASTER 1 Patrimoine et Musées
Parcours Valorisation et médiation des patrimoines

Mémoire d'étude professionnel
La valorisation du Château de Mont



Sous la direction de Christophe JANKOWIAK et Renaud CARRIER

Année universitaire 2022 – 2023

Image de couverture :

- Photographie du Château de Mont, Archives privées de la famille de Lestapis, date et auteur inconnu
- Photographie d'une vue aérienne du Château de Mont transmise par le club d'histoire de Mont, date et auteur inconnus
- Photographie du Château de Mont abandonné, par le site Urbex Session, date et auteur inconnu
- Photographie du Château de Mont lors de l'incendie, archive de Joël Prudhomme, SDIS, le 03 mai 2017, auteur inconnu
- Photographie du Château de Mont pendant sa reconstruction, par CCLO, le 15 février 2018, auteur inconnu
- Photographie du Château de Mont, Novembre 2022, par Lisa Deguilhem

Lisa DEGUILHEM

MASTER 1 Patrimoine et Musées
Parcours Valorisation et médiation des patrimoines

Mémoire d'étude professionnel
La valorisation du Château de Mont

Sous la direction de Christophe JANKOWIAK et Renaud CARRIER

Année universitaire 2022 – 2023

Remerciements

L'écriture de ce mémoire d'étude professionnel a été possible grâce au soutien de plusieurs personnes qui ont su tout au long de l'année m'accompagner dans mon travail de recherche et de rédaction.

Je souhaiterais avant tout à remercier Monsieur Christophe JANKOWIAK et Monsieur Renaud CARRIER, mes directeurs de mémoire pour leurs disponibilités, leurs soutiens et leurs conseils, qui m'ont permis de réaliser ce mémoire d'étude professionnel.

Je désire aussi remercier Monsieur le Maire Jacques CLAVE et les élus municipaux de Mont pour m'avoir accepté et accueilli au sein de la Mairie de Mont pour cette première année en alternance. Je tiens également à remercier Madame Laëtitia ARIGAULT, ma tutrice d'alternance pour sa patience, sa bienveillance et son accompagnement qui m'ont permis de mener à bien mon travail et dont je suis très reconnaissante.

J'exprime également tous mes remerciements aux personnes qui m'ont apporté leur aide lors de mes recherches historiques. Monsieur Hugues DE LESTAPIS, Madame Wanda DE LESTAPIS, Madame Marie DE RAMFORT, Madame Nicole VITALE, qui ont gentiment accepté de m'ouvrir les portes de leur histoire familiale ainsi que de leurs archives. Les anciens employés de la société Elf Aquitaine, Monsieur Jean-François LETARGUA et Monsieur Michel GRIGT qui ont accepté de me partager leurs souvenirs au sein du château de Mont. L'association du Club d'Histoire de Mont, présidée par Madame Isabelle JEGOUX, ainsi que tous les membres de l'association qui m'ont communiqué leur documentation et leur savoir à propos du château.

Je désire aussi remercier l'équipe d'agents municipaux de la commune qui m'ont chaleureusement accueilli au sein de l'équipe.

Enfin j'adresse toute ma reconnaissance envers ma famille et mes amis qui ont été des soutiens moraux pendant toute cette année universitaire.

GLOSSAIRE

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

BEM : Brevet d'Etudes Musicales

CEM : Certification d'Etudes Musicales

CCLO : Communauté de Communes de Lacq-Orthez

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial

EPN : Espace Public Numérique

MFR : Maison Familiale et Rurale

NTA : Nouveaux Territoire de l'Art

PETR : Pôle d'Équilibre Territorial et Rural

PPRT : Plan de Prévention des risques technologiques

RCS : Registre du Commerce et des sociétés

SA : Société Anonyme

SARL : Société A Responsabilité Limitée

SAS : Sociétés par Action Simplifiée

SCIC : Société coopérative d'intérêt collectif

SCOP : Sociétés Coopératives et participatives

SDIS : Service Départementale d'Incendie et de Secours

SNPA : Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine

SPL : Société Publiques Locales

Sommaire

Introduction	7
Chapitre I : La réappropriation d'un château symbolique et privé afin de préserver le patrimoine local	11
I. De la propriété privée à un bien public.....	11
II. Les motivations du rachat du château pour entrer dans le domaine public	33
Chapitre II : La valorisation patrimoniale en cohérence avec le territoire et la communauté du tiers-lieu pour une réappropriation du lieu	49
I. Le choix de la valorisation par un tiers-lieu	51
II. Construire un tiers-lieu : le cas du château de Mont	81
Chapitre III : Des activités et des événements favorisant la réappropriation du patrimoine	105
I. La dynamisation du château grâce à la multifonctionnalité du tiers-lieu	105
II. Un lieu propice à la mise en œuvre de politiques environnementales et culturelles	124
Conclusion.....	145
Bibliographie.....	148
Sitographie	149
Table des figures.....	161

INTRODUCTION

L'écriture de mon mémoire d'étude professionnelle de ma première année de master Patrimoine et Musées prend place dans le cadre de mon alternance d'une durée de 24 mois, effectuée à la mairie de Mont dans le cadre de la valorisation du château de la commune, communément appelé « Château de Mont ».

La commune de Mont est issue d'une association de quatre villages qui fusionne en 1972 : Mont, Arance, Gouze et Lendresse. La commune est située en Nouvelle-Aquitaine, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, au cœur du Bassin industriel de Lacq, sur l'axe Bayonne - Pau, proche d'Orthez. La commune, si elle possède un fort caractère industriel en raison de sa localisation et des entreprises implantées sur son territoire, n'en n'est pas moins rurale. Elle compte seulement sur les quatre villages 1186 habitants pour une superficie de 18,24 km². Cependant elle est pourtant dynamique en raison de la fréquentation des employés des industries du Bassin de Lacq et des infrastructures que la commune met à disposition du public comme le complexe sportif. La commune est animée par une vie associative particulièrement active. Le foyer rural de Mont notamment regroupe diverses sections, qui participent à la dynamisation du territoire.

Depuis 2018, la commune est propriétaire d'un château et de son parc, qui ne sont ni classés, ni inscrits, situés au cœur de la commune, à seulement quelques centaines de mètres de l'Hôtel de ville. D'une superficie de 1100m² et de 13 hectares de verdure, ce domaine du XIX^e siècle est resté très longtemps un espace privé et fermé aux locaux : d'abord propriété d'une famille bourgeoise locale, puis maison de réception de la société Elf Aquitaine jusqu'à la fin des années 1990. Il est abandonné pendant plusieurs années, après le passage de propriétaires sulfureux. Il entre pour la première fois dans le domaine public avec son rachat en 2014 par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, inquiète de voir ce patrimoine local partir en ruine. L'édifice est restauré par des travaux de gros œuvre en 2018 par la communauté de communes de Lacq-Orthez, à la suite d'un incendie qui ravage une grande partie de l'édifice. Lorsque la communauté de communes décide de revendre la propriété, la commune de Mont le rachète afin de le garder dans le domaine public. En effet, la municipalité a le souhait dans un premier temps de réhabiliter le château par des travaux de second œuvre afin de préserver et conserver ce patrimoine local, et dans un second temps d'ouvrir l'édifice et son parc au public grâce au développement en son sein d'un tiers-lieu, un espace hybride qui allie activités économiques, culturelles et écologiques.

Mon apprentissage s'inscrit par conséquent dans la démarche de la collectivité de créer des partenariats pour valoriser son patrimoine sur le territoire, monter des dossiers de mécénats et développer la médiation culturelle autour du site. La principale mission qui m'a été demandée au cours de cette première année d'alternance a été la préparation d'un dossier documenté à propos de l'histoire de la propriété. Cette mission m'a conduit à faire un travail de collecte de documentation dans les archives à la fois publiques avec les archives communales ou départementales et privées avec les archives de la famille de Lestapis, des anciens employés d'Elf Aquitaine ou encore de la société Total Energie. Une collecte de témoignages a aussi été réalisée auprès de ceux qui avaient bien connu la propriété, mais également des personnes étant intervenues sur le château après son rachat par la Communauté de Communes. Ce travail de recherche qui a occupé une grande partie de l'année avait pour objectif de comprendre les origines de la construction du château, son importance pour la famille et pour la société Elf Aquitaine lorsqu'elle en était propriétaire, et les raisons qui ont provoqué son abandon. Il a aussi permis de comprendre l'intérêt de la municipalité à vouloir ouvrir le château et son parc au public afin que tous puissent en profiter. Il est vrai que de par son histoire et son architecture, le château constitue un élément patrimonial symbolique de la réussite industrielle du territoire, à la fois du Bassin de Lacq et de la commune. C'est un lieu familier pour tous les locaux mais dont les portes sont longtemps restées fermées pour la majorité des habitants. Le projet de tiers-lieu doit permettre à tous de pouvoir se réapproprier le lieu, d'offrir aux montois la possibilité d'enfin profiter de la propriété d'en son entièreté et d'en faire un lieu clé pour la commune. Bien que, comme nous allons le voir, le château avant son rachat par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez, n'avait jamais été dans le domaine public et par conséquent ouvert aux habitants, l'attachement dont il fait l'objet notamment en raison de son histoire reste importante.

Au cours de l'année j'ai eu l'occasion d'organiser une journée de médiation lors du Marché du Printemps en avril dernier, ce qui a permis de mettre en avant le passé du château par une petite exposition photographique. Cette journée a constitué un moment d'échange avec les locaux et les habitants du village, et a permis de mieux faire comprendre également le projet de réhabilitation de la propriété.

Si en raison de la crise du COVID-19 en 2020 et 2021, le projet de réhabilitation du château a été ralenti, un travail de pré-figuration du tiers-lieu a tout de même été réalisé par l'association Alchimie(s). Cette année le projet du château a été repris et la réhabilitation se passera en deux phases. La première phase qui est actuellement en cours de préparation est la

réhabilitation et la sécurisation du château et du parc. Une étude de faisabilité commandée à l'entreprise TSA est en cours d'élaboration. Les travaux envisagés pour cette phase seraient les menuiseries extérieures, la ferronnerie, l'installation d'un théâtre de verdure, le déploiement des réseaux, l'aménagement de places de stationnement, la rénovation de la balustrade, la mise en éclairage, et la réhabilitation des escaliers et des perrons des façades Sud et Nord. Pour l'intérieur du château, seul le désamiantage et la mise en œuvre d'un ascenseur sont envisagés. Dans les prochains mois deux appels d'offre seront lancés pour choisir le futur architecte mais aussi sélectionner le futur porteur de projet du tiers-lieu qui en assurera la gestion. La seconde phase de réhabilitation du château sera plus centrée sur l'aménagement intérieur du château et sera lancée lorsque le gestionnaire aura été choisi par la municipalité.

En étudiant l'histoire du lieu, j'ai pris conscience de l'importance du souhait de la municipalité de permettre au château une nouvelle vie dans le domaine public, lui redonnant alors toutes ses lettres de noblesses et favorisant une réhabilitation ouverte à tous. En partant de ce souhait nous nous demanderons alors en quoi l'acquisition du château par la commune de Mont permettra une réappropriation des lieux par les habitants grâce à une valorisation patrimoniale ?

C'est par conséquent dans ce cadre particulier que j'ai réalisé mon mémoire d'étude professionnel. Mes missions en alternance m'ont conduit à construire mon travail en trois chapitres. Le premier chapitre porte sur l'historique du château en commençant par la partie privée de son histoire, de la famille qui est à l'origine de sa construction, jusqu'à son abandon. Il consiste également à comprendre et mettre en évidence les raisons qui ont poussé la municipalité à acquérir cette propriété si particulière. Le deuxième chapitre permet d'expliquer pourquoi la commune a choisi comme projet de réhabilitation l'installation d'un tiers-lieu. Dans un premier temps la définition du concept du tiers-lieu, ses principes et ses valeurs, la présentation des particularités du territoire local de Mont et du Bassin de Lacq ainsi que la présentation d'exemples de réhabilitations patrimoniales de ce genre seront abordés. Dans un second temps nous étudierons la construction d'un tiers-lieu au sein du château en revenant sur le travail déjà réalisé par l'association Alchimie(s), l'identification des différents partenaires présents sur le territoire qui pourront travailler dans le futur tiers-lieu, et enfin présenter les potentiels différents mode de gestion de la future structure et les divers moyens de financements existants afin d'installer mais aussi de développer le projet. Pour finir le troisième chapitre présente les possibilités de valorisation du château à travers l'installation d'un tiers-lieu en partant des événements déjà existants qui tendent à être étoffés, puis de l'implantation de

plusieurs activités pour rendre ce lieu hybride. Enfin l'aspect pédagogique et ludique sera mis en avant à la fois grâce à la réhabilitation du parc, la valorisation de l'histoire locale et son inscription dans le territoire.

Chapitre I

La réappropriation d'un château symbolique et privé afin de préserver le patrimoine local

Pour comprendre l'importance de la préservation du château et le souhait de la municipalité de pouvoir permettre à tous de se réapproprier le lieu, il est indispensable de revenir sur le passé de la propriété montoise. Pour cela, l'histoire de la famille qui est à l'origine de sa construction va être présentée.

I. De la propriété privée à un bien public

A. Un château familial à l'image d'une ascension sociale

La construction du château et ses origines

C'est la famille de Lestapis qui est à l'origine de la construction du château de Mont. Ancrée dans ce village depuis bien longtemps, la famille est connue au moins depuis le XIV^e siècle, puisque la mention du nom « Berdot de Lestapis » est visible dans le censier¹ de Gaston Fébus de 1385². Pendant plusieurs siècles, plusieurs membres i y assument des charges municipales puisque certains sont des jurats au sein du village de Mont, sorte de magistrats municipaux³. Mais contrairement à ce que laisse penser la particule placée devant le patronyme, la famille n'est pas d'origine noble. Sa présence, s'explique car au Moyen Âge, dans le Béarn es noms de famille désignant un lieu étaient précédés d'une particule « de »⁴, et cela peu importe l'origine sociale de la famille⁵.

¹ Livre où était enregistré les cens, c'est-à-dire les redevances en argent ou en nature due annuellement par les roturiers au seigneur du fief dont leur terre relevait. D'après les définitions du Centre National de ressources textuelles et Lexicales.

² (de) LESTAPIS A. *Un coin de Béarn autrefois (1575-1789) : essai généalogique*, Paris, Editions, 1981. Avant-Propos. p. IX

³ JURATS. « Définition de JURATS ». Dans : Centre National de ressources textuelles et Lexicales. [en ligne]. (Consulté le 2 février 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/jurats>.

⁴ (de) SAINT JOUAN, R. « Le nom de famille en Béarn et ses origines (suite) », Dans : *Revue internationale d'Onomastique*, 4^e année N°3, septembre, 1952, pp. 221-230, [en ligne], [consulté le 26 février 2023] URL : https://www.persee.fr/doc/rio_0048-8151_1952_num_4_3_1280.

⁵ (de) LESTAPIS A. *Un coin de Béarn autrefois (1575-1789) : essai généalogique*, Paris, Editions, 1981.

Cette famille béarnaise est une petite famille bourgeoise rurale, qui possède plusieurs terres, et apparait comme probablement aisée pour l'époque. Mais c'est véritablement au XIX^e siècle que la famille de Lestapis réalise son ascension sociale (figure 1).

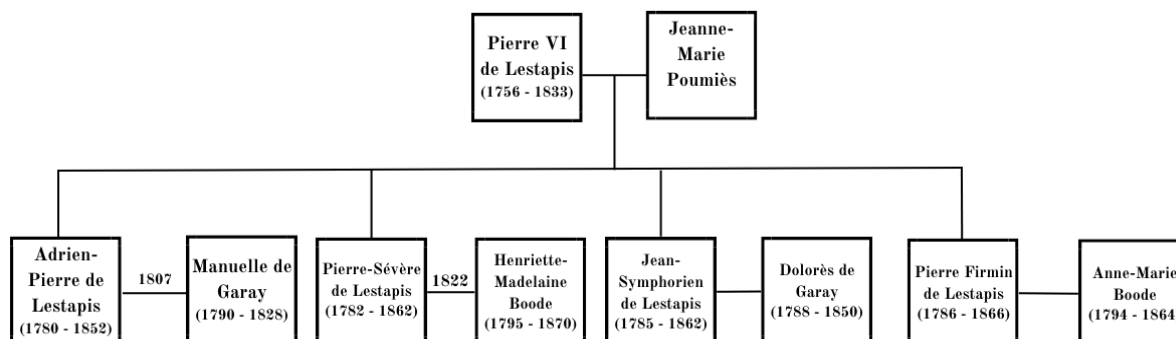


Figure 1 : Arbre généalogique de la famille de Lestapis, 1^{er} et 2^e générations.

En l'espace de quelques décennies, elle gravit les échelons tant socialement que financièrement. Cette ascension est permise en partie grâce à Adrien-Pierre de Lestapis (figure 2) (1780 – 1852) et son frère Pierre-Firmin de Lestapis (figure 3) (1786 – 1866). Après des études dans le négoce et le commerce en Espagne⁶, ces derniers, grâce au réseau qu'entretient leur père Pierre VI de Lestapis (1756 – 1833), saisissent l'opportunité au début du XIX^e siècle de partir en Hollande pour travailler dans l'une des plus grandes banques de l'époque, la banque Hope. Au sein de la banque, l'aîné des frères, Adrien-Pierre participe à une opération spéciale afin de récupérer les piastres situées en Amérique du Sud, pour le compte du royaume d'Espagne. Ce dernier part au Mexique à Veracruz afin de superviser la réception des marchandises, échangées contre les piastres, qui partent par la suite aux Etats-Unis avant d'être transférées en Europe. Quant à son frère, Pierre-Firmin, il réussit à se faire une place importante au sein de la banque hollandaise, en devenant l'un des associés. Il devient par la suite membre du Conseil d'administration de la Compagnie d'assurance sur la vie, dans lequel il est d'ailleurs qualifié « *d'ancien banquier propriétaire*⁷ ». Il acquiert par la suite plusieurs grosses propriétés : le château Calon-Ségur dans le Bordelais (figure 4), qui est un domaine viticole en partenariat avec la maison de négoce familiale, un premier hôtel particulier à Paris, qu'il revendra quelques temps après, le château Belmont à Andilly, une ancienne propriété de Talleyrand ou de sa nièce selon les sources, puis un deuxième hôtel particulier qu'il acquiert

⁶ (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (Consulté le 12 décembre 2023).

⁷ Ibid.

pour la somme de 200 000 francs, et qui est renommé au nom du patronyme familial « L'hôtel particulier Lestapis⁸ ». C'est probablement de lui que la famille tient sa fortune.



Figure 2 et 3 : Portraits respectifs d'Adrien-Pierre de Lestapis (1780 – 1852) et de Pierre-Firmin de Lestapis (1786-1866).



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Figure 4 : Gravure de la propriété de Calon Ségur sous Pierre Firmin de Lestapis.

⁸ (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (Consulté le 12 décembre 2023).

Lorsqu'Adrien-Pierre revient en France, il s'affaire avec ses frères à monter une maison de commerce à Bordeaux, spécialisée en grande partie dans le vin⁹. En 1820, il décide de construire sa propre maison de maître dans son village natal, aujourd'hui il s'agit de la mairie de Mont. Il reste en lien avec son frère, Pierre-Firmin, qui acquiert un certain prestige. Ce dernier l'aide en 1830 à obtenir le poste de receveur général des finances des Basses-Pyrénées. C'est encore lui qui le sortit d'une situation délicate lors de la révolution de 1848¹⁰. Les deux frères resserrent davantage leurs liens d'abord en mariant la fille aînée de Pierre Firmin, Louise de Lestapis (1820 – 1896) en 1841 avec le deuxième fils d'Adrien-Pierre, Paul-Jules-Sévère de Lestapis (1814 – 1891). Puis en 1850 c'est avec Henry-François de Lestapis (1816 – 1900) (figure5), le troisième fils d'Adrien-Pierre, que Pierre-Firmin marie sa deuxième fille, Anna de Lestapis (1829 – 1898)¹¹.



Figure 5 : Gravure représentant la maison de Maître d'Adrien Pierre de Lestapis, vers 1831.

⁹ (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (Consulté le 12 décembre 2023).

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ *Ibid.*

Adrien-Pierre de Lestapis décède en 1852 à Paris chez son frère Pierre-Firmin, où il est parti soigner son mauvais état de santé, laissant derrière lui sept enfants. Et après le deuil, vient le temps de la succession fort complexe. En effet habituellement c'est l'aîné de la fratrie qui héritait de la plus grande partie de l'héritage « au détriment des autres¹² ». Seulement après la Révolution et le Code Napoléonien, le droit successoral a considérablement évolué. Dans le cas de la succession d'Adrien-Pierre de Lestapis, c'est son troisième fils qui hérite du domaine. Le premier fils ne possédait pas une situation assez stable pour hériter et le second fils ayant déjà fait construire son propre château à Lacq, c'est par conséquent le troisième fils, Henry-François de Lestapis qui hérite du domaine familial de Mont. C'est lui qui est à l'origine en 1855, de la construction du château de Mont, terminé en 1861. L'idée d'une telle construction a probablement été impulsée par son beau-père, car s'il était le benjamin des quatre frères Lestapis, il était certainement le plus important de la famille. C'est avec lui que la famille prend un nouvel essor, et c'est peut-être poussé par ses ambitions et son désir de prestige, qu'Henry-François de Lestapis entreprend la construction du château de Mont. D'ailleurs le financement du château est permis en partie, grâce à la dote de Anna de Lestapis¹³.



Figure 6 : Portrait d'Henry-François de Lestapis.

¹² (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (Consulté le 12 décembre 2023).

¹³ *Ibid.*

Le château aux allures de gentilhommière¹⁴ est situé non loin de la maison de maître de son père, sur les hauteurs du domaine, il surplombe un parc de 13 hectares situé en contrebas et fait face à la chaîne des Pyrénées, visible depuis les fenêtres du château les jours de beaux temps. Près du château une grande balustrade située au bord de la descente et délimitée par de grands piliers permet une vue sur tout le parc. Le château construit de briques et de pierres s'inspire à la fois du style proche Louis XIII ainsi que du style Second Empire.

A l'intérieur l'aménagement est luxueux et moderne, au goût de l'époque : « *Henry, et Anna plus encore, tenaient à ce que Mont domine son sujet.*¹⁵ ». Les pièces sont réparties sur cinq niveaux différents. Peu de témoignage de cette époque subsistent de l'aménagement du château, mais dans l'ouvrage de Cécile Sales, une parente de la famille des Lestapis, qui raconte son séjour au château à la fin des années 1940, nous indique ceci :

*« Dans les étages chaque chambre avait sa salle de bains, tandis que tout le bas était occupé par les pièces de réception et le bureau ; la cuisine, la buanderie, les réserves étaient situées au sous-sol. »*¹⁶.

Un des éléments les plus remarquables de cette époque et qui nous est parvenu jusqu'à nos jours est le grand escalier. Fait en pierre et accompagné de sa rampe en fer forgé il permet un accès au premier étage depuis le hall d'entrée. Deux grandes colonnes ornent l'escalier, lui conférant un aspect plus magistral. Partant du sol du hall d'entrée, elles se terminent au plafond du premier étage avec des chapiteaux décorés de feuilles d'acanthes. Les colonnes sont reliées par des arcs en plein cintre qui permettent de démarquer l'escalier visuellement.

Dans son domaine, Henry-François mène une vie plutôt calme et s'occupe de sa ferme. En effet, la propriété possède également des bâtiments agricoles, il est plusieurs fois mentionné dans des journaux locaux pour des participations à des concours agricoles, qu'il remporte parfois. Grâce à son domaine et sa fortune, Henry-François de Lestapis apparaît dans les

¹⁴ GENTILHOMMIÈRE : « Définition de GENTILHOMMIÈRE ». Dans : Centre National de ressources textuelles et Lexicales. [en ligne]. (consulté le 17 mai 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/gentilhommi%C3%A8re>.

¹⁵ (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (consulté le 12 décembre 2023).

¹⁶ SALES, C. Vous êtes sale... je peux tout vous dire. Itinéraire d'une psychanalyste, Paris, Edition du félin, 2010.p.67.

registres comme le plus imposé du village de Mont¹⁷. Il est également un donateur généreux. Si son père et son oncle avait permis en partie le financement de la construction de l'église, il accorde, à la mort de son beau-père, une donation à la commune d'Orthez de 500 francs de rente annuelle de la part des familles de Lestapis de Mont et de Lacq, pour la mémoire de Pierre-Firmin de Lestapis¹⁸.

Un château comme héritage familial

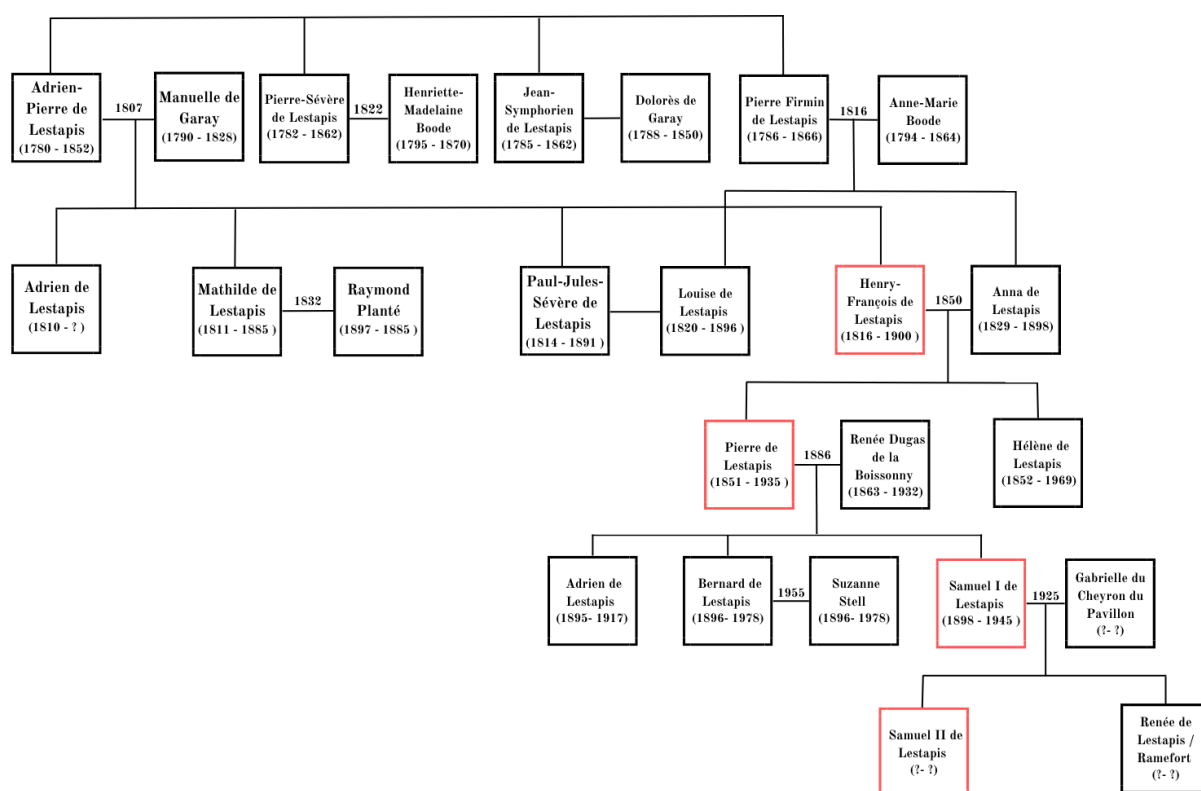


Figure 7 : Arbre généalogique de la famille de Lestapis à partir d'Adrien-Pierre de Lestapis, en rouge les propriétaires du château de Mont.

Lorsqu'en 1900 il décède, c'est son fils aîné, Pierre de Lestapis (1851 – 1935) qui hérite du château. Après avoir mené une carrière militaire, il s'y installe avec sa famille vers 1902. Il y fait des travaux de modernisation et comme pour son père c'est en partie avec l'argent de sa femme, Renée Dugas de La Boissonny issue d'une dynastie lyonnaise¹⁹, que le ménage a pu

¹⁷ARRIEUX, Y. Activité du conseil municipal de Mont (Basses-Pyrénées) de 1881 à 1884 d'après les délibérations. Archives communales. Mont. 1W62. (Consulté le 10 octobre 2022).

¹⁸ PIRENEAS. « L'Union catholique des Basses-Pyrénées - 1 avril 1895 ». Dans : *Pireneas, Bibliothèque numérique*. [en ligne]. (Consulté le 15 avril 2023). Disponible sur : <https://www.pireneas.fr/ark:/12148/bpt6k5272126m>.

¹⁹ (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (consulté le 12 décembre 2023).

« servir largement la cause du château de Mont, améliorer et embelli au fil des ans »²⁰. Il s'investit également dans la vie du village. Il en devient le Maire dans la première décennie du XX^e siècle, au moins à partir de l'année 1904²¹ jusqu'en 1912²². Il est, lui aussi, un donateur pour son village, puisqu'il finance une indemnité à l'institutrice de « l'école libre »²³ et par la suite il est mécène de l'école des filles²⁴. La famille emploie aussi une grande partie du village, soit au sein du château ou alors sur son domaine agricole. De plus, elle possède depuis au moins Adrien-Pierre de Lestapis plusieurs métairies sur le village de Mont.



Figure 8 : Portrait de Pierre de Lestapis.

A la mort de Pierre de Lestapis en 1932, la succession vacille une fois de plus et c'est encore une fois le troisième fils, Samuel de Lestapis (1898 – 1945), qui hérite de la propriété familiale, au détriment de son frère Bernard de Lestapis (1896 – 1978), deuxième fils de la famille. L'aîné des garçons, étant mort pendant la Grande Guerre en 1917²⁵. Samuel de Lestapis

²⁰ DUGAS, R. « Témoignage écrit de Mme Renée Dugas », par Nicole Vital. (consulté le 8 février 2023).

²¹ *Conseil municipal – Délibération : Extraits (1852, 1904 – 1982)*. Archives communales. Mont. 1W8. (consulté le 12 octobre 2022).

²² *Ibid.*

²³ HISTOIRE, C. *L'ancienne école des filles de Mont, 1852 -1946*. Archives communales. Mont. 1W62. (consulté le 10 octobre 2022). (P.10).

²⁴ *Ibid.*

²⁵ « Registre militaire d'Adrien de Lestapis ». Archives départementales. Pyrénées Atlantiques. [en ligne]. (consulté le 19 octobre 2022). Disponible sur : <https://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r369329z3v2vdk/f1?context=militaire::156394>.

est atteint de la poliomyélite à l'âge de ses 15 ans et en garde des séquelles, puisqu'il se déplace le reste de sa vie en béquilles. Cependant, cela ne l'empêche pas de réaliser une brillante carrière²⁶. Après des études dans l'agronomie, il s'engage dans plusieurs organisations agricoles, dont la Société des agriculteurs de France, au sein de laquelle il évolue jusqu'à devenir le directeur général. Il s'engage également dans la vie publique, puisqu'il devient conseiller du Commerce Extérieur, membre du Conseil supérieur de la Mutualité et enfin membre de la Chambre d'Agriculture et du Comité Consultatif des Chemins de Fer²⁷. Néanmoins, il reste impliqué dans des actions de natures diverses dans le Béarn. Il continue de gérer les organisations locales dont il fait partie et crée divers organismes dans le secteur agricole essentiellement. Pour n'en citer qu'un, il crée en 1936 la Caisse Mutuelle d'allocations familiales agricoles du département des Basses-Pyrénées.



Figure 9 : Portrait de Samuel de Lestapis.



Figure 10 : Portrait de Gabrielle du Cheyron du Pavillon.

Lorsqu'il hérite du château en 1935, il entreprend, comme son père, des modifications et modernise la bâtisse en y installant l'eau, l'électricité, le chauffage, et y fait installer plusieurs salles de bains²⁸. Lors de la Seconde Guerre mondiale, Samuel de Lestapis et sa femme Gabrielle du Cheyron du Pavillon accueillent dans le château des parents, réfugiés de la zone occupée²⁹. Il héberge également dans le château Blancq – château seigneurial de Mont racheté

²⁶ (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (consulté le 12 décembre 2023).

²⁷ *Ibid.*

²⁸ *Ibid.*

²⁹ (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (Consulté le 12 décembre 2023).

en 1861 par Henry-François de Lestapis³⁰ et détruit peu de temps après la guerre – d’autres réfugiés³¹.

Avec tous ses efforts et un corps déjà marqué par la maladie, Samuel de Lestapis s’éteint dans son château à Mont en 1945 à 46 ans. Son fils, nommé comme lui Samuel, hérite du domaine quelques temps plus tard en 1956, sûrement trop jeune pour hériter avant. Il n’y vit pas longtemps, puisqu’il préfère s’installer dans une autre partie de la propriété, qui est aujourd’hui le foyer rural de la commune. Après avoir tenté l’expérimentation d’une ferme rurale qui n’aboutit pas³², il décide de se séparer du château et met fin à presque un siècle d’héritage familial.

B. Un château dans l’ère industrielle

Si avec la famille de Lestapis le château connaît une vie essentiellement rurale et agricole. La découverte du Gaz de Lacq et le développement de l’industrie chimique qui transforme considérablement le paysage du bassin de Lacq. Le château n’échappe pas à cette nouvelle ère connaît alors, la période la plus fastueuse de son histoire et devient un véritable symbole de la réussite industrielle du territoire.

Le contexte de l’implantation de l’usine de Lacq

A la fin des années 1940, des anomalies dans les couches géologiques de la région Lacq – Orthez sont découvertes, laissant présager la présence d’hydrocarbure comme du pétrole³³. Le 15 janvier 1950 un premier gisement d’or noir est mis en exploitation par la Société Nationale des Pétroles d’Aquitaine (S.N.P.A). Mais une éruption du puits n°3 en décembre 1951, permet de découvrir une source de soufre abondante³⁴.

³⁰ (de) LESTAPIS, B. *Mont – De l’an 1800 env. avant notre ère à l’an 1975*. 1975. Archives communales. Mont. 1W62. (Consulté le 10 octobre 2022).

³¹ HISTOIRE, C. *Dossier château de Mont*. Par l’Association du club d’Histoire de Mont. (Consulté le 3 octobre 2022).

³² DUGAS, R. « Témoignage écrit de Mme Renée Dugas ». Par Nicole Vital. (Consulté le 8 février 2023).

³³ BLANC G. *Elf Aquitaine des Origines à 1989*, Fayard, Paris p.33

³⁴ *Ibid.*

Cette dernière découverte, néanmoins risquée en raison de difficultés techniques qui l'accompagnent³⁵, est une chance pour la France. Le pays a passé l'entre-deux guerre à chercher la présence d'énergie sur son sol en vain. Seule la découverte du gisement de Saint Marcet, dans le Comminges, a permis un développement de pipelines reliant Bordeaux à Pau en passant par Toulouse. Mais celui-ci reste encore insuffisant aux regards des besoins du pays. Et si auparavant la France achetait du gaz de soufre aux États-Unis pour les besoins de l'industrie chimique,³⁶ désormais grâce à ce nouveau gisement de Lacq, le pays peut se fournir sur son propre territoire.

Le site industriel de Lacq provoque dans la petite campagne agricole béarnaise une véritable mutation sociale et industrielle. Le soufre de Lacq utilisé dans l'industrie chimique attire des entreprises de la chimie, métallurgie dans la région³⁷. Mais pas seulement, le développement de ce nouveau complexe industriel demande dès le début une importante quantité d'ouvriers. D'abord logés à Pau, la ville de Mourenx, située à proximité de Lacq, est créée par la caisse des dépôts et consignment, pour y accueillir les salariés des nouvelles usines³⁸. Cette découverte participe grandement à l'industrialisation et la modernisation de cette partie du Sud-Ouest³⁹.

C'est la S.N.P.A qui a en charge l'exploitation du site, puisque c'est elle qui s'occupe du secteur Sud-Ouest, une vaste zone allant de Mimizan jusqu'à Albi et de Foix à Bayonne⁴⁰. Grâce à l'abondance du gaz de Lacq « avec des réserves sans cesse réévaluées à la hausse⁴¹ » la S.N.P.A prend une ampleur considérable. Si à Saint-Marcet, les réserves sont estimées à 7,4 milliards de m³, à Lacq les estimations montent jusqu'à 270 milliards de m³⁴². A la fin des années 1950, la production représentait une fois et demie la consommation nationale de gaz, c'était une production essentiellement à usage domestique⁴³. L'entreprise vendant à la fois sa production en France et à l'étranger devient une des plus grandes entreprises françaises.

³⁵ BLANC G. *Elf Aquitaine des Origines à 1989*, Fayard, Paris p.33

³⁶ *Ibid.*

³⁷ *Ibid.*

³⁸ MAISON-SOULARD L. et al. *Le bassin de Lacq : métamorphoses d'un territoire*. Pessac : MSH Aquitaine, 2014.

³⁹ BLANC G. *Elf Aquitaine des Origines à 1989*, Fayard, Paris p.33.

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² LAURENT A. *L'épopée du gaz de LACQ*, Pau, édition Cairn. 2013. p. 92.

⁴³ BLANC G. *Elf Aquitaine des Origines à 1989*, Fayard, Paris p.33

De plus, la S.N.P.A a également bénéficié des avantages de l'Etat. En effet, la société vendait le gaz au prix du marché et non au prix de revient. Or le prix du marché étant probablement supérieur au prix de revient, la S.N.P.A engendrait alors la quasi-totalité des bénéfices. De quoi lui assurer un développement rapide et confortable⁴⁴. Selon la Revue *Entreprise*, cité dans *Elf Aquitaine : des origines à 1989*, la S.N.P.A dès les années 1960 présente « un degré de prospérité appréciable » ce qui entraîne une valeur en bourse très recherchées⁴⁵.

Avec un développement important et même si la direction de la société reste parisienne, le cœur de l'entreprise se situe indéniablement dans le Béarn avec une majorité de personnel dans la région.⁴⁶ La S.N.P.A fait peu à peu l'acquisition de biens immobiliers dans le bassin de Lacq mais également à Pau. En 1954 elle achète la Villa Ridgway aux abords des Allées de Morlaàs à Pau⁴⁷, puis probablement en 1956 elle acquiert un premier château situé à Maslacq⁴⁸ et en 1958 c'est le Pavillon des visiteurs qui est inauguré⁴⁹.

C'est par conséquent dans ce contexte d'acquisition immobilière que la S.N.P.A fait l'acquisition du château de Mont à la fin des années 1950 ou au début des années 1960. La date précise de l'achat n'est pas certaine mais d'après le témoignage d'un ancien employé du château, monsieur Michel Grigt, la vente du château aurait eu lieu en 1957 et ce dernier aurait ouvert en 1958. Mais il est seulement rattaché au cadastre de la commune, en tant que propriété de la S.N.P.A en 1961⁵⁰.

La mise en vente du château par le dernier héritier des Lestapis de Mont a rapidement attiré l'attention de la société pétrolière, alors en plein essor. Celle-ci cherchait à acheter une propriété dédiée aux délégations et aux cadres de l'entreprise⁵¹. Sa situation géographique, située à seulement quelques kilomètres du complexe industriel, faisait de la propriété un bien

⁴⁴ BLANC G. *Elf Aquitaine des Origines à 1989*, Fayard, Paris p.43.

⁴⁵ *Ibid.* p.53.

⁴⁶ *Ibid.*

⁴⁷ LAURENT A. *L'épopée du gaz de LACQ*, Pau, édition Cairn. 2013. p.28.

⁴⁸ *Ibid.* 115.

⁴⁹ *Ibid.* 131.

⁵⁰ « Matrices cadastrales des propriétés bâties et des propriétés non bâties de la commune de Mont ». Archives communales. Mont. Non classé. (consulté le 15 octobre 2022).

⁵¹ Témoignage de monsieur Michel Grigt et monsieur Jean-François Letargua, réalisé le 08 mars 2023 par DEGUILHEM Lisa.

idéalement localisé afin de permettre à la S.N.P.A d'y aménager sa maison de réception, vitrine du fleuron pétrolier français.

La maison de réception d'Elf Aquitaine

Véritable outil de communication, le château était destiné à accueillir majoritairement les personnes les plus importantes en visite sur l'usine de Lacq, comme les délégations, les partenaires ou certains clients de la société. Si le site industriel de Lacq montrait les prouesses réalisées dans la manipulation et le traitement du gaz de Lacq⁵², le château de Mont montrait l'élégance et le raffinement des réceptions à la française.

Nombre de personnalités du monde politique et des affaires ont été accueillies au sein de ces murs. Des délégations soviétiques, polonaises, iraniennes, ou encore japonaises ou d'origine arabes-unis, seraient venues au château⁵³, mais également plusieurs présidents africains comme Monsieur Nguema Mbasogo, le président de la République de Guinée équatoriale :

« Obiang Nguema Mbasogo était le tout récent président de la République de Guinée équatoriale. Il était accompagné d'une soixantaine de gardes du corps, tous armés jusqu'aux dents... Et au moment de passer à table, il avait quelque peu bousculé l'étiquette pour se placer, avec son épouse et son fils, face à la porte...⁵⁴ ».

Cependant contrairement à ce que l'on raconte à propos de cette période, il semblerait qu'aucun contrat ne fut signé pendant ces fameuses réceptions⁵⁵. Le château avait avant tout un rôle d'accueil de ces personnes lors de déjeuners et ces dernières pouvaient même y rester séjourner si besoin. Lors de leur venue, la société prenait bien garde à ce que chaque culture des délégations soit respectée, pour ne pas risquer de froisser ses hôtes de marques. En plus des

⁵² LAURENT A. *L'épopée du gaz de LACQ*, Pau, édition Cairn. 2013, p. 92

⁵³ Témoignage de monsieur Michel Grigt et monsieur Jean-François Letargua, réalisé le 08 mars 2023 par DEGUILHEM Lisa.

⁵⁴ Citation de Mme Beaumont, extrait de LAURENT A. *L'épopée du Gaz de Lacq*, Paris, Edition Cairn, année, P.131.

⁵⁵ Témoignage de monsieur Jacques Guilhemfouert réalisé le 03 mai 2023 par Lisa DEGUILHEM.

délégations étrangères, des ministres, des directeurs de site, des hauts fonctionnaires séjournaient également au château⁵⁶.

Lors de sa venue à Pau en 1984, le Président de la République François Mitterrand, eu l'occasion de survoler le site de Lacq en hélicoptère et fut reçu non pas au château de Mont mais à la villa Ridgeway où une chambre du château lui avait été aménagée⁵⁷. Cependant même si la réception s'est déroulée à Pau, c'est bien l'équipe du château de Mont qui fut responsable de la prestation du déjeuner donné à la cantine des Allées Morlaàs pour l'occasion⁵⁸. Cet aménagement spécial était dû à la santé du Président, déjà malade à cette époque, et à son emploi du temps chargé qui ne permettait pas une venue au château⁵⁹.

Mais certaines venues de personnalités relèvent plus du mythe que de la réalité. C'est le cas pour le Premier secrétaire du Parti Communiste de l'Union Soviétique. Venu à Pau en 1960, Nikita Khrouchtchev est invité à visiter le site industriel de Lacq, plusieurs dires mentionnent sa présence au château de Mont. Cependant la feuille du programme de sa visite en Béarn, conservée aux archives de l'agglomération de Pau ne mentionne pas une venue jusqu'au château de Mont. De plus, les horaires très serrés de son emploi du temps, n'auraient pas permis une venue jusqu'au château si cette dernière n'avait pas été écrite sur le programme⁶⁰. La présence du chef de l'Union soviétique est probablement confondue avec la visite du site de Lacq dans les esprits des locaux. Tout comme Nikita Khrouchtchev, le président Charles de Gaulle n'est également pas venu au château mais seulement à l'usine de Lacq à la fin des années 1950.

Au-delà des visites professionnelles, les cadres de la société pétrolière avaient également le droit de venir au château, pour profiter du restaurant, puisqu'en effet le château était aussi un club de cadres.⁶¹ De plus, dans le parc en contrebas, la société avait fait construire

⁵⁶ ENERGIE, T. « Témoigne de Jean-Luc Blain : Dans les cuisines du Château de Mont ». Dans : *Total Energie*. 05 juin 2018. [En ligne]. (Consulté le 25 novembre 2022). Disponible sur : <https://wiki.totalenergies.com/fr/temoignage/dans-les-cuisines-du-chateau-de-mont>.

⁵⁷ LAURENT A. *L'épopée du Gaz de Lacq*. Paris. Edition Cairn. 2013. p.130.

⁵⁸ Témoignage de monsieur Michel Grigt et monsieur Jean-François Letargua, réalisé le 08 mars 2023 par DEGUILHEM Lisa.

⁵⁹ *Ibid*

⁶⁰ « Programme de la visite de Monsieur KHROUCHTCHEV dans les BASSES-PYRENEES ». Dans : *Voirie, organisation d'événements, 1950-1970*. 08 mars 1960. Archives communautaires Pau Béarn Pyrénées. 11W_PAU962. (Consulté le 25 octobre 2022).

⁶¹ Témoignage de monsieur Jacques Guilhemfouert réalisé le 03 mai 2023 par Lisa DEGUILHEM.

une grande piscine carrelée de 25 mètres et un petit bain⁶² ainsi que deux courts de tennis⁶³. Mais ces services leur étaient exclusivement réservés. Ils avaient également la possibilité de réserver l'établissement pour des événements privés :

« Pour accueillir une fête de la famille ; « mariage, communion, baptême : les prestations étaient payantes mais défiaient toute concurrence ! D'autant que le château offrait des prestations d'un standing rare pour l'époque⁶⁴ ». ».

Les cadres de la société bénéficient par conséquent d'avantages certains pour l'époque. Dans un article de *La République des Pyrénées*, sont rapportés les propos de madame Marie-Claire Lévy, probablement une ancienne employée de l'entreprise, qui se souvient de cette époque : *« Si le château a vu passer beaucoup de visiteurs d'importance, c'était aussi le lieu d'accueil des familles d'employés qui pouvaient s'offrir à prix raisonnable – piscine et restaurant – illusion d'une longue vie (...)»⁶⁵ »*

Afin de recevoir son public de marque, la société pétrolière avait aménagé l'édifice en un établissement de très grande classe, luxueux. Lors de la vente à la S.N.P.A, la famille de Lestapis avait laissé du mobilier dans le château, que la société avait conservé. De plus, le château bien entretenu, la S.N.P.A avait réalisé seulement des travaux de modernisation après l'achat. C'est comme cela par exemple que les salles de bains ont été rénovées⁶⁶. Au sous-sol se trouvait la cuisine professionnelle entièrement équipée, une chambre froide, une plonge, une pâtisserie, mais aussi des équipements plus techniques comme une chaufferie, une buanderie, un monte-plat avec interphone allant jusqu'au deuxième étage, un débarras, un bûcher. Des pièces étaient réservées au personnel avec leur salle à manger et leur salle d'eau et WC.⁶⁷ La cave à vin se trouvait dans ce niveau. Celle-ci a pu contenir jusqu'à 10 000 bouteilles de vins, spiritueux et armagnac.

⁶² TOULOUSE, M. « Annonce de Vente - château de Mont ». Dans : *Propriété de France*. N°57. Par Hugues de Lestapis. (Consulté le 24 avril 2023).

⁶³ LAURENT A. *L'épopée du Gaz de Lacq*. Paris. Edition Cairn. 2013. p.131

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ CAYRON, G. « Incendies : la "malédiction" des châteaux en Béarn ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 11 mai 2017. [En ligne]. (Consulté le 15 mars 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/culture-et-loisirs/patrimoine/incendies-la-malediction-des-chateaux-en-bearn-5026469.php>.

⁶⁶ Témoignage de monsieur Michel Grigt et monsieur Jean-François Letargua, réalisé le 08 mars 2023 par DEGUILHEM Lisa.

⁶⁷ TOULOUSE, M. « Annonce de Vente - château de Mont ». Dans : *Propriété de France*. N°57. Par Hugues de Lestapis. (Consulté le 24 avril 2023).



Figure 11 : Hall d'entrée, Château de Mont à l'époque d'Elf Aquitaine.



Figure 12 : Photographie du monte-plat, Château de Mont.

Au rez-de-chaussée se trouvaient les pièces de vie avec le hall d'entrée, le salon bibliothèque, un bar, plusieurs salles à manger dont le restaurant des ingénieurs, la salle à manger du président, un petit salon particulier. Le bureau de la directrice se trouvait également à ce niveau ainsi que des toilettes.⁶⁸ Dans les niveaux supérieurs étaient disposées les chambres. Cinq d'entre-elles se trouvaient au premier étage, toutes équipées de salle de bains privatives et de toilettes. Un salon avait aussi été aménagé à ce niveau.⁶⁹ Au deuxième étage, trois chambres supplémentaires avaient été également aménagées. L'une d'elle était celle de Mme Targuebayre puis celle de Mme Beaumont, les directrices successives du château. A ce niveau se trouvaient aussi deux chambres mais qui n'avaient pas subi de travaux d'aménagement, datant certainement de l'époque de la famille des Lestapis.⁷⁰



Figure 13 : Bibliothèque, Château de Mont à l'époque d'Elf Aquitaine.

⁶⁸ TOULOUSE, M. « Annonce de Vente - château de Mont ». Dans : *Propriété de France*. N°57. par Hugues de Lestapis. (Consulté le 24 avril 2023).

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Témoignage de monsieur Michel Grigt et monsieur Jean-François Letargua, réalisé le 08 mars 2023 par DEGUILHEM Lisa.



Figure 14 : Chambre du président, Château de Mont à l'époque d'Elf Aquitaine.

Pendant une quarantaine d'années le château fonctionna pour l'entreprise. Mais en 1998, le président d'Elf Aquitaine, Philippe Jaffré, à la tête de l'entreprise depuis 1993 décide de la fermeture du château. En effet le PDG d'Elf Aquitaine cherchait à réaliser des économies au sein de l'entreprise. Par conséquent aux vues des frais de fonctionnement du château de 2 millions de francs annuel, il prit la décision de le fermer pour la fin d'année 1998⁷¹. Dans une lettre adressée à l'ancien Maire de Mont, Pierre Domblides, l'entreprise explique ce choix par le contexte économique dans le secteur pétrolier et qui justifie leur politique d'austérité :

« Vous connaissez le contexte dépressif que traverse actuellement l'industrie pétrolière. Les prix du brut sont au plus bas et cette situation, conséquence d'un ralentissement de la croissance mondiale, risque de durer. Comme le font tous ses concurrents, la société Elf Exploration Production doit aujourd'hui prendre toutes les mesures d'économie possibles pour affronter cette période difficile. C'est dans ce cadre qu'il a été décidé

⁷¹ARISTEGUI, M-C. « Mont - Elf ferme le château ». **Dans : source inconnue. Date inconnue.** Archives communales. Mont. Non classé. (Consulté le 15 octobre 2022).

d'arrêter l'activité de notre réception à Mont au 31 décembre prochain et de rechercher pour cette propriété⁷². »

En 1999, le château est mis en vente par Elf Aquitaine par l'intermédiaire de l'Agence immobilière Mercure de Toulouse. Contactée par courriel, l'agence a bien confirmé la publication d'un article de vente dans leur publication n°57 de mars 1999. Un exemplaire de l'article conservé par Monsieur Hugues de Lestapis a été communiqué :

« A 20 mn de Pau et 45 mn de Biarritz, proche du site de Lacq et d'une sortie d'autoroute. Sur 15 ha d'un magnifique parc éclairé aux essences séculaires, de pelouse et de bois avec une jolie vue sur la chaîne des Pyrénées. Élégant château du XIX^e siècle, luxueusement aménagé pour recevoir une clientèle internationale haut de gamme. 1 000 m² habitables en pièces principales. Belles pièces de réceptions, cuisine professionnelle, 2 salles à manger 80 couverts, 10 chambres avec salles de Bains. Jolis éléments de caractère. Grand confort, piscine. Vendu meublé.⁷³ »

Ainsi s'achèvent les années fastes du château d'Elf Aquitaine. Le domaine et l'édifice sont vendus à un couple anglais, le début d'un chapitre plutôt rocambolesque.

C. Du faste à la décadence

Avec la vente du château à la fin des années 1990, le château et le parc connaissent une période d'une dizaine d'année bien loin du luxe et du faste que le château avait connu pendant plus de trente ans.

Une histoire inattendue

A partir de la vente du château d'Elf Aquitaine, le passé de l'édifice devient plus nébuleux et sulfureux. D'abord, le nombre de propriétaires après la firme pétrolière semble varier selon les sources. En regardant les articles de presse locale - *Sud-Ouest* et *La République*

⁷² AQUITAINE, E. « Lettre de réponse de d'Elf Aquitaine à Monsieur le Maire de Mont ». 05 octobre 1998. Archives communales. Mont. Non classé. (consulté le 15 octobre 2022).

⁷³ TOULOUSE, M. « Annonce de Vente - château de Mont ». Dans : *Propriété de France*. N°57. par Hugues de Lestapis. (consulté le 24 avril 2023).

des Pyrénées - il semblerait que ce soit un couple anglais qui l'acquiert au début des années 2000, avant de le revendre peu de temps après à un autre Anglais, un Galois, ou un Ecossais.

En réalité, d'après le journaliste Sébastien Lamarque dans l'article « Prison ferme requise contre les derniers du château de Mont » apparu dans *La République des Pyrénées*, le 18 mai 2018, il s'avère que le château est vendu en 1999 à une société nommée « Le Papillon Rouge LTD », appartenant à deux Gallois. Du nom de Mickaël Ridout et Peter Fritz Kisby, des restaurateurs de nationalité anglaise⁷⁴ – contrairement à ce qu'affirme l'article de *La République des Pyrénées* – ce sont les deux associés de cette « société à Responsabilité Limitée de Droit Anglais « Le Papillon Rouge⁷⁵ » » basée au Pays de Galles.

Il semblerait que ce soient eux qui rachètent le château à Elf Aquitaine afin d'en faire un établissement d'hôtel – restaurant ou de chambres d'hôtes. C'est ce qui ressort du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire datant du 10 décembre 1999, tenue à Mont :

*« Le dix Décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, à MONT, se sont réunis Messieurs KISBY et RIDOUT, seuls Associés de la Société à Responsabilité Limitée de Droit Anglais « Le Papillon Rouge »,
Lesquels, après avoir entendu le rapport du gérant, ont décidé à l'unanimité de désigner Messieurs KISBY Peter et RIDOUT Mickaël, en qualité de Responsable en France, de l'Etablissement secondaire qu'ils envisagent de créer au Château de MONT – 64300 et de Responsables auprès de l'ensemble des Administrations Françaises.⁷⁶ ».*

Mais ces derniers cèdent les droits de la société seulement quelques années après l'achat de l'édifice. C'est ce que poursuit le journaliste Sébastien Lamarque dans son article : « En 2002, les deux Gallois – les deux anglais – cèdent leurs parts à James MacKay qui devient gérant du château de Mont.⁷⁷ ».

⁷⁴ LIMITED, L. « Procès-verbal d'assemblée générales extraordinaire ». Dans : Le Figaro Entreprise. 10 décembre 1999. p. 2. [en ligne]. (consulté le 16 mai). Disponible sur : <https://entreprises.lefigaro.fr/le-papillon-rouge-limited-00/entreprise-428656664>.

⁷⁵ LIMITED, L. « Procès-verbal d'assemblée générales extraordinaire ». Dans : Le Figaro Entreprise. 10 décembre 1999. p. 1. [en ligne]. (consulté le 16 mai). Disponible sur : <https://entreprises.lefigaro.fr/le-papillon-rouge-limited-00/entreprise-428656664>.

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ LAMARQUE, S. « Prison ferme requise contre les derniers occupants du château de Mont ». Dans : *La République des Pyrénées*. 18 mai 2018. [En ligne]. (Consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/faits-divers/justice/prison-ferme-requise-contre-les-derniers-occupants-du-chateau-de-mont-5037170.php>.

Le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 31 juillet 2003 de la société confirme ce fait, bien que celui-ci se déroule en 2003 :

*« Le 31 juillet 2003 – au siège de la Société, se sont réunis Messieurs Peter Fritz KISBY et Michaël RIDOUT, seuls Assoicés de la Société à Responsabilité Limitée de Droit Anglais « Le Papillon Rouge »,
Lesquels, après avoir entendu le rapport du Gérant, ont décidé à l'unanimité de désigner Monsieur MacKay en qualité de Responsable en France, de l'Etablissement secondaire qu'ils envisagent de créer au Château de Mont – 64300 MONT et de Responsable auprès de l'ensemble des Administration Française...⁷⁸ ».*

C'est par conséquent James Ronaldson dit Mackay, un entrepreneur d'origine écossaise, qui récupère la vaste propriété du château de Mont et son domaine⁷⁹ dont il devient le propriétaire. Celui-ci ne tarde pas, cependant, à s'éloigner du projet d'hôtellerie qui semblait maintenu malgré la cession des parts, pour se diriger vers l'univers du divertissement pour adulte. En effet il organise au sein même de la propriété montoise « *le tournage d'une émission de télé réalité pornographique gay*⁸⁰ ». Portant le nom de « Castle Boys⁸¹ » la série était à destination du public britannique mais celle-ci ne semble pas avoir été diffusée bien que les sources journalistiques varient à ce sujet.

Des propriétaires peu scrupuleux

En 2004, James Mackay accueille au château un ami à lui du nom de Bernard Brown. D'après un article de *La République des Pyrénées* c'est avec lui que l'Ecossais aurait dû gérer la maison d'hôte : « *Le propriétaire des lieux, la société Papillon Rouge Limited, avait confié*

⁷⁸ LIMITED, L. « Procès-verbal d'assemblée générales extraordinaires ». Dans : Le Figaro Entreprise. 10 décembre 1999. p. 2. [en ligne]. (consulté le 16 mai). Disponible sur : <https://entreprises.lefigaro.fr/le-papillon-rouge-limited-00/entreprise-428656664>.

⁷⁹ *Ibid*, p.16.

⁸⁰ LAMARQUE, S. « Prison ferme requise contre les derniers occupants du château de Mont ». Dans : *La République des Pyrénées*. 18 mai 2018. [En ligne]. (Consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/faits-divers/justice/prison-ferme-requise-contre-les-derniers-occupants-du-chateau-de-mont-5037170.php>.

⁸¹ *Ibid*.

les rênes du château à James Mackay. Non pas pour y inviter son copain Bernard Brown à titre gracieux ni pour y organiser des parties fines filmées, mais pour gérer une maison d'hôtes.⁸² ».

Mais les liens d'amitié se délitent entre les deux britanniques et ce qui partait d'un litige se transforme en véritable conflit. Toujours selon Sébastien Lamarque⁸³, Bernard Brown – occupant des lieux de 2003 à 2009⁸⁴ – demande à James MacKay des salaires impayés de la société, en réponse à ces réclamations, ce dernier demande son expulsion. Furieux de cette décision d'expulsion, Bernard Brown vend tous les meubles du château, en prétendant en être propriétaire. De plus, probablement dans l'intention de se venger, il cause également plusieurs dégradations au sein la bâtisse⁸⁵ avant de l'abandonner.

L'affaire se finit devant le tribunal de Pau, et après plusieurs renvois, le couperet du de la justice tombe. Le propriétaire de la société Le Papillon Rouge, James MacKay, est condamné à quinze mois de prison ferme pour tentative d'escroquerie à l'assurance. En effet, celui avait déclaré le vol de meubles appartenant aux deux Anglais créateurs de la société, or ceux-ci avaient été retrouvés dans une résidence lui appartenant.⁸⁶ « *James MacKay est lui poursuivi pour tentative d'escroquerie à l'assurance. Il aurait dénoncé le vol de meubles mis à disposition des anciens propriétaires Galois – anglais –, dans une résidence appartenant à Mackay.*⁸⁷ »

Quant à Bernard Brown, ayant vendu les meubles du château qui ne lui appartenaient pas, en se faisant passer pour leur propriétaire, il est poursuivi pour abus de confiance et est condamné, lui aussi, à une peine de quinze 15 mois de prison ferme⁸⁸. Après une dizaine d'années dans un dossier judiciaire et une centaine de meubles sous scellés, le jugement est

⁸² CARBONNEL, S. « Erreur de casting et situation cocasse devant le tribunal de Pau ». Dans : *Sud-Ouest*. 10 juin 2017. [En ligne]. (Consulté 15 mars 2023). Disponible sur : [lehttps://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/mont/erreur-de-casting-et-situation-cocasse-devant-le-tribunal-de-pau-3317519.php](https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/mont/erreur-de-casting-et-situation-cocasse-devant-le-tribunal-de-pau-3317519.php).

⁸³ LAMARQUE, S. « Prison ferme requise contre les derniers occupants du château de Mont ». Dans : *La République des Pyrénées*. 18 mai 2018. [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/faits-divers/justice/prison-ferme-requise-contre-les-derniers-occupants-du-chateau-de-mont-5037170.php>.

⁸⁴ PYRENEES, L. « Un an de prison ferme pour les derniers occupants du château de Mont ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 8 juin 2018. [En ligne]. (Consulté le 15 mars 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/faits-divers/justice/un-an-de-prison-ferme-pour-les-derniers-occupants-du-chateau-de-mont-5088179.php>.

⁸⁵ Témoignage de monsieur Jacques Clavé, réalisé le 1^{er} juin 2023, par Lisa Deguilhem.

⁸⁶ LAMARQUE, S. « Prison ferme requise contre les derniers occupants du château de Mont ». Dans : *La République des Pyrénées*. 18 mai 2018. [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/faits-divers/justice/prison-ferme-requise-contre-les-derniers-occupants-du-chateau-de-mont-5037170.php>.

⁸⁷ *Ibid.*

⁸⁸ *Ibid.*

rendu en 2018, mais les deux Gallois ne s'y sont pas présentés. La mise sous scellé contraint les anciens propriétaires anglais et les antiquaires qui avaient acheté les meubles du château à garder soixante-quatre biens pour les premiers et cinquante-cinq pour les seconds et dont ils ne pouvaient pas disposer. A la hauteur de cette histoire ubuesque, en 2017 le mauvais James Mackay, c'est-à-dire un homonyme, fut convoqué à la barre.

Pour terminer sur cet épisode, la société « Le Papillon Rouge » était également en liquidation judiciaire depuis 2010⁸⁹ et tout au long de la procédure judiciaire, « *le liquidateur demandant 60 000 € de préjudice matériel pour les meubles disparus ou détruits, 15 000 € de préjudice financier*⁹⁰ ». La société est radiée du registre du commerce et des sociétés (RCS) de Pau en 2017.

Avec de tels déboires judiciaires, le château ne reste pas la propriété de James Mackay, puisqu'il est vendu en vente aux enchères au début des années 2010 et l'acquéreur est une collectivité territoriale. Après plus d'un siècle dans le domaine privé, c'est la première fois que les pouvoirs publics s'intéressèrent à ce patrimoine local, oublié et abandonné depuis plusieurs années, dans le but de le revaloriser. Et ce n'est qu'un début, puisque quelques années plus tard, c'est au tour de la commune de Mont de le racheter.

II. Les motivations du rachat du château pour entrer dans le domaine public

A. L'acquisition du château par la commune de Mont ...

Le rachat du château à la Communauté de commune de Lacq-Orthez en 2018

En effet en 2018, le château et son domaine est revendu en 2018 à la commune de Mont par la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (CCLO). La communauté de communes en avait fait l'acquisition le 24 février 2014 aux ventes aux enchères de Pau pour la somme de

⁸⁹ « Transcription d'une annonce légale publiée dans le Bodacc n°20110207 du 25/10/2011 ». Dans : *Entreprise Le Figaro*. Lien : <https://entreprises.lefigaro.fr/le-papillon-rouge-limited-00/entreprise-428656664>.

⁹⁰ LAMARQUE, S. « Prison ferme requise contre les derniers occupants du château de Mont ». Dans : *La République des Pyrénées*. 18 mai 2018. [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/faits-divers/justice/prison-ferme-requise-contre-les-derniers-occupants-du-chateau-de-mont-5037170.php>.

260.000 euros, à la suite de la liquidation judiciaire de la société Le Papillon Rouge Limited⁹¹. L'ambition de la collectivité territoriale à l'époque était de le sauver de la ruine et de valoriser ce bien local, témoin important du passé glorieux du Bassin de Lacq. C'est d'ailleurs ce que déclara Monsieur David Habib, ancien président de la CCLO, lors du conseil Communautaire le 24 juin 2013⁹² :

« Ce château a un passé, c'est toute l'histoire du Bassin de Lacq qui est résumée là. Des décisions importantes y ont été prises. »⁹³

Mais après l'incendie de la nuit du 3 mai 2017 et des travaux de rénovations qui s'ensuivent, la CCLO prit la décision de s'en séparer, au cours de la même année. Le Maire de Mont, Monsieur Jacques Clavé et son équipe municipale profite alors de l'occasion pour se porter acquéreur de la demeure et de son parc en friche de 13 hectares. Au début de l'été 2018, le 06 juillet, le projet de rachat était à l'ordre du jour du Conseil Municipal :

« Le Maire propose au Conseil Municipal de conserver le château dans le patrimoine communal. A ce titre, il propose au Conseil Municipal de faire une promesse d'achat à la Communauté de Communes de Lacq-Orthez du château et de l'ensemble foncier d'un montant de trois cent cinquante mille euros maximum toutes taxes comprises. »⁹⁴

La promesse d'achat fut alors acceptée par la CCLO et quelques mois plus tard, le 29 novembre 2018, la commune de Mont en devient propriétaire. La vente comprenait la propriété immobilière du château, le terrain d'agrément autour, la maison de gardien à l'entrée ainsi que les deux anciens terrains de tennis. L'ancienne piscine d'Elf ayant été rebouché, par la CCLO, pour des soucis de sécurisation du parc. Au total, c'est une superficie de 13ha, 78a et 32ca qu'acquiert la commune pour la somme de 350 000 euros⁹⁵.

⁹¹ « Acte d'achat du Château de Mont par la commune de Mont ». Archives communales. Mont. Non classé. (Consulté le 20 avril 2023).

⁹² G, D. « Le château de Mont veut renouer avec son histoire ». Dans : *Sud-Ouest*. 26 juin 2013. [en ligne]. (consulté le 15 mars). Disponible sur : <https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/mourenx/le-chateau-de-mont-veut-renouer-avec-son-histoire-8905664.php>.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ *Conseil municipal – Délibération : Extraits (1852, 1904 – 1982)*. Archives communales. Mont. 1W8. (Consulté le 12 octobre 2022).

⁹⁵ « Acte d'achat du Château de Mont par la commune de Mont ». Archives communales. Mont. Non classé. (Consulté le 20 avril 2023).

Comme cela avait été le cas lors de l'achat du château par la CCLO, la motivation de l'achat fut portée par la préservation d'un patrimoine local que la commune souhaite sauvegarder, restaurer et surtout refaire vivre désormais dans une dimension publique et non plus privée, ce qui était le cas auparavant.

Un projet d'achat vieux de plusieurs années

L'idée de racheter le château n'est pourtant pas nouvelle pour la commune. En effet lors de la vente de ce dernier, par le groupe Elf Aquitaine à la fin des années 1990, Monsieur Pierre Domblides, Maire de Mont à l'époque, mentionnait déjà l'idée d'un possible rachat du château par la commune :

« En tout cas, s'il l'est, ce n'est pas la mairie de Mont qui pourra l'acheter. Sous forme de boutade, j'avais dit à la direction d'ELF que la commune l'achèterait bien mais pour le franc symbolique. Un château comme ça très bien entretenu, restauré avec 11 hectares de parc, au bas mot c'est 4 millions de francs ! », s'exclame Pierre Domblides (proche du PS), maire de Mont.⁹⁶ ».

Le projet était de proposer un prix de rachat de la propriété à Elf Aquitaine afin de l'acquérir, cependant aucune idée de revalorisation publique du lieu n'avait pas été définie à l'époque. Tout de même l'idée du rachat est allée jusqu'au Conseil Municipal mais pour des raisons qui étaient propres aux élus sur ce sujet, la proposition d'un tel achat a été refusée⁹⁷. Néanmoins, on constate avec cet événement, l'engouement par les locaux et la municipalité autour de la propriété. En outre, la proposition d'un achat de ce genre (une ex-propriété de la famille de Lestapis) n'est pas non plus nouvelle à cette époque. Depuis les années 1970, la mairie avait déjà fait l'acquisition de parcelles de terrains ainsi que d'une propriété bâtie, auprès de la famille de Lestapis. En effet, dans une lettre datée du 31 octobre 1970, Monsieur Omar Camgrand, Maire de Mont s'adresse à Monsieur Samuel de Lestapis, héritier du château et des terres familiales de Mont, pour évoquer une proposition de rachat d'une partie de sa propriété :

⁹⁶ ARISTEGUI, M-C. « Mont - Elf ferme le château ». Dans : *source inconnue*. Date inconnue. Archives communales. Mont. Non classé. (Consulté le 15 octobre 2022).

⁹⁷ Entretien avec Monsieur Pierre Domblides, réalisé le 30 mai 2023, par Lisa Deguilhem.

*« Vous dire que j'ai pensé (ma démarche est seulement personnelle) que votre bâtiment
« ancienne grange à maïs, charpenterie, charbon » avec cour et accès sur route, leur
conviendrait probablement, après quelques aménagements. Seriez-vous disposé à
vendre cela à la Commune de Mont ?⁹⁸ »*

À la suite de cette demande, Samuel de Lestapis accepta de vendre à la collectivité une partie de sa propriété montoise, c'est-à-dire : *« la parcelle n°150 comprenant une grange et cour pour une superficie totale de 1 862 m², la parcelle n°429-508-511 comprenant la maison dite « Le vieux Mont », ainsi que le vieux Château et le parc, et la parcelle n°513 en nature de bois pour une superficie de 3.112 m².⁹⁹ »* pour la somme totale de 300 000 francs. Bien que les raisons de l'acquisition ne soient pas similaires à la vente du château de 2018, l'obtention de la propriété bâtie – la grange et le vieux Mont – permet à la commune de Mont d'en faire un espace public et non plus privé. Effectivement, dans le projet de rachat de la grange fut motivé par le souhait de l'ancien Maire, d'y installer le Foyer rural des trois communes : Lendresse, Mont et Gouze. Monsieur Omer Camgran, dans sa lettre – déjà citée précédemment – fait par à Monsieur Samuel de Lestapis de son projet :

« Je me permets de vous écrire pour vous faire part (mais vous vous en doutez bien) des problèmes de la jeunesse de notre village, regroupée au sein du Comité des Fêtes. Une Association Intercommunale s'est également formée avec les jeunesses de Gouze / Lendresse et Mont. En résumé, ils sont en quête d'un local qui leur permettrait quelques activités (ping-pong, baby-foot, cartes et jeux divers, photo, éventuellement petit bal, etc.)¹⁰⁰ ».

Le but était de créer un espace commun où les habitants, notamment les plus jeunes, pourraient se retrouver pour s'amuser et passer du temps ensemble. Quant au Vieux Mont, qui correspondait à la maison de maître construite dans les années 1820 par Adrien-Pierre de Lestapis, celle-ci devint par la suite la mairie actuelle de Mont.

⁹⁸ *Déclaration d'utilité publique : Projet d'achat de la propriété « de Lestapis » à Mont (1970-1971).* Archives communales. Mont. 6W15. (Consulté le 10 octobre 2022).

⁹⁹ *Ibid*

¹⁰⁰ *Déclaration d'utilité publique : Projet d'achat de la propriété « de Lestapis » à Mont (1970-1971).* Archives communales. Mont. 6W15. (Consulté le 10 octobre 2022).

De plus en 2015, la commune de Mont avait rencontré la CCLO car elle était intéressée pour le rachat d'une parcelle de 9970 m² issue de la propriété du château¹⁰¹ afin de pouvoir réaliser les prémices d'un aménagement communal consistant à créer un bourg sur la commune, dans le lequel d'ailleurs le projet du château s'inscrit¹⁰². On constate, par conséquent, que l'idée de se réapproprier une partie de son patrimoine est loin d'être nouvelle en 2018.

Par ailleurs, la volonté de préserver cet édifice patrimonial et son parc est aussi la conséquence de plusieurs années d'abandon du lieu par les anciens propriétaires. Ouvert aux quatre vents le château avait subi de nombreuses dégradations jusqu'à son rachat par la CCLO, et l'incendie de mai 2017 semble avoir provoqué une sorte d'émotion patrimoniale qui permet d'alerter sur l'urgence et l'importance de sa protection.

B. ... afin de sauver et préserver un édifice patrimonial...

Le protéger de la ruine, des dégradations et des intrusions

En effet, le château ayant été abandonné par la société Le Papillon Rouge Limited et même pendant les conflits entre les Gallois, le château subit de nombreuses dégradations.

Certains locaux disent même avoir entendu à cette époque des coups de tronçonneuse, laissant imaginer l'ampleur des dégâts dans la vieille demeure. Loin de ses heures de gloire, la bâtisse abandonnée aux alentours des années 2009 semblerait-il, son état se dégrade au fil des années. L'affaire judiciaire du propriétaire, a renforcé l'incompréhension autour de la propriété. La Une du *Sud-Ouest Béarn et Soule*, du 11 octobre 2011, précisait qu'aucune personne de la commune ne pouvait indiquer le nom du propriétaire :

« La mairie, la gendarmerie, les voisins, personne n'est capable de désigner un propriétaire (...) « c'est privé » répond-on¹⁰³. » L'état intérieur est aussi questionné : « Au rez-de-chaussée, passé le hall agrémenté d'un escalier en marbre, la salle à manger du président, la bibliothèque, le bar et la pièce des ingénieurs conservent encore des boiseries et du parquet ?¹⁰⁴ ».

¹⁰¹ Témoignage de madame Karine Fouchard, réalisé le 22 décembre 2022, par Lisa Deguilhem.

¹⁰² Témoignage de monsieur Jacques Clavé, réalisé le 1^{er} juin 2023, par Lisa Deguilhem.

¹⁰³ « Titre inconnu ». Dans : *Sud-Ouest édition Béarn et Soule*. 11 octobre 2011. Archives communales. Mont. non classé. (consulté le 13 octobre 2022).

¹⁰⁴ *Ibid*

En effet, l'état extérieur très délabré laissait place à des questionnements quant à son état intérieur. Fenêtres ouvertes, vitres brisées, stores banne cassés, rideaux déchirés, c'est ce à quoi ressemblait l'ancienne maison de réception luxueuse d'Elf Aquitaine au premier coup d'œil. En outre, sans entretien, le lierre et d'autres végétations envahirent les façades, voire l'intérieur de certaines pièces. L'intérieur de l'édifice n'était pas non plus dans son meilleur jour, comme ce que laisse voir les photographies (Figure n°13, 14,15). Le sol carrelé était jonché de multiples débris, les moulures aux plafonds s'effritaient et dans certaines salles, le plafond laissait apercevoir des traces d'infiltrations d'eaux.



Figure 15 : photographie façade sud extérieure, Château de Mont, CCLO, 2013.



Figure 16 : Photographie du hall d'entrée, château de Mont, Urbex Session, date inconnue.

Et sans signe d'activité émanant de la propriété et avant que la CCLO en face l'acquisition, le lieu était propice aux intrusions voire à des squats¹⁰⁵, ce qui a dû également participer à la dégradation du château. En effet, des traces d'occupation du lieu, comme des matelas ou des oreillers rapportés de l'extérieur, avaient été constatées à plusieurs reprises par Monsieur le Maire au sein du château¹⁰⁶. Des inspections effectuées par la Gendarmerie et leur équipe cynophile avait aussi éveillé des soupçons quant à des activités illicites¹⁰⁷. Cependant, l'identité des personnes venant au château illégalement n'a jamais été retrouvée. D'autres locaux affirment avoir vu, lors de visites dans le château, des traces de feu sur le plancher.

D'autres intrusions, d'un autre genre ont pu être identifiées. Il s'agit ici des visites communément appelé « d'urbex » contraction de l'expression « exploration urbaine ». En effet, le château a été également la cible d'amateur de lieu abandonné, puisqu'il fut l'objet d'un article

¹⁰⁵ Le terme squat voulant exprimer l'idée d'une occupation illégale d'un local ou d'un immeuble. SQUATS. « Définition de SQUAT ». Dans : *Centre National de ressources textuelles et Lexicales*. [en ligne]. (consulté le 14 avril 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/squats>.

¹⁰⁶ Témoignage de Monsieur Jacques Clavé, Maire de Mont, réalisé par Lisa Deguilhem, le 01 juin 2023.

¹⁰⁷ *Ibid*

sur le site internet « *Urbex session* » répertoriant différents lieux abandonnés partout dans le monde¹⁰⁸.

De l'anglais « Urban Exploration », la pratique est définie par l'historien Nicolas Offenstadt dans « *Une exploration urbaine (urbex) à Plauen* » comme : « *une visite sans autorisation et le plus souvent sans but lucratif de lieux délaissés ou abandonnés*¹⁰⁹. » Pour lui, même si la pratique est commune à tous les urbexeurs¹¹⁰ – nom donné à ceux qui font de l'urbex – les motivations de ces derniers varient. Certains « *sont des photographes passionnés par les ruines, d'autres s'intéressent surtout au patrimoine, tandis que certains y cherchent une forme d'aventure.*¹¹¹ »

Dans notre cas, il semblerait que ce soient des amateurs de patrimoine abandonné venus découvrir le lieu. C'est en tout cas ce que laisse penser l'article à propos du château surnommé « Château Jim Jones »¹¹² sur le site internet, ce dernier renommant tous les lieux visités par souci d'anonymiser le lieu afin d'éviter qu'il ne soit retrouvé. Contrairement aux intrusions, l'article semble montrer une démarche de découverte patrimoniale plus que de destruction ou dégradation. Outre l'histoire totalement fabulée racontée à propos du château, les personnes ayant visité le château pour le site internet et dont on ignore l'identité, ont réalisé plusieurs clichés de bonnes qualités du lieu. Comme une sorte de reportage photographique, ils figent dans leurs appareils, ce lieu dégradé et pourtant si fastueux à une époque. La date de leur passage reste inconnue, cependant on peut supposer que les clichés datent d'avant le rachat de la CCLO, puisque la collectivité sécurise le bâtiment après son acquisition.

¹⁰⁸ SESSION, U. « Exploration Urbex - Des lieux abandonnés à travers le monde ». Dans : *Urbex Session* [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://urbexsession.com/>.

¹⁰⁹ OFFENSTADT, N. « Une exploration urbaine (urbex) à Plauen : Sur les traces de la dentelle et de la RDA ». Dans : *Métropolitiques*. 13 janvier 2020. [en ligne]. (consulté le 06 mars 2023). Disponible sur : lien : https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met_offenstadt.pdf.

¹¹⁰ *Ibid.*

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² SESSION, U. « Chateau Jim Jones ». Dans : *Urbex Session* [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://urbexsession.com/chateau-jim-jones/>.

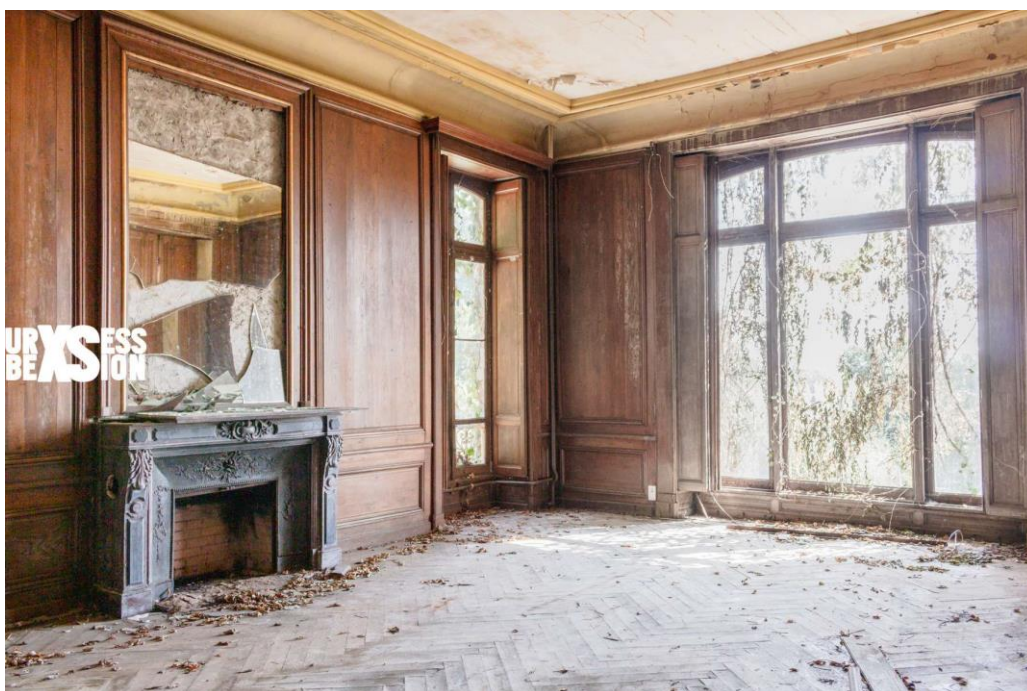


Figure 17 : Photographie intérieur, château de Mont, Urbex Session, date inconnue.

Si la bâtisse a été visitée et a fait l'objet d'un article par le site internet, cela peut laisser penser que d'autres visites de ce type ont été réalisées soit avant ou bien après, conséquence de la publication de la page internet. En effet, si le château est renommé sur le site web et sa localisation précise n'est pas communiqué, il est cependant publié sous plusieurs étiquettes ou « hashtags » dont celui de « Château de Mont ». Il est alors possible d'imaginer à partir de là, que sa localisation puisse être retrouvée.

Le château est également présent sur la base de données d'un autre site internet, celui de « Forbidden Place » ou « Lieux oublié » en français. Une description d'une seule phrase relate rapidement et simplement l'histoire du lieu. Ce dernier est d'ailleurs nommé sous le nom de « Château de Mont » ce qui a permis aux utilisateurs du site web de retrouver l'édifice afin de le visiter et certains commentaires sous la publication rendent compte même de visite dans le lieu.¹¹³

¹¹³ PLACES, F. « Urban exploration : Abandoned Castles from South West of France ». Dans : *Forbidden Places*. [En ligne]. (Consulté le 15 juin 2023). Disponible sur : <http://www.forbidden-places.net/urban-exploration-abandoned-castles-from-south-west-of-france#1>.

Pour résumer, le château pendant sa période d'abandon a connu de nombreuses intrusions qui ont pu aggraver l'état du lieu. Lors de son rachat par la CCLO en 2014, la collectivité territoriale a pris des mesures pour lutter et surtout sécuriser le château, en fermant les ouvertures (portes et fenêtres), ou en réalisant certains travaux sur la toiture de l'édifice par exemple, et même un système d'alarme aurait été installé. Lorsque la municipalité a racheté à son tour la bâtisse en 2018, elle connaissait ce phénomène d'intrusion et a continué à maintenir cette sécurisation extérieure, afin d'éviter que ce qui s'est passé dans ces années d'abandon ne se reproduise plus.

Il est important de préciser également que l'édifice, malgré les moyens déployés par la CCLO lorsqu'elle en était propriétaire, a failli complètement disparaître dans une nuit du mois de mai 2017. C'est par conséquent grâce à des choix politiques de la communauté de commune et en collaboration avec la commune de Mont, qu'il a pu renaître.

Conserver un édifice déjà sauver des flammes

En effet, lorsque la CCLO vend le château à la commune de Mont, il venait tout juste de subir d'importantes rénovations à la suite d'un incendie. C'est dans la nuit du 02 au 03 mai 2017 que les pompiers de la caserne de Mourenx ont été appelés pour un important incendie dans le château de Mont. C'est une femme rentrant chez elle et ayant aperçu des flammes entre les feuillus qui cachait la vieille demeure qui a alertée les autorités¹¹⁴. Si les pompiers de Mourenx ont été les premiers à arriver sur les lieux, le feu a mobilisé des pompiers d'autres casernes et au total c'est une soixantaine de soldats du feu qui intervinrent pendant toute la nuit contre le brasier qui consumait l'édifice¹¹⁵.

¹¹⁴ GAMAURY, J. « Violent incendie à l'ancien château d'Elf-Aquitaine à Mont ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 3 mai 2017. [En ligne]. (Consulté 15 mars 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/mont-gouze-arance-lendresse/violent-incendie-a-l-ancien-chateau-d-elf-aquitaine-a-mont-5027881.php>.

¹¹⁵ Témoignage de Joël Prudhomme, réalisé le 12 avril 2023, par Lisa Deguilhem.



Figure 18 : Photographie de l'incendie du château de Mont, 03 mai 2017.



Figure 19 et 20 : Photographies de l'incendie du château de Mont, 03 mai 2017.

Mais la violence de l'incendie a été telle, qu'il a ravagé presque entièrement le château : la toiture s'est effondrée sur elle-même emportant dans son passage les différents niveaux des étages jusqu'au rez-de-chaussée. Ne tenaient encore debout seulement que les murs extérieurs et les grandes cheminées qui reposaient sur ce qui restait du toit et qui par conséquent menaçaient de s'effondrer à leur tour. Après un tel drame, une seule question se pose dans les équipes de la CCLO : « Que fait-on ? » Entre la destruction totale de la bâtisse centenaire ou la restauration de ce patrimoine local, la CCLO après une étude de structure pour savoir s'il était possible de le reconstruire et une consultation auprès de l'assurance, a tranché pour une restauration extérieure et une remise en état à l'identique du château¹¹⁶.

¹¹⁶ Témoignage de madame Karine Fouchard, réalisé le 22 décembre 2022, par Lisa Deguilhem.

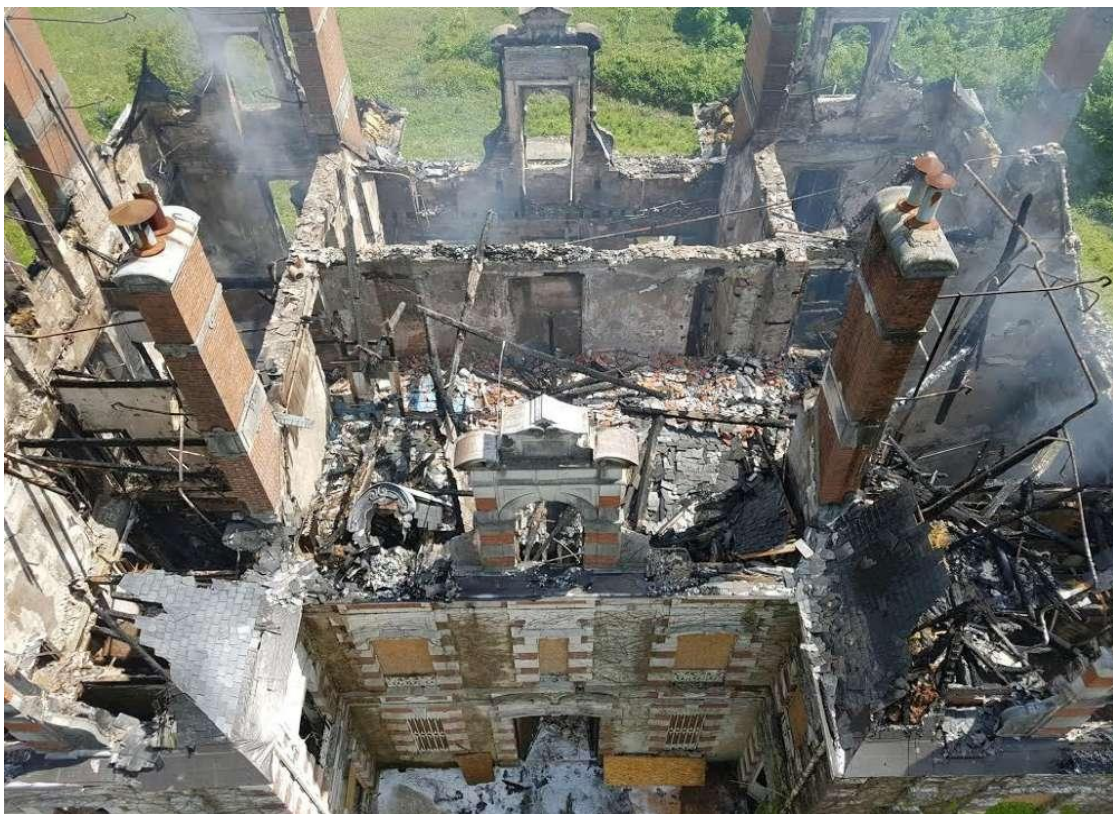


Figure 21 : photographies de l'incendie du château de Mont, auteur inconnu, 03 mai 2017.

Les travaux ont débuté une fois le déblayage et la sécurisation du chantier effectués. La CCLO a alors fait des restaurations sur la charpente ainsi que la couverture du toit, la maçonnerie, le plancher, le parquet et l'escalier¹¹⁷. Avec un coût total de travaux de 1 806 000 euros TTC comprenant déblais et honoraires de maîtrise d'œuvre, et une participation à hauteur de 1 403 000 d'euros TTC de la part de l'assurance, le château a alors pu renaître de ses cendres¹¹⁸.

Pour ce chantier de gros œuvres, la CCLO retient l'entreprise PEES basée à Gan qui comptait dans leurs équipes des compagnons du devoir. D'ailleurs la CCLO a choisi en partie des artisans locaux et des artisans d'art pour la réalisation des restaurations¹¹⁹. Une manière de faire valoir le savoir-faire local et artistique. Devant un tel chantier et de tels coûts de

¹¹⁷ « Acte d'achat du Château de Mont par la commune de Mont ». Archives communales. Mont. Non classé. (Consulté le 20 avril 2023).

¹¹⁸ *Ibid.*

¹¹⁹ Témoignage de madame Karine Fouchard, réalisé le 22 décembre 2022, par Lisa Deguilhem.

restauration, il fallait absolument conserver la bâtisse dans cet état et éviter qu'elle ne se dégrade comme cela avait été le cas auparavant.

Dans un même temps, la municipalité de Mont commençait à réfléchir à la possibilité de racheter la demeure et son parc, mais elle n'était pas la seule à se pencher sur cette idée. En effet depuis le rachat par la CCLO plusieurs projets de revalorisation tous privés avaient été proposés à la collectivité, et certains même n'avaient pas été découragés par l'incendie. Seulement la commune de Mont et ses élus ne souhaitaient pas que celle-ci ne retombe dans la domanialité privée. Au contraire, ils souhaitaient que ce lieu, dont les locaux furent si longtemps exclus, puisse être ouvert à tous. D'autant plus que pour les quelques habitants du village qui travaillaient en son sein, et même pour ceux qui n'y ont jamais eu accès, le château représente une part de l'identité de leur territoire, qu'ils veulent désormais se réapproprier.

C. ...et permettre une réappropriation d'un patrimoine local aux habitants.

Éviter que le château ne retombe dans le domaine privé

En effet, après l'épisode de la Société Le Papillon Rouge Limited qui a grandement endommagé l'édifice, défiguré l'extérieur en y installant une piscine juste au pied de l'escalier du perron Sud – aujourd'hui rebouchée – avant de l'avoir abandonné, les habitants locaux et surtout la commune ne souhaitaient pas voir le château une nouvelle fois sous propriété privée sans pouvoir décider de son avenir : « *On ne veut pas revoir ce qui s'est passé en vendant à du privé.*¹²⁰ ». Pour Monsieur le Maire, si ce n'était pas eux qui proposaient un projet de valorisation en adéquation avec la politique de la commune, le château aurait été « *comme une verrue dans le pied*¹²¹. ».

La CCLO, lorsqu'elle en était propriétaire, avait réfléchi et cherché à revaloriser ce bien patrimonial afin de lui trouver une nouvelle vie et cela déjà avant l'incendie. Un projet d'hôtel restaurant avait été pensé par la CCLO qui avait lancé un appel à projet dans ce but, mais cela n'avait jamais abouti¹²². Afin de permettre la valorisation du lieu, la CCLO a publié dans une

¹²⁰ Témoignage de monsieur Jacques Clavé, réalisé le 1^{er} juin 2023, par Lisa Deguilhem.

¹²¹ *Ibid.*

¹²² Témoignage de madame Karine Fouchard, réalisé le 22 décembre 2022, par Lisa Deguilhem.

revue spécialisée une publication pour revendre le château à un porteur de projet intéressé¹²³. En effet, devant les coûts de rénovation élevés, la CCLO ne pouvait se permettre de porter seul un projet de revalorisation du lieu. Le vice-président de la Communauté de Communes, Jean Marie Bergeret-Tercq déclara aux élus de la collectivité :

« Devant l'ampleur des travaux de rénovation à effectuer pour remettre cette propriété en état, il a été décidé de donner mandat aux agences Pierre Conchez Immobilier de Pau et de CPC Invest de Mourenx afin de le vendre.¹²⁴ »

A la suite de cette décision, en 2016, un premier projet avait failli aboutir, encore une fois en 2016, avec l'agence Pierre Conchez Immobilier qui avait trouvé un investisseur américain, un certain James P. Samuels¹²⁵. Il envisageait de racheter la propriété pour la somme de 400 000 euros, transformer la propriété en un haras de chevaux. Idéalement situé, c'est la proximité entre la propriété et l'hippodrome qui aurait séduit le potentiel acquéreur¹²⁶. La vente avait été votée par le conseil de la communauté de communes. Mais malgré l'enthousiasme de la vente, le projet n'a finalement jamais vu le jour. Un autre projet peu de temps avant l'incendie avait aussi été élaboré. Deux artisans locaux intéressés par la bâtisse pour y réaliser un appart hôtel de charme¹²⁷. Et l'incendie ne les avaient d'ailleurs pas refroidi, puisqu'une fois l'étude de structure faite leur assurant l'état de la structure, les deux artisans avaient renouvelé leur offre¹²⁸.

¹²³ *Ibid.*

¹²⁴ ROSSIGNON, A. « Lacq-Orthez va vendre l'ancien château d'Elf-Aquitaine ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 21 juin 2016. [en ligne]. (consulté le 15 mars). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/mourenx/lacq-orthez-va-vendre-l-ancien-chateau-d-elf-aquitaine-4985741.php>.

¹²⁵ *Ibid.*

¹²⁶ *Ibid.*

¹²⁷ ROSSIGNON, A. « La commune de Mont décidée à racheter l'emblématique château Lestapis ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 12 septembre 2018. [en ligne]. (consulté le 15 mars). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/mont-gouze-arance-lendresse/la-commune-de-mont-decidee-a-racheter-l-emblematic-chateau-lestapis-5076218.php>.

¹²⁸ ROSSIGNON, A. « La commune de Mont décidée à racheter l'emblématique château Lestapis ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 12 septembre 2018. [en ligne]. (consulté le 15 mars). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/mont-gouze-arance-lendresse/la-commune-de-mont-decidee-a-racheter-l-emblematic-chateau-lestapis-5076218.php>.

C'est d'ailleurs à ce moment-là que la commune décida d'envisager de racheter la bâtisse à la CCLO¹²⁹. Ce projet avait été aussi rappelé dans le conseil municipal du 06 juillet portant sur la promesse d'achat du château. Dans le compte rendu il est mentionné :

« Monsieur le Maire rappelle que la CCLO souhaite vendre ce bien et présente le projet proposé à la CCLO par des investisseurs privés de créer des appart – hôtel dans la bâtisse ¹³⁰»

La peur de revoir ce lieu tomber une fois de plus dans la propriété privée n'a pas été uniquement liée à la crainte du devenir du château. Un attachement profond des habitants du village à cette propriété semble être aussi à l'origine du château.

Entretien l'attachement patrimonial des locaux à la bâtisse

En effet, la bâtisse est un lieu important dans le paysage de Mont aux yeux de beaucoup de monde. D'abord, il s'agit d'une fierté familiale, celle d'une symbolisation de la réussite de l'ascension sociale de la famille de Lestapis. Dans les souvenirs retranscrits de Mme Renée De Ramefort, fille de Samuel de Lestapis (I^{er}), un fort attachement au château, lieu de souvenir parfois chaleureux de son enfance¹³¹ est évoquée. D'ailleurs, d'après Monsieur le Maire en contact avec elle, elle a été très attristée lorsque le château pris feu¹³². En revanche, pour Mme Wanda de Lestapis, parente de la branche familiale de Mont, l'incendie a été comme une chance pour le château puisque son passé sulfureux était très loin de ce que représentait le château pour la famille.

« Quand le château a brûlé, j'ai pensé qu'après la vente du château par Total, il avait été occupé par des bandes épouvantables, et que c'était misérable et que j'étais contente que c'est brûlé, parce que c'était tellement loin du château tel que je l'imaginais dans la famille, que j'étais contente qu'il ne soit plus. Mais malgré tout quand c'était refait,

¹²⁹ ROSSIGNON, A. « La commune de Mont décidée à racheter l'émblématique château Lestapis ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 12 septembre 2018. [en ligne]. (consulté le 15 mars). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/mont-gouze-arance-lendresse/la-commune-de-mont-decidee-a-racheter-l-embematique-chateau-lestapis-5076218.php>.

¹³⁰ *Conseil municipal – Délibération : Extraits (1852, 1904 – 1982)*. Archives communales. Mont. 1W8. (consulté le 12 octobre 2022).

¹³¹ DUGAS, R. « Témoignage écrit de Mme Renée Dugas ». par Nicole Vital. (consulté le 8 février 2023).

¹³² Témoignage de monsieur Jacques Clavé, réalisé le 1^{er} juin 2023, par Lisa Deguilhem.

*aussi bien que c'était refait, j'étais très admirative et je suis très contente que c'est été refait maintenant. Mais à l'époque en effet, j'avais l'impression que c'était une libération... »*¹³³

Cet attachement se retrouve également dans les témoignages des anciens employés d'Elf Aquitaine, qui ont travaillé au château dans sa période la plus fastueuse. L'annonce de l'incendie du château a beaucoup affecté certains d'entre eux, à l'image de Monsieur Michel Grigt, ancien sommelier du château sous la propriété d'Elf Aquitaine, qui rapporte son sentiment à l'égard de l'incendie :

*« Beaucoup de tristesse, beaucoup de tristesse. D'abord, Jean François comme moi, une incompréhension que le château ferme. (...) Et puis après la façon dont s'est devenue aussi ! Parce que on en a vu des choses ici. Les futurs propriétaires qui ne se sont pas toujours bien comportait, d'après ce que j'ai compris. Comment il a été délaissé à l'abandon, jusqu'à l'incendie, comme vous dites. On souffre ! On souffre pour quelque chose qu'on a vu dans toute sa splendeur. C'était grandeur et décadence. »*¹³⁴

Pour eux, comme pour la commune et plus généralement le bassin de Lacq, ce château peut être considéré comme la fierté du territoire, puisque c'est l'histoire de la réussite du gaz de Lacq et de la société pétrolière qui sont représentées dans l'histoire même du château. Son histoire sulfureuse sous sa propriété, les litiges juridiques, son abandon ont profondément marqué les esprits des locaux. Le parc est également un lieu de souvenirs, puisque certains locaux d'abord sous la famille de Lestapis et puis sous la propriété d'Elf Aquitaine travaillaient à faire le foin, entretenant ainsi le domaine. C'est d'ailleurs du parc que vient l'idée de racheter la propriété. En effet, écarté pendant très longtemps de ce grand parc, les locaux souhaitaient pouvoir enfin profiter de cette si grande étendue de terrain au sein même du village, en ouvrant à tous, le parc.

¹³³ Témoignage de madame de Wanda de Lestapis, réalisé le 28 octobre 2022 par Lisa Deguilhem.

¹³⁴ Témoignage de monsieur Michel Grigt et monsieur Jean-François Letargua, réalisé le 08 mars 2023 par DEGUILHEM Lisa.

Chapitre II :

Une valorisation patrimoniale en cohérence avec le territoire et la communauté du tiers-lieu pour une réappropriation du lieu

Si les motivations de l'achat du château sont intrinsèquement liées à l'histoire du lieu et la volonté de le conserver en l'ouvrant à tous pour permettre son appropriation, le projet de valorisation se devait alors de répondre à ces besoins. L'achat seul du château par la collectivité territoriale ne suffit pas et une idée de valorisation a dû être annoncée pour compléter les motivations de l'acquisition. Cette idée est soufflée à la commune par des locaux du village, en émettant l'idée de l'installation, au sein même du château d'un tiers-lieu, un concept récent venu des Etats-Unis et développé en France depuis une dizaine d'années. Par principe, le tiers-lieu est un moyen de permettre à la fois la restauration et la conservation de l'édifice et son parc, sa réappropriation par les habitants et enfin de lui trouver une nouvelle utilisation. Ce projet a donc pour objectif d'inscrire à la fois la propriété sur le territoire et sur la communauté. L'intégration de ces deux notions est fondamentale pour la construction d'un tiers-lieu, puisqu'il doit être construit en relation avec le territoire, c'est-à-dire le village dans lequel il s'implante mais aussi une zone plus large avec les différents acteurs, et avec la communauté, c'est-à-dire d'un point de vue sociologique, un groupe d'humains dont les membres sont unis par le lien social¹³⁵.

¹³⁵ FRANÇAISE, A. « Définition de COMMUNAUTÉ ». Dans : *Dictionnaire de l'Académie française*. [en ligne]. (Consulté le 16 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C3157>.

I. Le choix de la valorisation par un tiers-lieu

Mais avant de définir quel est le territoire et la communauté concernés pour le château de Mont, il est important de revenir sur ce concept, ses enjeux et son développement dans la région.

A. La définition des Tiers-Lieux

Du *third place* au tiers-lieu, un concept aux définitions floues

Pour comprendre et saisir le concept de ces lieux si particuliers que sont les tiers-lieux, il faut revenir sur leurs origines. En effet ces nouveaux lieux, qui fleurissent aujourd'hui un peu partout en France, tirent leur concept du *third place*¹³⁶ théorisé et développé par le sociologue américain Ray Oldenburg dans son ouvrage paru en 1989 : « The Great, Good Place : Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day ». Si l'ouvrage n'a jamais été traduit en français, il a été étudié par Antoine Burret¹³⁷ dans sa thèse de doctorat intitulée : « Étude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Dans son travail, il explique que Ray Oldenburg constate dans la société Nord-Américaine du XX^e siècle un appauvrissement des relations sociales entre les individus et par conséquent de leur socialisation. Il explique par le phénomène urbain des « suburbs » que l'on peut traduire en français par « banlieues ». Apparus dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, ils se sont développés massivement au XX^e siècle en Amérique de Nord et ont fini par devenir un symbole du rêve américain.¹³⁸

En effet, ces espaces situés entre le centre-ville et la campagne permettaient avant tout de répondre à un besoin croissant d'hébergement de la population. Mais pour les classes moyennes aisées américaines, les « suburbs » étaient également un moyen d'accéder à la

¹³⁶ Traduit en français par troisième lieu, troisième place, tiers-lieu.

¹³⁷ Antoine Burret est l'un des premiers en France à s'être penché scientifiquement sur la question des tiers-lieux. Après des études en management et politiques culturelles il réalise une thèse de doctorat en socio-anthropologie qu'il soutient en 2017 au Centre Max-Weber de l'Université de Lyon-II et s'intitulant : « Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Il est très engagé, en France comme à l'étrangers, dans la création et le développement de ces nouvelles structures collaboratives et très actif dans le domaine grâce à diverses publications ou interventions sur le sujet des tiers-lieux. BURRET, A. *Tiers-lieux : et plus si affinités*. Limoges. Fyp éditions. 2015.

¹³⁸ BURRET, A. « Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2. 2017. [en ligne]. (consulté le 13 mai 2023). Disponible sur : https://theses.hal.science/tel-01587759/file/burret_a_these_udl.pdf

propriété dans un cadre de vie agréable à la fois proche de la nature (maison avec jardin) et proche du centre-ville où se concentrent les activités économiques.¹³⁹ En 1926, suite à un litige avec un promoteur immobilier, la Cour Suprême américaine prend la décision de garantir le droit de zonage dans ces espaces, qui se sont alors vus exclusivement réservés à un usage résidentiel.¹⁴⁰ Dépourvus de toute activité commerciale pourtant si importante pour la socialisation des individus, les relations entre les habitants de ces zones s'amenuisent, puisque désormais la majorité des activités et des interactions sociales se passent dans le cadre privé, au sein des foyers familiaux¹⁴¹.

C'est le constat que le sociologue américain a réalisé dans son ouvrage de 1989, et qu'Antoine Burret explique dans sa thèse : « *Oldenburg voit dans l'absence de bâtiments à usage commercial une cause du déclin de la sociabilité nord-américaine depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.*¹⁴² » Le quotidien des habitants de ces banlieues se réduit à des mouvements pendulaires du domicile vers le lieu de travail et inversement sans qu'ils n'interagissent socialement avec d'autres individus. Et Ray Oldenburg « *caractérise cette dichotomie en opposant la maison, sphère de l'intime, comme le premier lieu et le lieu des activités professionnelles comme le second lieu.*¹⁴³ ». Avec cette division binaire, le sociologue américain conclut à l'existence d'un autre lieu, un troisième lieu, nécessaire à la sociabilisation : « *De cette distinction, il ressort l'existence d'un troisième lieu qu'il présente de manière générale comme des lieux informels de rassemblement public.*¹⁴⁴ ». Ces lieux de rencontre peuvent être de différentes natures. Antoine Burret en donne quelques exemples : épiceries avec le commerçant qui connaît tous ses clients, les bars, les cafés, les salons de coiffure ou esthétique, les laveries automatiques, en résumé tous les lieux proposant un service tout en étant propices aux rencontres et aux conversations, car c'est bien ce critère qui caractérise l'activité principale du troisième lieu : la conversation¹⁴⁵. Pour Antoine Burret, le troisième lieu se définit par :

« (...) sa clientèle régulière et une ambiance ludique qui contraste avec les autres sphères. Une approche radicalement différente de la sphère intime, mais qui offre un

¹³⁹ BURRET, A. « Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2. 2017. [en ligne]. (consulté le 13 mai 2023). Disponible sur : https://theses.hal.science/tel-01587759/file/burret_a_these_udl.pdf

¹⁴⁰ *Ibid.*

¹⁴¹ *Ibid.*

¹⁴² *Ibid.*

¹⁴³ *Ibid.*

¹⁴⁴ *Ibid.*

¹⁴⁵ *Ibid.*

*confort psychologique similaire. Il constitue l'emplacement où les individus peuvent se réunir hors de la sphère intime et de la sphère professionnelle, par chance ou de manière organisée, dans un esprit de camaraderie.*¹⁴⁶ ».

Pour lui, comme pour Ray Oldenburg, c'est un entre-deux, entre la prestation que le service offre aux individus et le type de relation social qui s'en dégage, puisque celui-ci est similaire à un espace intime, familial, et qui permet aux individus de venir s'y retrouver et d'y tisser des liens sociaux autre que ceux familiaux ou professionnelle.

Reprenant le concept du *third place* de Ray Oldenburg, les tiers-lieux commencent à voir le jour au début des années 2000 avec la révolution numérique. En effet, certains espaces que l'on peut qualifier d'intermédiaire et ne rentrant pas dans les critères institutionnels déjà existants, ont permis de combler certaines carences causées par le développement des nouvelles technologies.

Une nouvelle fois Antoine Burret l'explique dans un article *Démocratiser les tiers-lieux*, publié dans la revue « Multitude ». Si des progrès dans le domaine du numérique sont réalisés dans la première décennie du XXI^e siècle, la démocratisation d'Internet et du Web ainsi que les nouveaux outils technologiques permettant d'y accéder ne sont pas disponibles pour tous et une exclusion numérique fait alors surface¹⁴⁷. Afin de résoudre cette problématique, des Espaces Publics Numériques (EPN), développés par les collectivités territoriales, viennent répondre à ce manque technologique. Dans cette dynamique, un collectif d'individus d'amateur¹⁴⁸ est créé à Saint-Etienne afin de proposer l'organisation d'ateliers de médiations numériques, d'abord sur des événements comme des salons ou des foires puis sur tout le département de la Loire, puisque la particularité du collectif était leur mobilité¹⁴⁹. Présent également sur les réseaux sociaux, l'association informe ses abonnés de leurs diverses actions sur le terrain. Cette présence sur les réseaux sociaux participe à la mise en commun du projet, puisque chaque individu les suivant peut directement réagir aux différents projets.

¹⁴⁶ BURRET, A. « Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2. 2017. [en ligne]. (consulté le 13 mai 2023). Disponible sur : https://theses.hal.science/tel-01587759/file/burret_a_these_udl.pdf

¹⁴⁷ BURRET, A. « Démocratiser les tiers-lieux », Dans : *Multitudes*, 2013/1 (n° 52), p. 89-97, [en ligne], [consulté le 13 mai 2023], URL : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2013-1-page-89.htm>.

¹⁴⁸ *Ibid.*

¹⁴⁹ *Ibid.*

Progressivement, le collectif connaît un succès conséquent, et inspire de nombreuses initiatives de ce genre. L'association a permis, grâce à leur atelier, de mettre en évidence les nouveaux enjeux du numérique, alertant même les collectivités territoriales, puisque le Conseil Général de la Loire a même créé un réseau départemental d'acteurs du numérique : la Cyberloire. Pour Antoine Burret : « *Cette dynamique observée localement par le tissage d'un réseau est également à la source de l'apparition d'un nouveau modèle de structure regroupé sous le nom de « tiers-lieux ».*¹⁵⁰ ». C'est en effet avec la naissance de ces nouveaux espaces que le terme tiers-lieux, repris du concept de Ray Oldenburg, apparaît alors pour désigner ces structures. L'association s'extirpe alors de la notion d'Espaces Publics Numériques pour venir intégrer celle du tiers-lieu. Sur le modèle de l'association, d'autres lieux de ce genre se développent non seulement en France, mais partout dans le monde¹⁵¹.

En voulant agir et lutter contre le chômage et la précarité dans les zones fragiles comme les quartiers populaires, l'association développe un premier modèle de tiers-lieu, inauguré en 2010 à Saint-Etienne : le Comptoir Numérique. L'espace a des fonctions diversifiées mais toujours autour du numérique et met en avant trois rôles : le « coworking » ou bureaux partagé en français, un EPN (rôle initiale de l'association) et un pôle de ressources numériques¹⁵². Ainsi le but est de diversifier les activités autour du numérique menées au sein du même lieu afin d'y attirer des publics divers. En outre, le mode de gestion « son accessibilité, son ouverture et sa flexibilité¹⁵³ » du lieu permet à tous de fréquenter le lieu.

Mais cette initiative ne peut pas être vue comme le seul facteur du développement des tiers-lieux en France, puisque leur apparition n'est pas spontanée, ni bien définie en raison de leurs multiples caractères très variés qu'ils présentent.

Le « Dossier - Tiers-Lieux : modèle à suivre ? » publié dans la revue spécialisée sur les politiques culturelles : *L'Observatoire*¹⁵⁴, inscrit les tiers-lieux dans la continuité des Nouveaux Territoires de l'Art. Ces Nouveaux Territoires de l'Art (NTA), sont nés à la suite du rapport «

¹⁵⁰ BURRET, A. « Démocratiser les tiers-lieux », Dans : *Multitudes*, 2013/1 (n° 52), p. 89-97, [en ligne], [consulté le 13 mai 2023], URL : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2013-1-page-89.htm>.

¹⁵¹ *Ibid.*

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ *Ibid.*

¹⁵⁴ PIGNOT, L. SAEZ J-P. « Un dossier - tiers-lieux : modèle à suivre ? » Dans : *L'Observatoire* 52, n°2, 2018, [en ligne], consulté 1^{er} juin 2023, URL : <https://www-cairn-info.rproxy.univ-pau.fr/revue-l-observatoire-2018-2-page-7.htm>.

Une nouvelle époque de l'action culturelle » publié en 2001 et rédigé à la demande Michel Dufour, ancien secrétaire d'Etat au patrimoine et à la décentralisation culturelle sous le gouvernement de Lionel Jospin¹⁵⁵, et de Fabrice Lextrait, ancien directeur de la Friche la Belle de mai à Marseille¹⁵⁶. Ce rapport a permis de mettre en évidence la nécessité de mettre en place des nouveaux lieux permettant d'expérimenter de nouvelles pratiques culturelles et qui ne pouvaient pas être réalisées dans les institutions traditionnelles de la culture.

*« Fondé sur la relation entre le public et les œuvres, les politiques culturelles n'ont que très rarement su, pu et voulu soutenir des projets qui proposaient d'autres formes d'actions que celles des schémas institutionnels. L'Etat et les collectivités locales se sont dépassés par des initiatives qui ont imprégné, en moins de dix ans, leurs marques dans le paysage culturel contemporain. »*¹⁵⁷

En effet, les tiers-lieux d'aujourd'hui rejoignent en certains points les caractéristiques des NTA : la mise à disposition d'un lieu pour tous et doté d'équipements spécifiques, leurs installations dans des lieux souvent délaissés et abandonnés (friches, anciens bâtiments industriels...), la remise en question de la relation œuvre-public traditionnelle héritée du XIX^e siècle, la pratique commune d'activité, la volonté d'expérimenter... En plus de ces ressemblances, il existe de nombreuses passerelles entre les NTA et les tiers-lieux, cependant ils ne remplacent pas ces anciens espaces développés en France depuis une vingtaine d'année mais viennent s'y ajouter¹⁵⁸.

En résumé, les tiers-lieux connus aujourd'hui sont le résultat de différentes initiatives, politiques publiques ou encore des apparitions de nouveaux modes de travail cherchant à construire et à développer autrement nos manières de vivre, de travailler, d'apprendre, de socialiser adapter aux besoins de chaque territoire.

¹⁵⁵ MONDE, L. « Les friches, "Nouveaux Territoires de l'art" ? ». Dans : *Le Monde* -14 février 2023. [en ligne]. (consulté le 7 juin 2023). Disponible sur : https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/02/14/les-friches-nouveaux-territoires-de-l-art_262795_1819218.html.

¹⁵⁶ PERSEE. « Lextrait, Fabrice ». Dans : *Persée*. [en ligne]. (consulté le 13 juin 2023). Disponible sur : <https://www.persee.fr/authority/179981>.

¹⁵⁷ LEXTRAIT, F. « Les nouveaux territoires de l'art », Dans : *Culture et Musées*, n°4, 2004, p.95. [en ligne], consulté le 1^{er} juin 2023, URL : https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2004_num_4_1_1206.

¹⁵⁸ PIGNOT, L. SAEZ J-P. « Un dossier - tiers-lieux : modèle à suivre ? » Dans : *L'Observatoire* 52, n°2, 2018, [en ligne], consulté 1^{er} juin 2023, URL : <https://www-cairn-info.rproxy.univ-pau.fr/revue-l-observatoire-2018-2-page-7.htm>.

Au vu de ses diverses origines, des inspirations dont ils sont issus et de leurs pluralités très variés dans leurs modes de construction, de fonctionnements ou encore dans leurs activités, une définition scientifique des tiers-lieux est difficile à donner. Plus qu'un lieu intermédiaire, c'est avant tout un concept qui reste encore flou pour la majorité de la population. C'est un lieu hybride qui se construit de manière empirique, en se basant sur l'exemple d'autres tiers-lieux, comme c'est le cas des premiers tiers-lieux développés sur le modèle de celui de Saint-Etienne. Cependant chaque établissement possède ses propres caractéristiques, se différenciant des autres. Il existe alors autant de définitions de tiers-lieux que d'établissement de ce type. Mais tous les tiers-lieux ont un objectif commun : favoriser les relations sociales entre les individus, et l'expérimentation afin de faire ensemble et de répondre aux attentes et aux besoins des territoires dans lesquels ils s'installent.

Antoine Burret dans sa thèse donne une définition conceptuelle du tiers-lieu : « *Une configuration sociale où la rencontre entre des entités individuelles engage intentionnellement à la conception de représentations communes.*¹⁵⁹ ». A travers cette définition se retrouve l'idée d'origine de Ray Oldenburg d'avoir un lieu propice à la conversation et à la création de lien social. Ces liens se créent à travers diverses activités pratiquées dans ces espaces. L'institution France Tiers-Lieux donne une description du concept plus précise et décrit les tiers-lieux en relevant leurs objectifs communs :

« Espaces de coworking, friches culturelles, fablabs, tiers-lieux nourriciers... ils ont en commun de mutualiser des espaces et des compétences, hybrider des activités et réunir en collectif citoyen engagé, favorisant la coopération pour répondre aux enjeux de leur territoire.¹⁶⁰ »

En somme, les tiers-lieux peuvent s'apparenter à divers types de d'espaces, qu'ils soient professionnels, culturels, scientifiques, techniques ou social, et sur lesquels nous reviendrons dans quelques instants, mais qui possèdent l'objectif commun de créer ou recréer du lien social entre les individus, par diverses pratiques et activités qui favorisent la discussion, l'apprentissage, la création, la fabrique, la réalisation de projet.

¹⁵⁹ BURRET, A. « Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2. 2017. p. 238. [en ligne]. (consulté le 13 mai 2023). Disponible sur : https://theses.hal.science/tel-01587759/file/burret_a_these_udl.pdf

¹⁶⁰ Définition d'un tiers-lieu selon le site France Tiers-Lieu.

Une nouvelle manière de travailler et de vivre ensemble :

Ces lieux deviennent alors des espaces qui repensent le travail et notre manière de vivre en société en favorisant les interactions sociales et le travail collectif. Et si l'on ne peut pas définir précisément ce qu'est un tiers-lieu, on peut tout de même les catégoriser en cinq groupes¹⁶¹ présentés dans ce tableau ci-dessous :

Tiers Lieux d'activités		Tiers Lieux d'innovation ouverte		Tiers Lieux culturels	Tiers Lieux sociaux	Tiers Lieux de service et d'innovation publique
Bureaux en open space, télécentres, centres d'affaires, pépinières, incubateurs	Coworking	Fab Labs	Living Labs	Bibliothèques Troisième Lieu, Labs de CCSTI, coworking universitaires, friches culturelles, Learning Centers, Museomix	Laboratoires citoyens, Laboratoires de l'Économie sociale et solidaire, laboratoires de l'urbanisme social	Maisons de Service Public, conciergeries solidaires, laboratoires publics d'innovation territoriale

Figure 22 : Tableau représentant les cinq types de tiers-lieux, « Pour aller plus loin ».

Le premier est le tiers-lieu d'activité, spécialisé dans le domaine professionnel, ceux sont généralement des bureaux partagés (*coworking*) où les télétravailleurs ou les indépendants - entre autres - travaillant depuis chez eux puissent venir travailler dans un espace dédié avec tout le nécessaire technique pour qu'ils y exercent leur fonction tout en bénéficiant d'un cadre plus chaleureux, intime et moins formel que celui professionnel. Antoine Burret les caractérise par :

« La mise à disposition de condition matérielles permettant l'exercice de certaines activités professionnelles (...) et un mode de régulation marchand, c'est-à-dire que l'utilisation ou l'entrée du lieu est payante. »¹⁶²

Généralement les outils proposés sont des imprimantes, photocopieurs et surtout un accès à une connexion internet très souvent indispensable pour l'exercice de fonctions des utilisateurs. Ensuite, si ces espaces sont mis à la disposition de tous, ils ne sont pas pour autant gratuits, puisque leurs utilisations se font dans le cadre de location ou de réservation payante.

¹⁶¹ EDITION, O. « Pour aller plus loin », Dans : *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et culture scientifiques et techniques*, n°177 [En ligne], consulté le 1^{er} juin 2023, URL : <http://journals.openedition.org/ocim/2575>.

¹⁶² BURRET, A. « Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2. 2017. p. 238. [en ligne]. (consulté le 13 mai 2023). Disponible sur : https://theses.hal.science/tel-01587759/file/burret_a_these_udl.pdf

En outre ces espaces de bureaux partagés, dans le cadre des tiers-lieux, ont la particularité de pousser à la collaboration et à la coopération par la provocation à la rencontre entre les différents individus qui fréquentent le lieu¹⁶³.

Ensuite, il y a les tiers-lieux d'innovation ouverte, qui favorise la recherche, le « processus d'innovation¹⁶⁴ » l'expérimentation et le prototypage, grâce encore une fois à la collaboration entre les usagers du lieu. Dans ce type de tiers-lieu on retrouve les *fablab* terme issue de la contraction des mots « fabrication » et « laboratoire », ou les *living lab*.

On distingue également les tiers lieux sociaux, qui sont des espaces avec avant tout un objectif social bien défini, ils réunissent des individus autour de sujets citoyens, d'encapacitation, d'entrepreneuriat social ou de transition démocratiques.¹⁶⁵ Il y a aussi des tiers-lieux de service et d'innovation publique, instaurés par des initiatives de collectivités pour redynamiser certains territoires en perte de vitesse.

Enfin l'article d'Open source identifie les tiers-lieux culturel, inspiré des NTA, que l'on a vu plus haut et qu'Antoine Burret qualifie de « *friches industrielles, les squats, et autres projets pluridisciplinaire accompagné d'une volonté d'associer à la pratique créative une démarche de médiation.*¹⁶⁶ ». Ces lieux, tout comme les NTA, ont pour but de sortir la culture de l'image traditionnelle, de la sortir des institutions muséales pouvant être considérée comme élitiste, et la rapprocher des individus. Ce modèle de tiers-lieu transforme la manière de concevoir notre rapport à la culture, l'individu n'est plus seulement spectateur mais acteur de celle-ci. L'article « L'hypothèse des tiers-lieux culturels », publié dans la revue *The Conservation*, le 8 mars 2018, définit d'ailleurs ces tiers-lieux culturels comme :

¹⁶³ EDITION, O. « Pour aller plus loin », Dans : *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et culture scientifiques et techniques*, n°177 [En ligne], consulté le 1^{er} juin 2023, URL : <http://journals.openedition.org/ocim/2575>.

¹⁶⁴ *Ibid*

¹⁶⁵ *Ibid*

¹⁶⁶ BURRET, A. « Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2. 2017. p. 238. [en ligne]. (consulté le 13 mai 2023). Disponible sur : https://theses.hal.science/tel-01587759/file/burret_a_these_udl.pdf.

« Des espaces hybrides et ouverts de partage des savoirs et des cultures, qui placent l'usager (le visiteur, le lecteur, l'étudiant, le spectateur...), au cœur des processus d'apprentissage, de production et de diffusion des cultures et des connaissances.¹⁶⁷ ».

Mais on ne peut pas limiter les tiers-lieux à ces quelques catégories des domaines professionnels, de l'innovation, de la culture, et du lien social. En effet le rapport de France - Tiers-Lieux réalisé en 2020 et publié en 2021 et revenant sur les dix ans de développement de tiers-lieux en France, recense en revanche dix domaines de compétences pouvant être développés au sein de tiers-lieux¹⁶⁸ : le travail, l'emploi et la formation, l'apprentissage par le faire, le numérique, la fabrication locale, l'écologie, l'alimentation durable, la recherche et l'innovation, la culture et enfin le lien social. A noter également, la particularité des tiers-lieux leur permet d'être modulables. Grâce à cette opportunité, peuvent se retrouver au sein d'un tiers-lieu plusieurs de ces domaines de compétences qui peuvent répondre aux besoins et aux envies du territoire.

Une déclinaison dans les milieux ruraux

Si les tiers lieux se développent depuis une dizaine d'années en zone urbaine, ces structures se sont également développées dans les milieux ruraux. A l'image des modèles existants dans les villes, les rencontres sociales et la conversation restent un point clé du tiers-lieu rural, dans notre cas nous considérerons les tiers-lieux ruraux comme les tiers-lieux installés hors des métropoles. Mais si les premiers visent à développer la mutualisation des idées, l'innovation, la création, l'expérimentation, les tiers-lieux construits à la campagne permettent de favoriser voire recréer le lien social, de permettre aux habitants, aux futurs contributeurs du lieu de faire société autour de ce même projet¹⁶⁹. Dans le guide : « Comment créer un tiers-lieu rural ? » publié par Famille Rurales, le tiers-lieu rural est défini comme :

¹⁶⁷ PIGNOT, L. SAEZ J-P. « Un dossier - tiers-lieux : modèle à suivre ? » Dans : *L'Observatoire* 52, n°2, 2018, [en ligne], consulté 1^{er} juin 2023, URL : <https://www-cairn-info.rproxy.univ-pau.fr/revue-l-observatoire-2018-2-page-7.htm>.

¹⁶⁸ TIERS-LIEUX, F. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. (consulté le 14 mai 2023). Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>.

¹⁶⁹ ROSSI, E. COGNEZ, D. « Guide - Comment créer un tiers-lieu rural ». Familles Rurales. 2020. [en ligne]. (consulté le 20 mai 2023). Disponible sur : <https://tiers-lieux.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org.tiers-lieux/files/ckeditor/actualites/fichiers/guide-2020-web.pdf>.

« Un lieu de rencontre et de partage, ouvert et fédérateur pour votre territoire dans lequel tous les habitants et tous les acteurs du territoire peuvent agir, construire, travailler, s'exprimer, se détendre, apprendre...¹⁷⁰ ».

Concrètement la structure garde généralement un espace réservé aux télétravailleurs ou aux indépendants, mais elle propose aussi d'autres services, d'autres espaces plus diversifiés dans différents domaines, comme le numérique l'alimentation et l'agriculture, les services de proximités, l'accompagnement, l'animation et les événements¹⁷¹. C'est véritablement cette hybridation de ces services qui va permettre une participation au développement local et économique du territoire dans lequel il s'inscrit et ainsi le tiers-lieu participe à l'amélioration du dynamisme et à la qualité de vie¹⁷². De plus, sa création en collaboration directe avec les habitants, les locaux permet à ces derniers de s'approprier le projet. Ainsi le tiers-lieu s'adapte à chaque territoire en apportant des réponses à des problématiques qu'il peut avoir.

Généralement ces lieux s'implantent en zone rurale, non pas dans des locaux neufs et récents comme cela peut être le cas pour les tiers-lieux urbains, mais dans des locaux déjà existants. C'est d'ailleurs ce que préconise la Banque des territoires :

« Enfin, il ne doit pas être formaté ni donner une impression de terminé, ce qui rendrait plus difficile son appropriation par la communauté. Il est préférable de s'appuyer sur un lieu déjà existant, dont la communauté devra repenser l'usage, les fonctionnalités ainsi que les aménagements.¹⁷³ ».

En effet, ils prennent souvent place au sein d'anciens édifices qui ne sont plus exploités, délaissés, voire abandonnés comme une ancienne école, dans une ancienne usine, voire même

¹⁷⁰ ROSSI, E. COGNEZ, D. « Guide - Comment créer un tiers-lieu rural ». Familles Rurales. 2020. [en ligne]. (consulté le 20 mai 2023). Disponible sur : <https://tiers-lieux.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org.tiers-lieux/files/ckeditor/actualites/fichiers/guide-2020-web.pdf>.

¹⁷¹ ROSSI, E. COPLO, L. AIGRON, L. GENTILE, M. « Chemins Faisant - Histoires de Tiers-lieux ». Familles Rurales. 2020. [en ligne]. (consulté le 22 mai 2023). Disponible sur : file:///Z:/LISA/Chemins-faisant_FAMILLES-RURALES.pdf.

¹⁷² WEIL, F. BAUDET, S. « Les tiers lieux au service du développement des territoires ruraux, retour d'expérimentation et piste d'inspiration ». Banque des territoires - Caisse des dépôts. 2020. [en ligne]. (consulté le 10 mai 2023). Disponible sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-11/Ex%C3%A9%20brochure%20Tiers%20Lieux%20A4%20V2.pdf>

¹⁷³ *Ibid.*

dans des lieux patrimoniaux. Aux regards de ce principe, l'installation d'un tiers-lieu dans le château de Mont apparaît alors tout à fait cohérente à la fois pour redynamiser le centre-bourg et pour permettre à la communauté du village de se réapproprier le lieu, dont ils ont été exclus pendant très longtemps, comme nous l'avons vu dans le chapitre I.

B. Le choix d'implantation d'un tiers-lieu sur la commune : une nouvelle dynamisation de la commune

Comme mentionné précédemment, les tiers-lieux sont des espaces qui favorisent la dynamisation économique et sociale à l'échelle locale du territoire mais également avec d'autres territoires grâce aux réseaux de tiers-lieux. Ils participent à l'amélioration du cadre de vie, puisqu'ils provoquent les rencontres entre différentes personnes, créent une communauté investie dans un projet et pallient certains besoins du territoire dans lesquels ils s'implantent. Devant ce nouveau modèle à la fois de travail mais aussi de vivre ensemble et qui semble plaire sur le papier, l'État investit et pousse les initiatives ainsi que le développement de ces structures. C'est d'ailleurs ce que le gouvernement a fait savoir en 2021 avec un budget de 130 millions d'euros attribués pour le développement des tiers-lieux ainsi que cinq mesures phares de soutien¹⁷⁴. Cependant l'État n'est pas le seul à soutenir les tiers-lieux, les collectivités territoriales développent de plus en plus ces établissements d'un nouveau genre. Une région en particulier tire son épingle du jeu : la Nouvelle-Aquitaine, qui a vite su saisir leurs intérêts et leurs apports sur le territoire.

L'impulsion de la région Nouvelle-Aquitaine

La grande région du Sud-Ouest, issue de la fusion en 2016 des anciennes régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes¹⁷⁵ est devenue un territoire propice à l'installation de tiers-lieux, grâce à une politique d'encouragement et de soutien de ces initiatives qu'elle mène depuis une dizaine d'années.

¹⁷⁴ GOUVERNEMENT, F. « L'État confirme son engagement en faveur des tiers-lieux ». Dans : *Gouvernement.fr*. [en ligne]. (consulté le 26 juin 2023). Disponible sur : <http://www.gouvernement.fr/actualite/l-etat-confirme-son-engagement-en-faveur-des-tiers-lieux>.

¹⁷⁵ NATIONALE A. « Proposition de loi n°1151 portant suppression de la région Nouvelle-Aquitaine et rétablissant l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes comme régions de plein exercice ». Dans : *Assemblée nationale* [en ligne]. (consulté le 2 juillet 2023). Disponible sur : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b1151_proposition-loi.

A l'origine du développement de cette politique, un audit organisé en 2011 portant sur les enjeux numériques territoriaux qui ont révélés plusieurs points : « *travailler autrement, Santé et numérique, et Culture & numérique*¹⁷⁶. ». Puis dans un même temps, c'est le développement de trois espaces de *coworking* situés en Gironde (l'un à Pomerol, l'autre à Bordeaux et le dernier dans le Médoc) qui ont attiré l'attention de l'ancienne Région Aquitaine, cette dernière s'est penchée alors sur ce tout nouveau concept et sur une possible mise en réseaux de ces espaces.¹⁷⁷

« Grâce à la mise en réseau de ces acteurs et au pair à pair, nous avons rédigé la 1ère délibération pour proposer l'AMI tiers-lieux et ajouté une délibération, pour soutenir la création du réseau tiers-lieux « Travailler autrement en Aquitaine ».¹⁷⁸ ».

Ce premier travail sur les tiers-lieux et aux vues des besoins grandissant sur ce sujet, aboutit à la première association de préfiguration d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif : La Coopérative Tiers-Lieux, qui est créée en 2013 avant d'être transformée simplement en 2016 en Société Coopérative d'Intérêt Collectif¹⁷⁹. Développée au fur et à mesure des ans et des besoins, la Coopérative Tiers-Lieux propose aujourd'hui un fort accompagnement des porteurs de projets en Nouvelle-Aquitaine en proposant plusieurs aides.

Premièrement des formations destinées aux futurs facilitateurs de tiers-lieux de la Région voient le jour en 2015. Cela permet de donner à la fois les outils, les méthodes et les connaissances nécessaires aux porteurs de projets pour la création de leurs structures¹⁸⁰. D'abord réservés aux tiers-lieux de la Région Nouvelle-Aquitaine, la formation se développe sur d'autres régions comme dans les Hauts-de-France, ou encore en Pays-de-la-Loire, Bretagne, Occitanie¹⁸¹. En outre, en 2020, la formation est reconnue par l'Etat grâce à la certification de la compétence « Piloter un tiers-lieu¹⁸² ». Ensuite la création d'un réseau de tiers-lieux avec entre autres l'intégration des initiatives des anciennes Régions Poitou-Charentes et Limousin

¹⁷⁶ GERARD, A. « La politique publique en faveur des tiers-lieux en région Nouvelle-Aquitaine ». Dans : *Nouveaux lieux, Nouveaux liens*, [en ligne], (consulté le 5 juillet 2023). Disponible sur : <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/les-tiers-lieux-en-region-nouvelle-aquitaine/>.

¹⁷⁷ *Ibid.*

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ TIERS-LIEUX, L. « Historique ». Dans : *La Coopérative Tiers-lieux*. [en ligne]. (consulté le 24 juin 2023). Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/historique/>.

¹⁸⁰ *Ibid.*

¹⁸¹ TIERS-LIEUX, L. « Historique ». Dans : *La Coopérative Tiers-lieux*. [en ligne]. (consulté le 24 juin 2023). Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/historique/>.

¹⁸² *Ibid.*

en 2016, puis en 2017 la structuration des premiers réseaux locaux de tiers-lieux¹⁸³. La Coopérative tiers-lieux, en plus des formations et du réseau, propose une documentation variée sur le sujet à travers sa médiathèque disponible sur son site internet¹⁸⁴.

En 2018, toujours dans une dynamique de développer un réseau de tiers-lieux sur toute la région, la coopérative en partenariat avec la Nouvelle-Aquitaine et l'Union Européenne a signé une convention dans le but d'établir un maillage de 300 tiers-lieux pour le début de la décennie 2020¹⁸⁵. Dans ce cadre, elle relance un important soutien financier par le biais d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

En effet, la Région qui en 2012 avait déjà lancé un premier AMI afin de développer les expérimentations de télétravail au sein des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), renouvelle l'initiative en 2018 cette fois-ci pour une période de deux ans (2019 - 2021) dans le but de répondre aux attentes de la convention signée en 2018. Le but est de permettre à toute personne habitant la Nouvelle-Aquitaine de se rendre dans un espace de travail partagé/coworking situé dans un rayon de 20 minutes en voiture de chez elle¹⁸⁶. Cet AMI, s'adressant à la fois aux associations, aux collectivités locales et aux entreprises TPE et PME, permet de bénéficier d'une aide financière sur les dépenses dans une durée de deux ans et variable suivant leur zone de localisation, pouvant aller de 30% (dans une limite plafonnée à 60.000 euros) à 50% (dans une limite plafonnée à 100.000 euros)¹⁸⁷. Cette opération participe à l'essor de près d'une centaine de nouvelles structures, puisque si en 2018 le nombre de tiers-lieux s'élevait à 196 en Nouvelle-Aquitaine, en 2020, la Région recense 285¹⁸⁸.

¹⁸³ *Ibid.*

¹⁸⁴ TIERS-LIEUX, L. « Médiathèque ». Dans : *La Coopérative Tiers-lieux*. [en ligne]. (consulté le 24 juin 2023). Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/mediatheque/>.

¹⁸⁵ TIERS-LIEUX, L. « Historique ». Dans : *La Coopérative Tiers-lieux*. [en ligne]. (consulté le 24 juin 2023). Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/historique/>.

¹⁸⁶ GERARD, A. « La politique publique en faveur des tiers-lieux en région Nouvelle-Aquitaine ». Dans : *Nouveaux lieux, Nouveaux liens*, [en ligne], (consulté le 5 juillet 2023). Disponible sur : <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/les-tiers-lieux-en-region-nouvelle-aquitaine/>.

¹⁸⁷ NOUVELLE-AQUITAINE, G. « AMI tiers-lieux 2019-2021 ». Dans : *Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 28 juin 2023). Disponible sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/gda-fiche-pdf/344>.

¹⁸⁸ TIERS-LIEUX, L. « Historique ». Dans : *La Coopérative Tiers-lieux*. [en ligne]. (consulté le 24 juin 2023). Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/historique/>.

En juin 2022, la Région vote une politique volontariste, afin de terminer le maillage territorial et de soutenir les projets d'installations de tiers-lieux¹⁸⁹. Une fois encore, ce soutien est mis en place par le biais d'un troisième AMI lancé dès juillet 2022, elle doit prendre fin en 2024. Ce programme reprend les objectifs du précédent AMI, c'est-à-dire l'installation de tiers-lieux au sein de zones qui n'en possèdent pas encore mais aussi le soutien et le renforcement du réseau de tiers-lieux existants avec une aide financière¹⁹⁰. Nous verrons par la suite si le projet du château peut en bénéficier et comment.

La politique de soutien de la Région au développement des tiers-lieux fonctionne très bien et cela peut s'observer sur le terrain et sur les cartes.

Une politique qui porte ses fruits

En 2021, à l'occasion des 10 ans de cette politique de soutien, la région a réalisé une évaluation de l'action publique en faveur des tiers-lieux¹⁹¹. L'article « Tiers-Lieux : le nouveau monde du travail » disponible sur le site internet de la Région Nouvelle-Aquitaine revient sur ce rapport. Il permet de mettre en évidence les bénéfices du soutien de la Région. En effet l'aide a permis de construire un « maillage territorial inédit »¹⁹², comme nous le verrons dans les cartes ci-dessous. Elle a su être un soutien financier pour une grande partie de ces structures, souvent fragiles économiquement, et contribuant à leur apporter une crédibilité devant les collectivités territoriales et l'Etat. Pour la pérennisation, l'article révèle que 90% des structures sont toujours en activité cependant 60% reste encore peu stable économiquement¹⁹³.

¹⁸⁹ NOUVELLE-AQUITAINE, E. « Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine, coworking, fablabs, télétravail ». Dans : *Entreprise en Nouvelle-Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 28 juin 2023). Disponible sur : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises/economie-sociale-et-solidaire/tiers-lieux-le-nouveau-monde-du-travail>.

¹⁹⁰ NOUVELLE-AQUITAINE, G. « AMI tiers-lieux 2022-2024 ». Dans : *Le Guide des Aides de la Région Nouvelle-Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 28 juin 2023). Disponible sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tiers-lieux-2022-2024>.

¹⁹¹ NOUVELLE-AQUITAINE, E. « Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine, coworking, fablabs, télétravail ». Dans : *Entreprise en Nouvelle-Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 28 juin 2023). Disponible sur : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises/economie-sociale-et-solidaire/tiers-lieux-le-nouveau-monde-du-travail>

¹⁹² *Ibid*

¹⁹³ NOUVELLE-AQUITAINE, E. « Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine, coworking, fablabs, télétravail ». Dans : *Entreprise en Nouvelle-Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 28 juin 2023). Disponible sur : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises/economie-sociale-et-solidaire/tiers-lieux-le-nouveau-monde-du-travail>

Toute cette politique de développement a par conséquent fait de la région l'une des plus dynamiques dans le domaine des tiers-lieux et cela est visible en chiffres. C'est en tout cas ce que l'on constate lorsque l'on observe la carte de répartition des tiers-lieux par région, réalisée dans le cadre du rapport de France Tiers-Lieux, publié en 2021. En nombre total de tiers-lieux, la région Nouvelle-Aquitaine arrive deuxième sur le podium avec 337 tiers-lieux dans la région, juste après l'Ile-de-France qui en compte 385. Si l'on s'attarde sur les chiffres pour les tiers-lieux implantés hors métropole, c'est-à-dire hors des grands centres urbains, la région domine le classement avec 255 tiers-lieux¹⁹⁴.

LA RÉPARTITION DES TIERS-LIEUX PAR RÉGION

HORS MÉTROPOLE				
	Nombre total de tiers-lieux	Nombre de tiers-lieux hors métropole	% du total de tiers-lieux hors métropoles	Nombre d'habitant pour un tiers-lieu (hors métropole)
Auvergne-Rhône-Alpes	249	128	12%	31551
Bourgogne-Franche-Comté	69	58	6%	41911
Bretagne	119	74	7%	28025
Centre-Val de Loire	65	46	4%	39881
Corse	17	17	2%	19702
Grand-Est	73	47	4%	76022
Hauts-de-France	153	52	5%	39091
Ile-de-France	385	58	6%	31623
Normandie	49	39	4%	65710
Nouvelle-Aquitaine	337	255	24%	17788
Occitanie	177	110	10%	32547
Pays de la Loire	121	81	8%	31586
Provence-Alpes-Côte d'Azur	142	66	6%	36094
Guadeloupe	2	2	0%	195127
Martinique	2	2	0%	186297
Mayotte	1	1	0%	256518
La Reunion	11	11	1%	77605
Guyane	6	6	1%	44783
	1978	1053	100%	33761

RETROUVEZ LES CARTES DES TIERS-LIEUX PAR RÉGION, EN ANNEXE DU RAPPORT

Figure 23 : Tableau de répartition des tiers-lieux en France et par région, Rapport France Tiers-Lieux.

En outre, quatre des villes Action Cœur de Ville ayant une forte densité de tiers-lieux se situent en Nouvelle-Aquitaine avec Poitiers (13 tiers-lieux), Limoges (9 tiers-lieux), Pau (8 tiers-lieux) et Angoulême (7 tiers-lieux).¹⁹⁵ Et dans le classement du nombre de Tiers-Lieux en « Territoire d'industrie¹⁹⁶ », la Nouvelle-Aquitaine se place troisième du classement avec le « Territoire d'industrie » de Lacq-Pau et Tarbes qui comptabilise 20 tiers lieux.

¹⁹⁴ TIERS-LIEUX, F. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. (consulté le 14 mai 2023). Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>.

¹⁹⁵ *Ibid.*

¹⁹⁶ La labellisation « Territoire d'industrie » lancée par le Premier ministre en 2018 et relancée en 2023 pour quatre ans, lors du Conseil national de l'industrie est un programme de stratégie de reconquête industrielle par les

Géographie et état des lieux de l'offre déjà existante

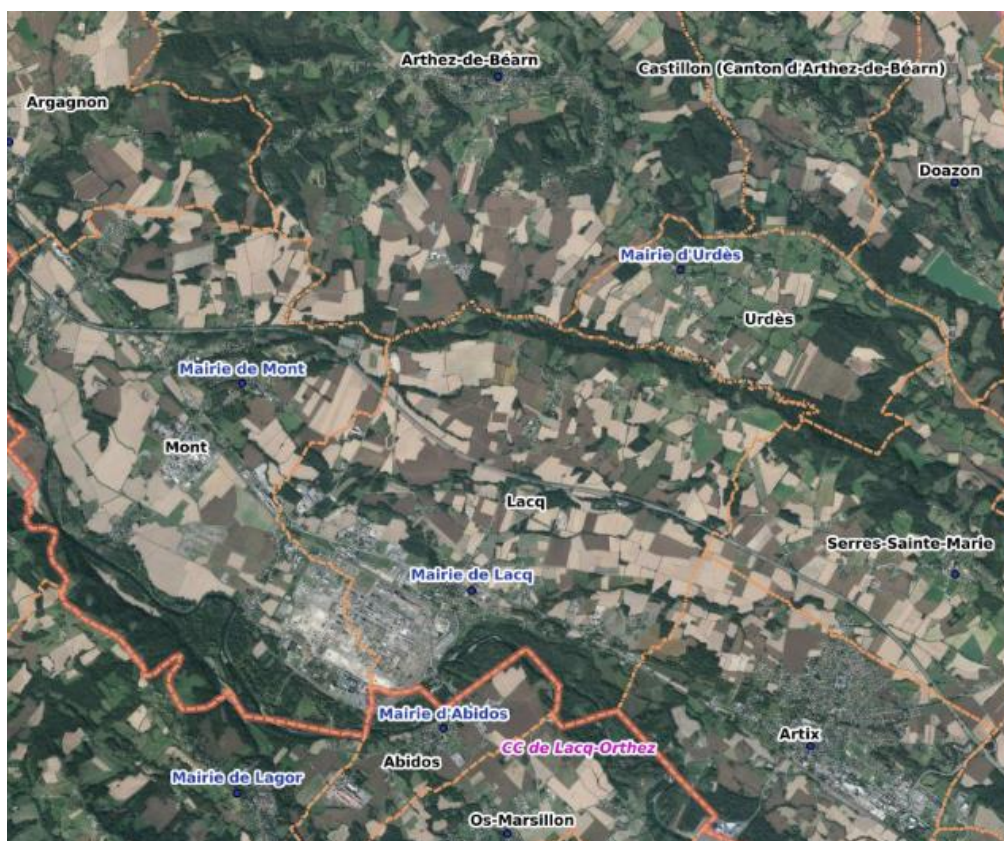


Figure 24 : Photographie satellite de la commune de Mont avec les limites administratives, Géoportail.

Si la commune de Mont est rurale, elle n'en est pas moins industrielle, en effet sa localisation au sein du Bassin de Lacq et la commune de Lacq, lui confère une caractéristique industrielle puisque des entreprises spécialisées dans la chimie se sont implantées sur son sol dès la découverte du gisement, au milieu du XX^e siècle. Cette activité industrielle du bassin a d'ailleurs permis à la communauté de communes de Lacq-Orthez, dont fait partie la commune de Mont, d'être labellisée en 2019 « Territoire d'industrie » sur la zone Lacq-Pau-Tarbes, qui vise à « *construire un plan d'actions adaptées aux enjeux, actuels et à venir, des territoires*¹⁹⁷ ». De plus, la commune, elle-même, possède sur son territoire sept industries, ainsi que de nombreuses entreprises. Mais il est à noter que cette importante activité industrielle fait d'elle

territoires. ANCT. « Territoires d'industrie ». Dans : *Agence nationale de la cohésion des territoires*. [En ligne]. (Consulté le 12 juillet 2023). Disponible sur : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44>.

¹⁹⁷ CCLO. « La CCLO : un "territoire d'industrie" » Dans : *Communauté de communes de Lacq Orthez CCLO*. [En ligne]. (Consulté le 12 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.cc-lacqorthez.fr/travailler-et-entreprendre/leconomie-sur-le-territoire/la-cclo-un-territoire-dindustrie>.

une zone classée en Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT), en raison de la présence des entreprises comme Arkema ou Abengoa Bioenergy France¹⁹⁸. Cependant, la propriété du château est tout de même éloignée de la zone concernée.

La présence de ces entreprises, qu'elles soient industrielles ou non, peut être un avantage pour l'installation d'un tiers-lieu sur la commune. C'est en tout cas ce que laisse penser le classement du nombre de tiers-lieux au sein des « Territoires d'industrie », vu précédemment. En outre comme l'a évoqué Monsieur le Maire lors de son discours à l'inauguration du complexe sportif de Mont, ces entreprises sont demandeuses de salles afin de délocaliser leurs formations ou leurs séminaires à l'extérieur de leurs enceintes :

« Ce projet - le complexe sportif - a également permis de répondre à la demande croissante des entreprises, la salle de réunion est très demandée pour des formations et des journées de cohésion.¹⁹⁹ »

En effet, si la municipalité ne possède pas encore de tiers-lieu, elle propose déjà une salle de formation disponible à la location au sein du complexe qui fonctionne assez souvent. L'installation du tiers-lieu dans le château peut participer à l'élargissement de cette offre, nous y reviendrons plus tard.

Ensuite, si l'on élargit le territoire au niveau de la CCLO, celui-ci possède déjà des tiers-lieux, plus spécialisés dans le coworking. En effet à Orthez, se trouve un « *espace de travail partagé et de coworking du pôle I.Etech²⁰⁰* » qui propose aux entreprises plusieurs bureaux partagés ainsi qu'un bureau privatif et des salles de réunions et tout le matériel informatique et numérique (imprimante, ordinateurs, vidéoprojecteur, sans oublier une connexion à haut débit, essentielle pour le travail à distance). Bien sûr, le lieu comprend également des espaces communs comme la cuisine, pour que les usagers s'y retrouvent sur leur temps de pause. Un

¹⁹⁸ MONT, M. « Formation alternance Cheval, Agricole - MFR MONT 64 ». [En ligne]. Dans : *MFR Mont*. (Consulté le 15 mai 2023). Disponible sur : <https://www.mfr-mont.fr/>.

MONT, M. « Plan de Prévention des Risques Technologiques des plates-formes de LACQ – MONT Communes de ABIDOS, LACQ, LAGOR, MONT et OS-MARSILLON (64) - Règlement ». Préfet des Pyrénées Atlantiques. 2014. [En ligne]. (Consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.mairie-mont.fr/wp-content/uploads/2018/11/64396_pprt_lacq_mont_-reglement.pdf.

¹⁹⁹ Discours de Monsieur le Maire. Inauguration du complexe sportif de Mont. 27 juin 2023.

²⁰⁰ CCLO. « Bureaux à la demande / Coworking ». Dans : *Communauté de communes de Lacq Orthez CCLO*. [En ligne]. (Consulté le 12 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.cc-lacqorthes.fr/travailler-et-entreprendre/accueil-dentreprises/bureaux-a-la-demande/-coworking>.

autre tiers-lieu à Artix, « La Pépinière d'entreprise », met également à disposition des bureaux collectifs, pouvant recevoir quatre usagers en même temps. Tout comme à Orthez, un bureau individuel est proposé de même que des outils numériques et un accès haut débit²⁰¹.

Pour ce qui est du tarif, les deux tiers-lieux ont le même prix de location, soit quatre euros la demi-journée. Pour disposer de ces espaces, il faut signer une convention et réserver le lieu au préalable, permettant de faciliter la gestion et l'organisation des lieux pour la CCLO. Cependant si ces lieux entrent dans les critères du tiers-lieu, ils restent dédiés uniquement aux salariés ou indépendants travaillant depuis un ordinateur, leur domaine étant quasiment réservé à celui du monde du travail. Contactés par téléphone²⁰², les deux espaces sont très demandés à la fois par les entreprises que par les particuliers, selon le service de la CCLO en charge de ces espaces.



Figure 25 : Espace de bureau partagé d'Artix.

Un autre établissement ne possédant pas « l'étiquette » de tiers-lieu mais s'inspirant du concept, propose une multitude d'activités culturelles au sein du centre culturel de Mourenx, le

²⁰¹ CCLO. « Bureaux à la demande / Coworking ». Dans : *Communauté de communes de Lacq Orthez CCLO*. [en ligne]. (consulté le 12 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.cc-lacqorthez.fr/travailler-et-entreprendre/accueil-dentreprises/bureaux-a-la-demande/-coworking>.

²⁰² Entretien téléphonique auprès du service de la CCLO gestionnaire des lieux, réalisé le 11 juillet 2023 par Lisa Deguilhem.

MI[X]. Inauguré en 2016 le centre réunis au sein d'une même structure la médiathèque intercommunale de la CCLO, une cyber-base, un Centre Culture Scientifique technique et Industrielles des Pays de l'Adour (CCSTI Lacq-Odyssée), la galerie d'art contemporain, un musée d'art moderne d'Hervé Di Rosa, une compagnie de théâtre « Théâtre les pied dans l'eau », un cinéma avec deux salles de projection et enfin un bistrot, le M²⁰³. Cette large offre culturelle proposé par le MI[X] permet d'apporter le monde de la culture au sein du territoire, mais également de développer la mixité sociale ainsi que l'aspect intergénérationnel des différents publics²⁰⁴. Ces différents espaces ont pour but de rassembler, de faire rencontrer, discuter, partager les individus entre eux. Le centre s'inspire alors des bibliothèques troisième lieu, elles-mêmes tirées du concept théorisé par Ray Oldenburg puis repris par le sociologue Robert Putnam qui appliqua le principe de troisième lieu aux bibliothèques²⁰⁵.

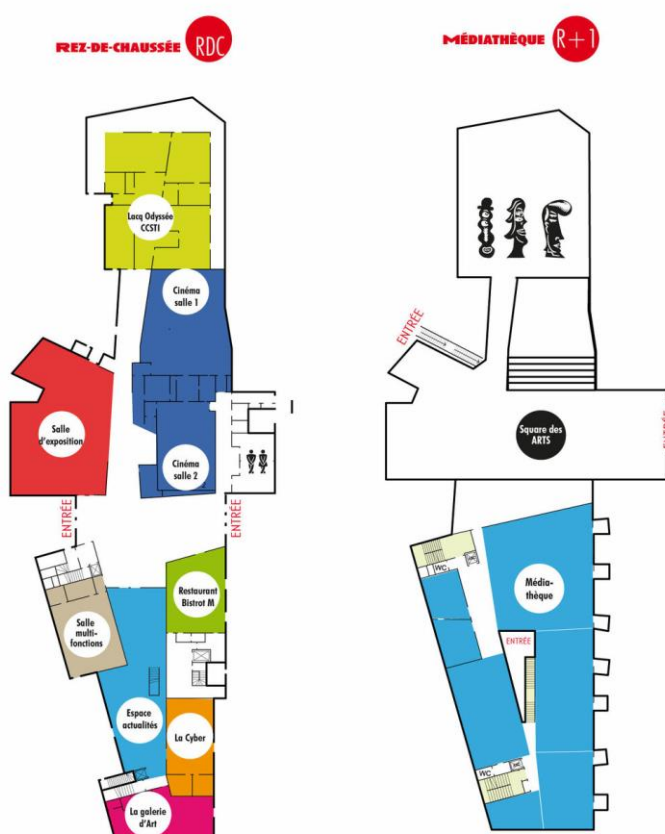


Figure 26 : Plan du Mix.

²⁰³ MIX. « Accueil - Le MI[X] Mourenx - Culture : médiathèque, cinéma – CCLO 64 ». Dans : *Le Mix Maison intercommunale des Cultures et des Sciences*. [En ligne]. (Consulté le 10 juin 2023). Disponible sur : <https://www.le-mix.fr/>.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ FRANQUEVILLE, P. SERVET, M. « A Thionville, une belle opportunité née d'un accident de parcours ». Dans : *Bulletins des Bibliothèques de France*. [En ligne]. (Consulté le 18 juin 2023). Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>.

Un dernier tiers-lieu peut être mentionné. Se situant non pas au sein de la CCLO, mais dans la Communauté de Communes Cœur de Béarn, à Orion, le tiers-lieu « Lacaze aux sottises » existe depuis 2009²⁰⁶. Le lieu est né d'une association et propose un espace hybride concentré sur le développement durable ainsi que le spectacle vivant en proposant une large offre culturelle. Entre organisation du festival « Fête des sottises », proposition d'ateliers variés, l'établissement propose également des espaces de bureaux partagés et de réunion, ouvert de 09h00 à 17h00 sous condition d'adhésion au tiers-lieu. Elle propose aussi des espaces d'hébergement, des sanitaires ainsi qu'une cuisine extérieure et un centre de ressource²⁰⁷.

Pour finir sur ce point, l'implantation du tiers-lieu au sein du château de Mont entre dans la dynamique du réaménagement de la commune, l'inscrivant ainsi dans un projet plus grand de réorganisation du bourg du village.

En effet, au moment du rachat du château en 2018, la mairie a lancé un programme de réaménagement du centre bourg de Mont. Il faut rappeler que la commune de Mont est composée de quatre petits villages : Mont, Arance, Gouze et Lendresse, étendus sur 18,46 km²²⁰⁸ et de part et d'autre de la route départementale 817, réunis en association de commune en 1971. Or, la commune manquait d'un centre bourg bien visible sur le village principal de Mont. Dans ce cadre et afin de marquer visuellement l'identité du village, la municipalité a donc décidé de requalifier son bourg en lançant plusieurs projets.

Dans un premier temps l'ancienne maison de maître de la famille de Lestapis qui abrite l'hôtel de ville de l'association commune a été restaurée afin de remettre en valeur le bâtiment (figure 27 et 28). Sa restauration s'est suivie du réaménagement de la place de la mairie. Un boulodrome couvert, lieu de rassemblement pour les locaux et demandé depuis 2014, a été aussi construit. Des axes piétons allant de la mairie au groupe scolaire, situé à quelques centaines de mètres de l'hôtel de ville, ont également été aménagés pour faciliter les liaisons entre les deux

²⁰⁶ SOTTISES, A. « Lacaze... ». Dans : *Lacaze aux Sottises*. [en ligne]. (consulter le 16 juin). Disponible sur : <http://lacaze-aux-sottises.org/page/association/lacaze%E2%80%A6>.

²⁰⁷ *Ibid.*

²⁰⁸ TERRITOIRE, E. « Mont (64300) - Vivre et s'installer ». Dans : *E.Territoire*. [en ligne]. (consulté le 15 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.eterritoire.fr/territoires/nouvelle-aquitaine/pyrenees-atlantiques/mont/64396/26649#:~:text=Population%20et%20g%C3%A9ographie%20de%20Mont,de%2059%20habitants%20au%20km%C2%B2>.

structures. Enfin afin de favoriser la réappropriation de l'espace public par les habitants permis par l'aménagement de l'espace autour du stade city ainsi que l'installation de mobilier urbain.

Dans un deuxième temps, la commune a facilité et sécurisé l'accès aux installations communales mais également aménagé l'accès des villages depuis la route départementale 817 en faveur des administrés et étudiants. Une petite place avec des bancs a été aménagée en face de l'église, devant l'entrée du château signalant à cet endroit le chemin menant à lui. La municipalité favorise également les déplacements à pied pour le groupe scolaire, avec plusieurs créations de liaison entre ce dernier et des structures comme la médiathèque ou le complexe sportif.



Figure 27 : Hôtel de ville de Mont avant la restauration.



Figure 28 : Hôtel de ville de Mont après restauration.



Figure 29 : Plan d'aménagement du parvis de la mairie.

Le but de la municipalité avec ce nouvel aménagement du centre bourg était donc de créer un véritable bourg permettant de réapproprier l'espace public par les habitants en le rendant convivial et accueillant favorisant les rencontres. Le choix de l'implantation d'une structure comme un tiers-lieu s'inscrit dans la continuité de ce projet lancé en 2018 par la municipalité. France Tiers-lieux dans la synthèse de son rapport « Nos territoire en action » mentionné :

« Les tiers-lieux réinscrivent des lieux sur une carte, en donnant ou redonnant vie à des friches industrielles, d'anciens ateliers ou lieux désaffectés. Les tiers-lieux et ceux qui les font vivre s'inscrivent dans une logique d'aménagement du territoire, non plus dirigé depuis Paris mais spontanée issue de l'action collective locale.²⁰⁹ ».

Dans notre cas, la réhabilitation du château et l'installation du tiers-lieu en son sein entrent dans cette logique de réaménagement du territoire de la commune, et les objectifs même du tiers-lieu sont en adéquation avec le souhait de la mairie de recréer un lien social et redynamiser le bourg par diverses activités.

Au regard de la situation géographique du château, le choix du tiers-lieu semble par conséquent pertinent. La dynamique importante du développement de tiers-lieux sur le territoire, la localisation du château au cœur du village, sa proximité avec le bassin industriel de Lacq, et la politique d'aménagement de la commune de son centre bourg, paraissent favorable à l'installation d'un tiers-lieu sur la commune de Mont. Cependant les activités du lieu restent à voir. Quelques exemples de tiers-lieux mais aussi de lieux culturels plus variés et sortant des modes traditionnels vont être présentés.

²⁰⁹ TIERS-LIEUX, F. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Synthèse - Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. (consulté le 14 mai 2023). Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Synthese-Rapport-2021.pdf>.

C. La valorisation d'anciens édifices patrimoniaux, quelques exemples...

Comme évoqué précédemment, les tiers-lieux sont des espaces qui prospèrent en France depuis ces dernières années. Ils permettent de recréer un lien social entre les individus, de les unir autour d'un projet commun et de valoriser des lieux souvent à l'abandon et délaissés depuis longtemps. Mais l'illustration par des exemples concrets permet une explication plus aisée de ces structures.

Les tiers-lieux, des exemples ressemblant à l'initiative de la mairie

Le premier exemple de tiers-lieu que l'on pourrait citer se situe en Nouvelle-Aquitaine, dans la commune de Thouars, dans les Deux-Sèvres. Il paraît assez pertinent de le mentionner, puisque le projet ressemble au projet du tiers-lieu du château de Mont, autant dans son histoire - entendons ici l'histoire du projet - que dans les activités proposées aux individus.

C'est l'association TOCTOCTOC, créée en 2018, qui a émis le projet d'installer un tiers-lieu au sein de la ville. L'objectif, une fois encore, était de rassembler des personnes d'origines diverses et habitant principalement la ville, au sein d'un projet commun qui permettant de redynamiser le centre-ville²¹⁰. Tout comme le château de Mont, le tiers-lieu a été installé dans un lieu symbolique de la ville et pourtant non utilisé depuis des années : une ancienne école de la commune. Ainsi le lieu a pu retrouver une fonction et une utilité dans la dynamisation de la ville.²¹¹

Inauguré il y a peu, le 3 juin 2023, l'établissement propose plusieurs espaces disponibles autant professionnels que culturels. D'abord, une ancienne salle de classe a été reconvertie en espace de bureaux partagés ainsi qu'une salle de réunion et un espace "atelier partagé". Comme dans tous les espaces de bureaux partagés, le tiers-lieu met à disposition des usagers du matériel : une imprimante, une photocopieuse, et un accès Internet à haut débit, indispensable à la pratique du travail à distance. La salle de réunion quant à elle propose une cafetière, un

²¹⁰ MZ, L. « Le MZ, Tiers-lieux associatif et culturel à Thouars ». Dans : *Le MZ*. [en ligne]. (consulté le 17 juin 2023). Disponible sur : <http://le-mz.org/>.

²¹¹ *Ibid.*

réfrigérateur, mais aussi un vidéoprojecteur et un paperboard pour les réunions. Pour ce qui est de la location des salles on distingue trois types de forfaits²¹² :

- Les **résidents**, c'est-à-dire les usagers réguliers qui peuvent prendre un forfait allant de 10 jours (pour 100 euros), à 1 mois (pour 130 euros), et dont leur accès au lieu sera possible sept jours sur sept, de 7h00 à 21h00.
- Les **nomades**, c'est-à-dire, les personnes qui viennent travailler au sein du tiers-lieu ponctuellement, peuvent prendre un forfait d'une journée (pour 15 euros) à cinq jours (pour 55 euros), mais dont l'accès est réduit du mercredi au samedi de 10h00 à 20h00.
- La **salle multimodale** ou salle de réunion n'étant pas comprise dans les deux premiers forfaits, elle est proposée au prix de 90 euros la journée, 45 euros, la demi-journée, et 15 euros l'heure.

Pour la restauration, le tiers-lieu permet aux usagers de l'espace travail de manger sur place, mais ce service est disponible à la demande uniquement, sans doute avec un coût supplémentaire, n'étant pas compris dans le prix de la location.



Figure 30 : Café associatif, tiers-lieu de Thouars.

²¹² MZ, L. « Le MZ, Tiers-lieux associatif et culturel à Thouars ». Dans : *Le MZ*. [en ligne]. (consulté le 17 juin 2023). Disponible sur : <http://le-mz.org/>.

Ce tiers-lieu n'est pas seulement composé d'un espace de bureaux partagés. En effet, un espace convivial est aussi proposé avec le café associatif ouvert à tous du mercredi ou samedi de 10h00 à 20h00. Il peut aussi être ouvert lors d'événements organisés par l'établissement le dimanche. Restant dans le thème de l'école, le café par son mobilier de salle de classe rappelle la première utilité du lieu, tout en étant chaleureux et accueillant pour les habitants. L'espace propose aussi quelques produits à la vente par des artistes locaux. Un espace d'expositions pour les artistes a également été pensé. Pendant tout l'été, c'est l'exposition portant sur le livre « V », une sérigraphie de cinq artistes de la Région qui est présentée au public. En outre, leur programmation prévoit quelques événements les week-ends, les derniers en date sont ceux du cyanotype et de la gravure. Pour les tarifs, ils sont au prix de vingt-cinq euros par personne et par atelier ou de vingt euros pour le tarif de groupe ou la participation à plusieurs ateliers.²¹³



Figure 31 : Tiers-lieu : Le Château, Lassigny.

Des tiers-lieux associatifs dans d'anciens châteaux ou maisons bourgeoises existent aussi comme pour le château de Mont. On peut citer comme exemple le tiers-lieu : le Château, situé sur la commune de Lassigny, dans l'Oise dans les Hauts-de-France. Son histoire est proche de celle du château de Mont encore une fois. Demeure bourgeoise, mais communément désignée par le terme « château », elle était la résidence d'un bourgeois au XIX^e siècle, avant

²¹³ MZ, L. « Le MZ, Tiers-lieux associatif et culturel à Thouars ». Dans : *Le MZ*. [En ligne]. (Consulté le 17 juin 2023). Disponible sur : <http://le-mz.org/>.

d'être détruite au cours de la Grande Guerre.²¹⁴ Après sa reconstruction, la bâtisse connaît plusieurs utilités comme école maternelle puis siège de la communauté de communes du Pays des Sources.²¹⁵ L'association Lassigny, à l'initiative de l'installation du tiers-lieu au sein du château, a trouvé dans la structure des "tiers-lieux" le moyen de donner une nouvelle vie à cet édifice communal.²¹⁶

Aujourd'hui, le Château se centre principalement sur l'aspect professionnel des tiers-lieux en mettant à disposition des utilisateurs différentes salles de bureaux partagés et de réunion avec du matériel numérique (imprimante, photocopieuse ainsi qu'une connexion wifi), ainsi qu'une cuisine et une salle à manger pour manger sur place le midi²¹⁷. Le tiers-lieu développe aussi l'insertion professionnelle avec des découvertes de divers métiers par différents séminaires, ou présentations. D'autres ateliers tels que des séances de sophrologie sont proposées par l'association, gérante de l'établissement. On trouve aussi des expositions organisées lors d'occasions spéciales comme la Saint Valentin.

D'autres expérimentations de valorisation patrimoniale

La définition du tiers-lieu étant très large et modulable pour chaque initiative créée, il peut être intéressant d'ouvrir le champ d'observation de ce qui se fait déjà en valorisation patrimoniale, au-delà des tiers-lieux. Bien que ce soit l'objectif de la mairie d'en installer un au sein du château, il est important également de regarder les initiatives créées dans d'autres lieux culturels. Comment d'anciens lieux patrimoniaux par l'organisation de nouvelles activités dans leurs murs ont réussi à se renouveler offrant aux édifices de nouvelles vies. Pour cela nous allons voir deux exemples de reconversion de château.

Le Château de Laàs est le premier que nous allons découvrir. Situé dans les Pyrénées-Atlantiques, près de Sauveterre-de-Béarn, à seulement 28 kilomètres de Mont. Le château est une ancienne résidence bourgeoise du XVIII^e siècle qui propose à ses visiteurs un voyage dans l'art de vivre à la française aux XVIII^e siècle grâce à son musée. Mais étant donné notre cas, nous nous concentrerons uniquement sur la valorisation extérieure du château, puisque comme

²¹⁴ LE CHÂTEAU, T. « Tiers-Lieu le Château | Lassigny ». Dans : *Tiers-lieu le Château*. [en ligne].(consulté le 20 juin). Disponible sur : <https://www.tllechateau.com>.

²¹⁵ *Ibid*

²¹⁶ *Ibid*

²¹⁷ *Ibid*.

à Mont, le château est entouré d'un grand parc de 12 hectares. Divisé en plusieurs espaces, il fait découvrir aux publics à la fois, le jardin à l'anglaise, le jardin à la française, le jardin à l'italienne et le jardin exotique, mais également un verger et un potager conservatoire, qui vise à protéger et conserver des variétés de plantes menacées, aménagés respectivement depuis 2007 et 2017.²¹⁸

En outre, une activité ludique pour petits et grands est proposée par le château : Le château des énigmes. Se déroulant au sein du parc du château, ce jeu de piste grandeur nature de près de trois heures, fait vivre aux publics une aventure faite de défis, d'énigmes, d'épreuves dans une quête fantastique et magique. L'activité se fait sur réservation (sur place ou en ligne via le site internet du château), et le tarif va de quatorze euros pour les enfants à dix-sept euros pour les adultes. Toujours dans l'idée de proposer des activités ludiques, le château organise également deux escapes games proposant deux ambiances différentes, au sein de deux salles du château et pouvant être jouées de deux à cinq joueurs.²¹⁹ Les tarifs, ici, varient en fonction du nombre de joueurs participants, allant de vingt-deux euros pour un groupe de cinq à quarante euros pour un groupe de deux personnes.

Le deuxième exemple de valorisation patrimoniale est celui du château de Lavardens. Situé dans le département du Gers, en Occitanie, ce château a été construit par Antoine de Roquelaure, Maréchal de France, sur les restes de la forteresse des comtes d'Armagnac²²⁰. Classé Monument Historique en 1961, il a connu, au cours du temps, plusieurs utilités allant d'une demeure de la noblesse à une copropriété.²²¹ C'est par le biais d'une association que l'édifice a pu être sauvé de la ruine²²². Aujourd'hui le château a trouvé une nouvelle vie grâce à l'installation en son sein d'un centre d'art qui permet de faire vivre toute l'année le lieu par des expositions ou animations culturelles,²²³ dynamisant ainsi le territoire sur lequel il s'implante. Il a aussi noté que tout comme le château de Laàs, le château de Lavardens est également visitable avec différents moyens de médiation et bien qu'il ait perdu tout son mobilier à la Révolution. Cependant nous allons plus nous centrer notre exemple sur le centre d'art et

²¹⁸ LAAS, C. « Le Château des énigmes | Château de Laàs ». Dans : *Le château des énigmes*. [en ligne]. (consulté le 11 juillet 2023). Disponible sur <https://www.chateau-énigmes.com/fr/pyrenees-atlantiques>.

²¹⁹ CASTLE, E. « Escape Castle - Escape Game dans un château (64) ». Dans : *Escape Castle*. [en ligne]. (consulté le 11 juillet 2023). Disponible sur : <https://escape-game-64.com/>.

²²⁰ LAVARDENS, C. « Dossier de presse 2023 ». Château de Lavardens. 2023. [en ligne]. (consulté le 30 juin 2023). Disponible sur : <https://chateaulavardens.fr/wp-content/uploads/2023/02/Dossier-de-presse-2023.pdf>.

²²¹ *Ibid*

²²² *Ibid*.

²²³ *Ibid*

l'organisation d'exposition, plus que sur la visite guidée, étant donné le projet du château de Mont.

En 2023, la programmation du lieu met en lumière plusieurs savoir-faire et artistes à travers l'organisation d'expositions tel que "L'art du Santon", "L'art de la céramique" mais encore l'exposition d'un souffleur de verre Olivier Mallemouche ou la mise en vente des œuvres de l'illustrateur anglais Perry Taylor²²⁴.

Si le but dans le château de Mont, n'est pas d'offrir un centre d'art qui ne conviendrait pas tellement dans la démarche du tiers-lieu, il peut néanmoins accueillir grâce à son parc ou à une salle réservée et aménagée pour l'occasion une exposition temporaire pour la mise en valeur d'artistes locaux notamment.

Aux regards des éléments étudiés dans cette première partie, l'ambition d'installer un tiers-lieu au sein du château de Mont paraît cohérent à la fois avec l'envie de la commune de permettre aux habitants et aux locaux de se réapproprier le lieu mais également avec les intérêts et besoins de la communauté du territoire qui pourrait trouver au travers du château les outils et espaces nécessaires pour leurs projets. C'est pour toutes ces motivations que la mairie de Mont, aidée par une association locale, décide de lancer la création d'un tiers-lieu. C'est ce que nous allons voir dans cette seconde partie du chapitre.

L'expérimentation du Centre des Monuments Nationaux

Depuis 2022, le Centre des Monuments Nationaux a lancé une expérimentation de tiers-lieu au sein de certains de ses édifices. Le but de l'action est de « *réinventer les pratiques et usages des sites du patrimoine*²²⁵ ». En effet, il s'agit pour l'institution nationale de diversifier ses offres culturelles en cherchant d'autres formes d'accès au patrimoine et à la culture que celles déjà existantes et plus traditionnelles tout en participant au développement économique et social du territoire.

²²⁴ LAVARDENS, C. « Dossier de presse 2023 ». Château de Lavardens. 2023. [en ligne]. (Consulté le 30 juin 2023). Disponible sur : <https://chateaulavardens.fr/wp-content/uploads/2023/02/Dossier-de-presse-2023.pdf>.

²²⁵ CMN. « Communiqué de Presse : Le Centre des Monuments Nationaux ouvre son premier tiers-lieu au château de Jossigny ». Centre des Monuments Nationaux. 3 décembre 2023. [En ligne]. (Consulté le 29 juin 2023). Disponible sur : <file:///Z:/LISA/CP%20Ouverture%20tiers%20lieu%20Jossigny.pdf>.



Figure 32 : Le château de Jossigny dans son parc, © Patrick Cadet.

Le premier monument du CMN a expérimenté les tiers-lieux est le domaine national de Jossigny, situé en Seine et Marne, à seulement une trentaine de kilomètres de Paris. Ce château du XVIII^e siècle ainsi que son parc adjacent fut pendant longtemps fermé au public la majorité du temps, n'ouvrant ses portes qu'exceptionnellement à l'occasion d'événements organisés au sein de l'édifice²²⁶. Mais c'est par cette capacité du monument à pouvoir recevoir des événements temporaires que le CMN a décidé d'y installer un tiers-lieu en proposant plusieurs espaces pour une durée de 18 mois²²⁷. Avec la collaboration de Plateau Urbain, une coopérative mettant en relation des espaces vides avec des porteurs de projets, un appel à candidature fut alors lancé et s'est clôturé le 3 octobre 2022 avec plus de soixante-dix porteurs de projet candidat. Finalement le CMN en a retenu douze, qui ont tous en commun de « *diversifier les*

²²⁶ CMN. « Communiqué de Presse : Le Centre des Monuments Nationaux ouvre son premier tiers-lieu au château de Jossigny ». Centre des Monuments Nationaux. 3 décembre 2023. [En ligne]. (Consulté le 29 juin 2023). Disponible sur : <file:///Z:/LISA/CP%20Ouverture%20tiers%20lieu%20Jossigny.pdf>.

²²⁷ *Ibid.*

*usages du château et à y attirer de nouveaux publics, éloignés des visites culturelles.*²²⁸» répondant ainsi au souhait du CMN d'élargir leurs offres culturelles.

En outre comme on l'a vue, la démarche d'un tiers-lieu est le travail en commun, la mise en communs d'idées, de savoirs, le partage, et en cela les porteurs de projet sélectionnés possédaient un fort intérêt : *« Ils ont également en commun de vouloir contribuer à la démarche collective du lieu, par un partage de connaissances, la mutualisation de matériel et de ressources, la création de projets communs.*²²⁹».

C'est sous le nom « Les ateliers de Jossigny » que le tiers-lieu a ouvert ses portes. Installé dans les communs du château, c'est-à-dire les anciennes parties du château réservé aux services comme la cuisine ou les écuries²³⁰, il accueille des artisans d'art principalement mais aussi quelques médiateurs en archéologie et un brasseur.

Fort de cette première expérience avec le domaine national de Jossigny, le Centre des Monuments Nationaux a lancé une deuxième expérimentation dans un autre de ces monuments, le Châteaudun un Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé en janvier 2023 afin de chercher des porteurs de projets intéressés pour s'installer dans le château et dont leur projet serait cohérent avec les attentes du futur lieu²³¹. Le château leur mettra à disposition dans ce cadre trois espaces de l'édifice : les jardins et la cidrerie pour y accueillir une zone de convivialité, une partie des anciennes cuisines pour des répétition du monde du spectacle, et enfin deux salles situées dans l'aile nord dédié à l'économie circulaire²³².

²²⁸ CMN. « Communiqué de Presse : Le Centre des Monuments Nationaux ouvre son premier tiers-lieu au château de Jossigny ». Centre des Monuments Nationaux. 3 décembre 2023. [en ligne]. (consulté le 29 juin 2023). Disponible sur : <file:///Z:/LISA/CP%20Ouverture%20tiers%20lieu%20Jossigny.pdf>.

²²⁹ *Ibid.*

²³⁰ COMMUN. « Définition de COMMUN ». Dans : *Centre National de ressources textuelles et Lexicales*. [en ligne]. (Consulté le 6 mars 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/commun/1#:~:text=Les%20communs%2C%20dans%20un%20h%C3%B4tel,les%20diff%C3%A9rentes%20parties%20du%20service>.

²³¹ CMN. « Tiers-lieu au château de Châteaudun : appel à manifestation d'intérêt - CMN ». Dans : *Centre des Monuments Nationaux*. [en ligne]. (Consulté le 30 mai 2023). Disponible sur : <https://www.monuments-nationaux.fr/informations-legales-et-administratives/espace-porteur-de-projet/tiers-lieu-au-chateau-de-chateaudun-appel-a-manifestation-d-interet>.

²³² CMN. « Communiqué de Presse : Le Centre des Monuments Nationaux ouvre son premier tiers-lieu au château de Jossigny ». Centre des Monuments Nationaux. 3 décembre 2023. [en ligne]. (consulté le 29 juin 2023). Disponible sur : <file:///Z:/LISA/CP%20Ouverture%20tiers%20lieu%20Jossigny.pdf>.

La valorisation du château par le tiers-lieu semble alors cohérente avec le souhait de la municipalité d'en faire un lieu de vie ouvert à tous. Les principes et les valeurs promus par les tiers-lieux et la localisation de l'édifice dans une zone industrielle attractive, participeront à la dynamisation de la commune. Les activités et animations multiples proposées dans les tiers-lieux, illustrées par les exemples étudiés ci-dessus, permettent d'imaginer un large champ des possibles pour le futur tiers-lieu. Mais avant d'aborder le sujet de la valorisation patrimoniale, l'étude de la pré-figuration réalisé par l'association Alchimie(s), l'identification des futurs partenaires ou usagers, la présentation des futurs modes de gestion et des différents financements, sont importantes.

II. Construire un tiers-lieu : le cas du château de Mont

Suite à l'incendie du château, le désir de retrouver une fonction à l'édifice centenaire, haut lieu symbolique du bassin industriel de Lacq, commença à émerger. Si au départ Monsieur le Maire n'avait pas vu l'intérêt de garder le château après le feu, sa rencontre avec un groupe de jeunes locaux du village changea sa vision de l'avenir du château. En effet c'est en discutant avec ce petit groupe, âgé d'une trentaine d'années et utilisateurs d'espace de coworking et de tiers-lieu, que Monsieur le Maire entendit l'idée de créer un tiers-lieu au sein du château²³³. Étant non-étranger à ce type de structure, comme celui de Bordeaux « L'écosystème Darwin », Monsieur le Maire comprend rapidement l'utilité d'un espace de ce genre sur la commune. C'est donc sur ces motivations et après discussion avec les élus, que la municipalité décida de le racheter en 2018 (voir : C du chapitre I).

En juillet 2020, la mairie de Mont lança alors un appel à projet afin de sélectionner un partenaire pour l'établissement d'un tiers-lieu au sein du château. Avec cet appel à projet la commune souhaitait obtenir de la part des candidature la cohérence du projet avec un ancrage territorial et une vision économique innovante et structurante, ensuite la conception, la gestion et l'animation du tiers-lieu et enfin l'expérience et la qualification du porteur de projet²³⁴. Après deux candidatures de porteurs de projet intéressés, c'est finalement l'association Alchimie qui fut sélectionnée. Pour eux, l'installation d'un tiers-lieu au sein du château, répond à trois objectifs : maintenir le lien social, développer l'économie locale et s'engager pour l'environnement. Leur calendrier présentait dans leur dossier de candidature à l'appel à projet prévoyez un plan sur un peu de deux ans et en trois phases. Une phase de préfiguration d'un an environ afin de prévoir le projet. Étant l'état de l'édifice, néanmoins en partie restauré par la CCLO, une deuxième phase de travaux de réhabilitation de la structure et son aménagement en tiers-lieu est prévu. Dans un même temps, le lancement d'un espace de coworking dans un local temporaire fut également prévu, pour familiariser les locaux et les futurs utilisateurs avec l'établissement. Celui avait été envisagé dans l'ancien foyer rural des Jeunes²³⁵. Enfin, la troisième phase du projet était l'ouverture et l'exploitation du lieu en tiers-lieu. Les premiers travaux de l'association Alchimie.

²³³ Témoignage de monsieur Jacques Clavé, réalisé le 1^{er} juin 2023, par Lisa Deguilhem.

²³⁴ Appel à projet commune de Mont

²³⁵ « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (Consulté le 5 mai 2023).

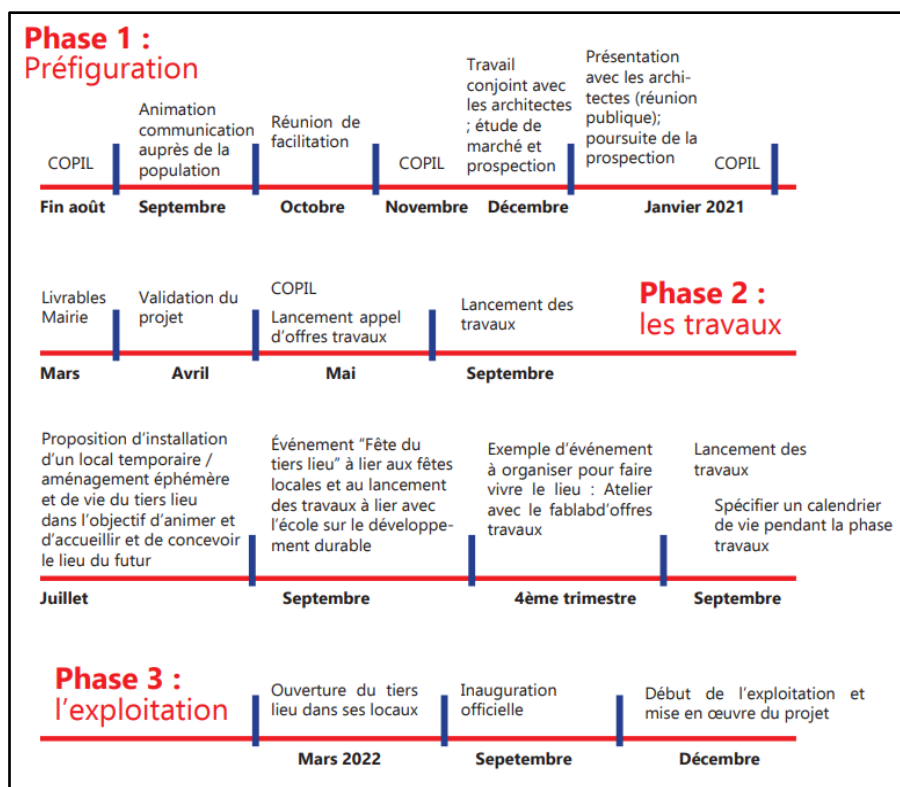


Figure 33, Calendrier prévu pour la préfiguration, dossier de préfiguration.

A. Les premiers travaux de l'association Alchimie(s)

Un travail de préfiguration

C'est peu de temps après l'incendie du château que l'association Alchimie(s) est créée pour la transformation du château en un tiers-lieu. Suite à l'appel d'offre remporté par l'association Alchimie, un comité de pilotage²³⁶ fut réunie comprenant des élus de la commune (Jacques Clavé, Véronique Etchart, Jean-François Letargua), des agents de la mairie (Laëtitia Arigault, Jean-Christophe Chamalbide), les membres de l'association Alchimie (bureaux : à vérifier si c'est bien eux), ainsi que les membres du comité (Aurore Travert, directrice de la Maison Familiale et Rurale, Michel Alzuyet, Directeur directeur du Service de Soins Infirmiers à domicile du bassin de Lacq, Robert Graux, Ancien Président de Toustem Youens, André Cambet, Agriculteur retraité de la Commune, et Pierre Henry Elkaim, Télétravailleur Montois)²³⁷.

²³⁶ Un comité de pilotage est un ensemble de personnes réunies pour la bonne organisation et le bon déroulement d'un projet, souvent dans le cadre d'une entreprise.

²³⁷ « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (Consulté le 5 mai 2023).

La première étape pour l'association Alchimie(s) a été de présenter le tiers-lieu au comité de pilotage en leur faisant approprier le projet par un « atelier de connaissance » qui visait trois enjeux : les besoins du territoire, les envies du territoire et enfin la connaissance du territoire. Lors de cette activité les membres du comité du pilotage ont pu donc dégager les premières idées de projets pouvant intégrer le tiers-lieu du château et avec qui ces derniers pourraient être élaboré en partenariat avec le territoire de la commune mais aussi plus large, à l'échelle de la CCLO, du département, de la région, de l'Etat voire même de l'Europe²³⁸. L'appropriation du projet est aussi passée par une visite de la bâtisse qui a eu lieu au printemps 2020. Cette visite a permis à tous les membres du comité de pilotage de connaître plus en profondeur les lieux mais aussi qu'ils prennent conscience de tout le potentiel du château²³⁹. Cette visite rentre dans le cadre des étapes à suivre de la Coopérative, pour la création d'un tiers-lieu.

La préfiguration du tiers-lieu prévoyait également la réalisation d'un diagnostic partagé qui a pour objectif d'intégrer tous les acteurs du territoire dans la création du tiers-lieu. La coopérative tiers-lieux présente ce type de diagnostic comme un moyen « *identifier les acteurs locaux et ce qui se fait déjà sur le territoire, commencer à détecter les manques et imaginer des activités et services qui pourraient venir combler des besoins non pourvus*²⁴⁰. »

Dans cette démarche, l'association Alchimie(s) a lancé un questionnaire organisé en thématiques destiné aux habitants mais aussi aux locaux plus larges (CCLO) afin de récolter leurs impressions, leurs besoins, leurs envies vis-à-vis du projet de tiers-lieu. Ce questionnaire permettait également de pallier aux restrictions sanitaires et ne permettait pas encore l'organisation de réunions publiques²⁴¹. Une communication portant sur l'explication de la notion de tiers-lieu avait aussi été proposée pour permettre de mieux faire comprendre les enjeux et les buts de ce concept mais qui reste encore flou pour la majorité des français, comme évoqué plus haut.

Toujours dans cette dynamique de diagnostic partagé, l'association Alchimie a pu avoir l'occasion d'organiser une réunion publique le 25 septembre 2021 : « Ça bouge au château ».

²³⁸ *Ibid.*

²³⁹ *Ibid.*

²⁴⁰ TIERS-LIEUX, L. « Présentation ». Dans : *La Coopérative Tiers-lieux*. [En ligne]. (Consulté le 24 juin 2023). Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/presentation/>.

²⁴¹ « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (Consulté le 5 mai 2023).

Au total c'est 55 participants de tous âges et principalement des locaux de la commune qui y ont participé²⁴². L'objectif était de créer du lien entre les locaux et la future structure et faire ressortir des idées de valorisation au sein du château. La journée devait permettre également aux participants de se projeter dans le futur projet du château et enfin d'inclure les locaux en les faisant participer directement aux idées de projet et d'activité du château. De ce dialogue avec les participants, il est ressorti quatre grandes thématiques qui pourraient prendre place au sein du château et répondant aux besoins et aux envies des locaux : l'apprentissage et le développement de l'intergénérationnel, la culture, la vie économique et enfin la nature et les loisirs²⁴³.

Mais l'association ne s'est pas uniquement contentée de travailler avec les habitants, les locaux, les particuliers, elle a aussi sollicité des entreprises, des associations, des établissements scolaires ou supérieurs, pour prévoir avec eux, à la fois la construction du futur tiers-lieu mais également l'identification des projets qui viendront s'inscrire dans la structure. Dans ce cadre, ils ont contacté les entreprises Dorémi spécialisée en rénovation énergétique et l'entreprise Enercoop, un fournisseur d'électricité verte qui ont toutes les deux présentés leurs projets au comité de pilotage. Des projets en collaboration avec la Maison Familiale et Rurale (MFR) située sur la commune de Mont et avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour ont été envisagés. De même, l'association a également pensé à intégrer dans plusieurs projets des associations locales comme l'association « Toustem Youens » encore celle de « Liken »²⁴⁴.

L'association Alchimie a proposé l'idée d'installer un local temporaire à disposition de ceux qui le souhaitent, le temps de la réalisation du tiers-lieu dans le château. L'objectif avec cette proposition était à la fois de permettre aux locaux de s'approprier un espace pour travailler avec la mise à disposition de quatre bureaux partagés mais également de s'en servir d'espace de dialogue avec les différents partenaires du futur tiers-lieu, notamment pour les réunions « cafés » qui visait à présenter aux entreprises le projet et de discuter avec eux de leurs attentes et de leurs envies autour du tiers-lieu...

Dans le cadre de cette préfiguration et du comité de pilotage, et aux vues des travaux de restauration à effectuer pour remettre de l'édifice en fonction, la mairie a pris la décision d'être

²⁴² « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (consulté le 5 mai 2023).

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ *Ibid.*

assistée dans son projet d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). Pour cette dernière, c'est la société TSA, de Bassussarry qui fut choisie pour accompagner la municipalité dans l'aménagement du lieu en fonction du diagnostic territorial.²⁴⁵ Actuellement, la société accompagne toujours la mairie dans son projet et a remis au printemps dernier la programmation des travaux de sécurisation extérieur du château.

L'émergence des premières idées dans le tiers lieu

Par conséquent au cours de ce travail de préfiguration de l'association Alchimie, plusieurs projets, plusieurs idées ou propositions d'activités ont été envisagés et certaines ont commencé à émerger et ont été portés à différents stade d'aboutissement, tout en gardant à l'esprit qu'un espace de bureaux partagés doit être prévu dans le château au sein du château.

L'une des premières propositions, qui est d'ailleurs ressortie de l'atelier « connaissance du territoire » pendant une réunion du comité de pilotage a été celle de l'installation dans le château d'une Maison Assistante Maternelle (MAM). En effet la commune a pour objectifs d'accueillir sur son territoire une MAM, une structure qui permet à plusieurs nourrices agréées de se regrouper au sein d'un même local afin d'y exercer leur profession dans un autre lieu que leur domicile²⁴⁶. Mais cette proposition, présentée par Marina Ferreri et Aurélie Brunet (porteuses de projet) s'est vu obtenir un avis défavorable au sein du comité de pilotage en raison de son incompatibilité avec le calendrier du projet global (tiers-lieu) mais aussi en raison de l'incompatibilité du château avec la MAM²⁴⁷. Cependant le projet de la MAM n'a pas été abandonné pour autant, puisque la commune souhaite dans le futur la construction d'une maison afin d'accueillir la structure dans un espace adapté aux activités des nourrices agréées. De ce fait même si la MAM ne sera pas accueillie au sein du château, elle pourra néanmoins être un des nombreux partenaires du tiers-lieu pour y organiser des événements ou des activités en collaboration avec elle.

²⁴⁵ « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (consulté le 5 mai 2023).

²⁴⁶ FAMILLE, M. « Guide ministériel : Maison d'assistants maternels, à l'usage des services PMI et assistants maternels ». Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. 2016. [en ligne]. (consulté le 6 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide-ministeriel-MAM-1.pdf>.

²⁴⁷ « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (consulté le 5 mai 2023).

« Il faut réfléchir au moyen de lier les activités de la MAM avec celles du château, notamment grâce au parc. Des ateliers motricité ou autres activités pouvant mêler jeune public et publics reçus au château doivent être réfléchis pour la suite.²⁴⁸ »

Un autre projet pensé et développé par l'association Alchimie(s) a été celui du jardin pédagogique. Cet outil pédagogique à destination d'un public essentiellement scolaire a pour objectif de faire comprendre aux plus jeunes la nature et le système du vivant et leur cycle²⁴⁹. Dans ce projet, l'association a proposé quelques partenaires comme l'association Liken (une association socio-culturelle et environnementale²⁵⁰) ou celle de Toustem Youens (une association de retraité), mais encore le groupe scolaire, la MFR, ou l'Office National des Forêts (ONF). Lors d'une réunion organisée le 30 novembre 2021 avec l'école de Mont sur le sujet, il a été proposé de faire plusieurs plans de différentes sortes de plantes (potagères, médicinales, aromatiques...) et dont les enfants pourront s'occuper sur un temps de classe et encadrer à la fois par l'équipe enseignante et par des membres de l'association Liken²⁵¹. D'autres activités dans ce projet ont été envisagées et développées notamment sur la manière de les construire mais sur lesquelles nous y reviendrons dans le chapitre 3. Un soutien pour la réalisation du projet de la part de la Macif devait être attendu²⁵².

Les réunions « cafés » avec les partenaires du tiers-lieu du château ont permis à l'association Alchimie de mettre en évidence le besoin des entrepreneurs du territoire de disposer de salle de formation, de réunions et de visioconférence²⁵³.

L'association Alchimie avait aussi proposé la création d'un pôle transition énergétique au sein du château. Cet aspect du tiers-lieu est intéressant notamment avec le tournant lié à la transition énergétique, que prend le Bassin industriel de Lacq. Dans ce cadre, elle avait pris contact avec l'entreprise Dorémi, dont la référente était venue présenter l'entreprise et leur apport au sein du pôle en organisation la « *formation des artisans locaux pour former aux*

²⁴⁸ « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (consulté le 5 mai 2023).

²⁴⁹ NATIONALE, M. « Education à l'alimentation et au goût - Thème 4, Fiche 1 : Jardin Pédagogiques ». Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. 2002. [en ligne]. (consulté le 30 juin 2023). Disponible sur : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/alimentation/39/7/THEME_jardins_pedagogiques_1231397.pdf.

²⁵⁰ LIKEN. « Présentation de l'association LIKEN ». Dans : *Liken*. [en ligne]. (consulté le 2 juillet 2023). Disponible sur : <https://liken.fr/liken/>.

²⁵¹ « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (consulté le 5 mai 2023).

²⁵² *Ibid*

²⁵³ *Ibid*.

*techniques de rénovation de Dorémi.*²⁵⁴ ». Toujours dans cette optique de transition énergétique, l'entreprise Enercoop, fournisseur d'électricité verte avait été aussi sollicitée. Elle aussi était venue se présenter par le biais d'un représentant de l'entreprise en évoquant quelques idées de projets à développer dans le pôle comme une salle sobriété et énergétique renouvelable, une formation à l'énergie, un groupe local « Enercoop Nouvelle-Aquitaine » ou encore un investissement dans les énergies renouvelables avec la mise en place d'une plateforme d'information au château. Cependant, bien qu'en phase avec les nouveaux défis énergétiques du XXI^e siècle, cette idée de pôle énergétique est restée à l'état de proposition et n'est pas allée plus loin pour le moment, cependant la mairie souhaite toujours valoriser et développer cette idée au sein du tiers-lieu.

D'autres projets moins développés ont également été proposés au comité de pilotage suite au diagnostic partagé comme l'installation dans le tiers-lieu d'un Fablab, qui a pu faire l'objet d'un groupe de travail²⁵⁵ mais qui a été abandonné par le comité de pilotage en raison des nuisances que cela peut engendrer pour le voisinage du château²⁵⁶.

Après l'étude des premiers travaux réalisés par l'association Alchimie(s), un recensement des potentiels futurs partenaires ou usagers du lieu est nécessaire. Ce dernier permettra par la suite d'envisager des projets de valorisation du lieu en cohérence avec son territoire.

²⁵⁴ *Ibid.*

²⁵⁵ « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (consulté le 5 mai 2023).

²⁵⁶ Le bruit des machines utilisées.

B. Un projet en collaboration avec des partenaires locaux/ Identifier les potentiels partenaires locaux

POUR 62% DES TIERS-LIEUX, LES COLLECTIVITÉS, ET LES ACTEURS DE L'ANIMATION LOCALE SONT LES PLUS IMPLIQUÉS, À LEURS CÔTÉS.

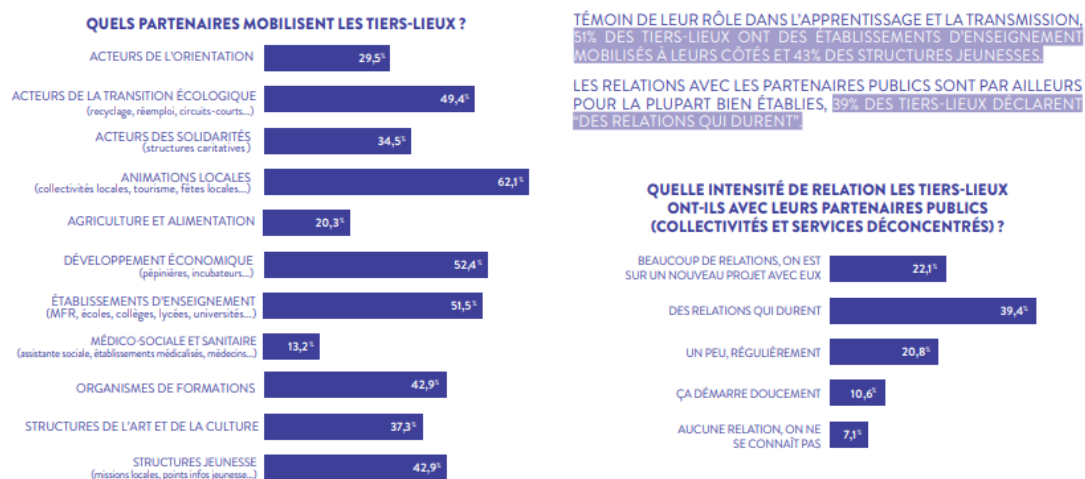


Figure 34 : Les partenaires des tiers-lieux, Rapport France Tiers-lieu.

Comme nous l'avons vu plus haut, la création d'un tiers-lieu se fait en partenariat avec des acteurs locaux du territoire, situé à la fois sur la commune ou dans un cadre plus large en travaillant avec des acteurs à différentes échelles. De plus, en raison de l'état actuel du château qui n'est pas en état d'exploitation, le projet engage ses partenaires à plusieurs niveaux, c'est-à-dire à la fois dans la restauration et la réhabilitation de l'édifice, mais aussi dans la création et la future programmation du tiers-lieu.

Selon le rapport de France Tiers-Lieu de 2021 (figure 34), les tiers-lieux fonctionnent avec divers partenaires et acteurs locaux. Les plus engagés généralement sont les acteurs de l'animation locale avec les collectivités locales, les acteurs du tourisme et des fêtes locales qui représentent 62,1% des partenaires. Ensuite viennent les acteurs du développement économique comme les pépinières ou les incubateurs d'entreprises avec 52,2%. On peut également mentionner les établissements d'enseignement (51,5%), les organismes de formation (42,9%) ou encore les acteurs de la transition écologique (49,4%). C'est en partie par cette diversité d'acteurs, de partenaires et de collaborateurs qui permet au tiers-lieu d'être dynamique pour le territoire.

Les habitants et locaux

Les premiers partenaires d'un tiers-lieu sont d'abord les habitants de la commune ainsi que les locaux et les habitants des environs. Dans ce but d'ailleurs, lors du travail de préfiguration de l'association, les habitants de la commune ont été mobilisés, notamment par la réalisation du diagnostic partagé. En outre, si la plupart du temps leurs participations au sein d'un tiers-lieu se fait uniquement en participant aux animations proposées (77,6% selon le rapport de France Tiers-Lieu 2021), ils peuvent néanmoins participés à la gestion du lieu (42,8%) ou à la gouvernance du lieu (40,7%) via un comité de pilotage ou un conseil d'administration. Ils ont aussi la possibilité de participé à l'accueil des autres utilisateurs, ou bien d'y faire du tutorat ou donné tout simplement un coup de main.²⁵⁷

Les entreprises locales

L'implication des entreprises locales dans le projet de tiers-lieu est également importante pour la dynamique de la structure. Les premiers partenaires que l'on peut identifier sont les entreprises locales, situées sur la commune ou aux alentours. Pour ce qui est des entreprises pour les travaux de réhabilitation du château, elles seront sélectionnées par la mairie, après la publication d'un marché public lancé par l'architecte lui-même également choisi par la municipalité.

Dans un deuxième temps, les entreprises partenaires du tiers-lieu peuvent être diverses. La proximité avec le site industriel de Lacq permet la collaboration de l'établissement avec les entreprises du bassin. Le Groupement d'Intérêt Public Chemparc créer en 2003 afin de dynamiser le développement économique du Bassin industriel de Lacq peut-être un des partenaires du tiers-lieu²⁵⁸. Regroupant à la fois : « *L'ensemble des industriels du Bassin, les syndicats de salariés, l'université de Pau et des Pays de l'Adour, les PME-PMI de Lacq Plus, les collectivités territoriales, les chambres de commerce et d'Industrie de Pau et Bayonne ainsi que les services de l'Etat y siègent.*²⁵⁹ ». De plus, en 2011, Chemstart'up a été créé. Cette filiale

²⁵⁷ TIERS-LIEUX, F. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. (consulté le 14 mai 2023). Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>.

²⁵⁸ CHEMPARC. « Le GIP Chemparc au cœur du Bassin Industriel de Lacq ». Dans : *Chemparc*. [en ligne]. (consulté le 15 mai 2023). Disponible sur : <https://www.chemparc.fr/chemparc/>.

²⁵⁹ *Ibid.*

de Chemparc a pour but d'accompagner les nouvelles entreprises spécialisées dans la chimie fine, les nouveaux matériaux, la chimie verte, les matériaux composites et les nanomatériaux. Si ce groupement d'entreprises a besoin de locaux très particuliers aux vues de leurs activités, le château peut représenter un partenaire idéal grâce à la location de salle de réunion pour l'organisation de séminaires, de journées de formations internes aux entreprises ou encore de lieu de réception pour ces dernières, faisant ainsi échos au passé fastueux du château...

Mais les entreprises pouvant s'installer au château peuvent venir de plus loin, c'est ce qu'avait proposé l'association Alchimie(s)²⁶⁰. En effet, suivant la direction que prendra le tiers-lieu du château, celui-ci peut être un point de fixation pour les entreprises hors territoire en étant soit une adresse ou un bureau/antenne, afin de s'implanter sur le territoire.

Les associations de la commune (le foyer rural)

Les entreprises du territoire ne sont pas les seules à pouvoir être des partenaires du futur tiers-lieu. En effet, la commune connaît une forte activité associative, regroupée, en partie, au sein du foyer rural. Il réunit diverses associations comme le club d'Aquarelle, le club d'Histoire, le club « Cuisine passion », le club Photo, le club de Marche, le club de Pétanque, le club de peinture sur soie, le club de fitness, le club de squash, le club de VTT ainsi que le Club Yoga de méditation. On trouve aussi au sein du foyer la bibliothèque municipale.

Ces associations très actives organisent régulièrement des activités sur la commune, par exemple, tous les ans le club d'Histoire travaille sur l'histoire du territoire à travers de multiples recherches et présente chaque année un projet. Cette année, c'est la réalisation d'un spectacle intitulé : « L'école d'autrefois, d'aujourd'hui et demain » en collaboration avec la mairie de Mont, la Compagnie Eclat de Lyre et le groupe scolaire de Mont.²⁶¹ On peut mentionner également le club « Passion cuisine » mené par Monsieur Jean-François Letargua, ancien chef au château de Mont (voir : chapitre I) qui organise des ateliers cuisine tous les samedis pour réaliser et apprendre à cuisiner.

²⁶⁰ ALCHIMIE(S). « Dossier de préfiguration ». Dans : *Dossier de préfiguration – Association ALCHIMIE(S)*. Commune de Mont.

²⁶¹ HISTOIRE, C. « Histoire de nos 4 villages Mont-Gouze-Arance-Lendresse – Histoire de nos 4 villages Mont-Gouze-Arance-Lendresse ». Dans : *Club d'histoire Mont-Gouze-Arance-Lendresse*. [En ligne]. (Consulté le 21 mai 2023). Disponible sur : <http://www.histomont.fr/2019/05/17/hello-world/>.

D'autres associations, ne faisant pas partie du foyer rural, sont aussi présentes comme des associations sportives avec « Ball Trap Club Lou Tartas », mais également l'association « Guit & Guitar » une association culturelle qui a pour but de proposer des concerts au sein du territoire de Mont et de mettre en valeur le patrimoine de la commune, l'association « Malg à l'aventure » qui soutient les manifestations scolaires lié à la vie de l'école, « Toustem Youens » une association troisième âge, ou encore l'association d'anciens combattants. Ce réseau associatif peut s'avérer important notamment dans les prochaines propositions de valorisation, le but étant de permettre à ceux qui le souhaitent de s'intégrer au projet du château.

Les partenaires éducatifs

Enfin le troisième partenaire identifiable peut être le réseau scolaire de la commune ou établissements d'enseignement, ce dernier représente 51,5% dans les partenaires selon France Tiers-Lieu. Et la commune possède sur son territoire un groupe scolaire comprenant cinq classes et 130 élèves de la petite section jusqu'à des classes de CM2. L'établissement peut être un collaborateur du tiers-lieu en organisant des projets en commun avec eux.



Figure 35 : Photographie du groupe scolaire de Mont.

La commune possède aussi sur son territoire une Maison Familiale et Rurale (MFR) qui est un établissement d'Enseignement Professionnel par alternance. L'établissement accueille quatre formations dans le domaine sanitaire et social, de l'agriculture et du monde équestre²⁶². La présence de cet établissement sur la commune est par conséquent très intéressante pour la construction du futur projet. En effet, les établissements d'enseignement supérieurs sont le 3e plus important partenaire des tiers-lieux. Ils leur permettent de valoriser l'apprentissage par le faire, ce qui est déjà l'objectif de la MFR. De plus, celle-ci est spécialisée dans le domaine agricole, le château possédant un grand parc, il serait intéressant de consulter l'établissement sur ces besoins afin de réfléchir à promouvoir un projet qui puisse rentrer dans ces attentes.

En outre, la MFR a ouvert l'année dernière une licence professionnelle spécialisée dans l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture de conservation. La création de cette dernière s'est faite partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour et de la chambre d'agriculture. L'installation du tiers-lieu et la réorganisation du parc peut-être un moyen de mobiliser les étudiants dans le projet du tiers-lieu et s'inscrire en continuité dans l'apprentissage par le faire, puisque la formation de ces derniers se réalise comme la MFR en alternance.

A noter que l'UPPA est déjà en quelque sorte un partenaire du tiers-lieu, avant même qu'il existe, puisque mon alternance porte sur la valorisation du château dans le cadre de l'installation de la structure. De même que cela sera potentiellement le cas avec la restauration de la balustrade située à l'ouest du château, puisque cette dernière fera l'objet d'un chantier école grâce au compagnonnage.

Après avoir vu les potentiels futurs partenaires du lieu, la question de la gestion et du financement est également importante dans le cadre de la construction du tiers-lieu au château de Mont. De plus la mairie de Mont n'aspire pas à une régie directe pour la future structure et l'état actuel du château et de son parc nécessite un financement important pour permettre sa réhabilitation.

²⁶² MONT, M. « Formation alternance Cheval, Agricole - MFR MONT 64 ». [en ligne]. Dans : *MFR Mont*. (consulté le 15 mai 2023). Disponible sur : <https://www.mfr-mont.fr/>.

C. Des modèles de gestion qui induisent diverses sources de financements

Le statut juridique d'un tiers-lieu, à l'image de la structure, est multiple. Le rapport France Tiers-lieux de 2021 donne une idée de cette diversité, il mentionne entre autres les associations, qui est le modèle le plus courant, les Sociétés par Action Simplifiée (SAS), les Sociétés A Responsabilités Limitées (SARL) ou Société Anonymes (SA) ou encore les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour une part de 10%, les Sociétés Coopératives d'intérêt collectif (SCIC) et les Sociétés Coopératives et participatives (SCOP) avec 8% et enfin les établissements scolaires ou d'enseignements supérieurs.

Dans notre cas, le projet de création de tiers-lieux au sein du château de Mont est aujourd'hui porté par la collectivité territoriale elle-même. Néanmoins, comme nous l'avons dit, la mairie ne souhaitant pas mettre en régie directe le tiers-lieu du château, un appel à projet est prévu dans les prochains mois afin de sélectionner un futur porteur de projet, concret et réaliste, afin de lui déléguer la gestion du lieu et son financement. Mais la mairie souhaite tout de même garder un œil sur le lieu et ses activités.

Dans le but d'accompagner la municipalité dans son choix, il paraît important d'identifier les différents modes de fonctionnement de tiers-lieux qui peuvent nous intéresser dans notre cas, ce qui permettra de se faire une idée du futur montage juridique du tiers-lieu.

Le modèle associatif

Le premier modèle est celui associatif, il est le plus répandu, le rapport France Tiers-lieu lui prête une part de 62% sur 2500 tiers-lieux étudiés. Définit en France par la loi 1901 comme « *l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun, d'une façon permanente, leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices...*²⁶³ ». Ce sont alors des associations à but non lucratif c'est-à-dire qu'elles n'ont pas pour objet d'être commerciale, et par conséquent à générer du profit pour ces membres. Elles ont le droit uniquement de vendre des biens ou des services dont le prix doit

²⁶³ LEGIFRANCE. « Article 1 - Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ». Dans : *Légifrance*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006294210.

correspondre à un défraiement des dépenses nécessaires à leurs activités²⁶⁴. En somme, les associations peuvent générer de l'argent uniquement pour leurs gestions. Il faut également rajouter que ce statut permet de créer un engagement de la part des individus grâce à l'adhésion au sein de l'association. Dans le cadre d'un tiers-lieu, si les usagers le souhaitent, ils peuvent alors intégrer l'association afin de participer à sa gestion.

Ce qui est intéressant économiquement avec le statut juridique associatif dans le cadre de la création d'un tiers-lieu, c'est qu'il permet de demander des subventions auprès des collectivités territoriales mais également de « répondre à des appels à projets spécifiques qui peuvent financer une partie des activités d'un tiers-lieu. ».

Cependant l'inconvénient de ce statut est sa caractéristique indépendante des institutions. En effet, si la municipalité de Mont décide de mettre une association gestionnaire du tiers-lieu, la municipalité ne pourra pas avoir de regard, ni sur la gestion, ni sur les activités proposées et le devenir du tiers-lieu. Elle pourra décider de ses intentions uniquement dans le cahier des charges de l'appel à projet pour la sélection du gestionnaire mais par la suite elle ne pourra plus décider de la direction du lieu. Seul un contrôle sur l'utilisation des subventions données par la collectivité à l'association pourra être réalisé.

Le modèle SPL

Un deuxième statut pour notre cas est intéressant à étudier, il s'agit des sociétés publiques locales (SPL) créées en 2010. Ce sont des sociétés anonymes totalement publiques et comportant au minimum deux actionnaires. L'article L1531-1, en vigueur depuis le 23 février 2022 indique :

« Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent créer, dans le cadre des compétences qui leur sont attribuées par la loi, des sociétés publiques locales dont ils détiennent la totalité du capital. Ces sociétés sont compétentes pour réaliser des opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme, des

²⁶⁴ LEGIFRANCE. « Article 1 - Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ». Dans : *Légifrance*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006294210.

*opérations de construction ou pour exploiter des services publics à caractère industriel ou commercial ou toutes autres activités d'intérêt général.*²⁶⁵ ».

Ces sociétés anonymes permettent donc aux collectivités territoriales de mettre en place des sociétés commerciales, mais sans publicité et sans mise en concurrence préalable. Les deux actionnaires de la société doivent être uniquement des collectivités locales ou des groupements de collectivités. Dans notre cas, le premier serait la collectivité de Mont. Pour ce qui est du deuxième actionnaire, il peut s'agir par exemple d'une collectivité locale voisine de Mont, comme la commune de Lacq par exemple, ou bien un groupement de collectivités locales comme la CCLO. Une consultation auprès de ces deux collectivités peut être envisagée afin de leur présenter le projet du tiers-lieu et savoir si elles seraient intéressées par l'initiative. En outre, ce modèle permet à la commune de développer le tiers-lieu sur plusieurs échelles, celle locale avec la municipalité de Mont et celle plus large avec la participation de territoire voisin de la commune de Mont.

Les gestions déléguées

La gestion déléguée peut également être envisagée, définit sur le site internet du gouvernement comme : « *Ce mode de gestion permet à la collectivité de confier à une entreprise privée ou une personne publique l'exécution du service public tout en conservant la maîtrise de celui-ci. L'entreprise est alors chargée de l'exécution du service.* »²⁶⁶ ». Cela permettrait alors à la municipalité de garder la maîtrise du service en l'occurrence le tiers-lieu, puisque le gestionnaire devra l'informer sur la gestion du lieu, sans pour autant avoir la charge du financement, de la gestion du personnel par exemple.

On distingue alors trois types de gestion déléguée, la concession, l'affermage et la régie intéressée et dont il faut savoir distinguer les caractéristiques. La première, la concession est le moyen pour la collectivité de charger son « cocontractant », c'est-à-dire le concessionnaire des travaux nécessaires pour l'installation du service, ainsi que par la suite son exploitation entière

²⁶⁵ LEGIFRANCE. « Droit national en vigueur - Circulaires et instructions - Instruction du 7 janvier 2022 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022. » Dans : *Légifrance*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45271>.

²⁶⁶ GOUVERNEMENT, C. « Autres modes de gestion des services publics locaux ». Dans : *Collectivité local - Gouvernement*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande-publique/autres-modes-de-gestion-des-services-publics-locaux>

à ses frais et pour une durée déterminée. Le financement du service se fait principalement avec les recettes réalisées avec les usagers, dans notre cas cela sera par exemple les revenus réalisés par la location des espaces de coworking. Cependant la collectivité a un regard sur le fonctionnement du service en vérifiant son bon fonctionnement.²⁶⁷

Le deuxième est la gestion déléguée par affermage, le service est géré par un gestionnaire que l'on nomme fermier, son statut ressemble à celui du concessionnaire, et sa rémunération est assurée par les recettes du lieu généré par les usagers. Cependant ici : « les ouvrages nécessaires à l'exploitation du service sont remis au fermier par la commune qui, en règle générale, en a assuré le financement. ». Cela signifie que la collectivité a assurée et pris à sa charge au préalable tous les travaux nécessaires à l'exploitation du service, mais en conséquence des travaux réalisés avant l'exploitation, le fermier devra verser une redevance à la collectivité territoriale en compensation. Par exemple, dans notre cas, cela signifierait que les travaux et l'aménagement du tiers-lieu, intérieur comme extérieur, serait réalisé par la municipalité à ses propres frais.²⁶⁸

Enfin le dernier modèle de gestion délégué est la gestion en régie intéressée. Cette gestion consiste également à passer un contrat, mais contrairement aux deux précédents, il s'agit dans ce cas « *d'un professionnel pour faire fonctionner un service public.* ». Ici le gestionnaire est un « *régisseur intéressé*²⁶⁹ », sa rémunération est assurée par la collectivité grâce à « *une rétribution composée d'une redevance fixe et d'un pourcentage sur les résultats d'exploitation* » « *un intéressement* ».²⁷⁰ ». Ce système de gestion déléguée permet à la collectivité d'assurer la direction du service tout en pouvant attribuer une autonomie au régisseur intéressé.

Ces trois modes de gestion apparaissent comme des modes de gestion pouvant répondre aux attentes de la collectivité de Mont, cependant on distingue quelques inconvénients. En effet premièrement pour la concession et l'affermage, le fait que la rémunération du gestionnaire

²⁶⁷ GOUVERNEMENT, C. « Autres modes de gestion des services publics locaux ». Dans : *Collectivité local - Gouvernement*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande-publique/autres-modes-de-gestion-des-services-publics-locaux>

²⁶⁸ *Ibid.*

²⁶⁹ *Ibid.*

²⁷⁰ GOUVERNEMENT, C. « Autres modes de gestion des services publics locaux ». Dans : *Collectivité local - Gouvernement*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande-publique/autres-modes-de-gestion-des-services-publics-locaux>

repose sur les revenus du service, ici le tiers-lieu, risque d'une part de créer des tarifs conséquents et une généralisation de la tarification des divers services proposés, n'offrant alors que peu de service gratuit. Il est à noter cependant que la collectivité pourrait combler la différence grâce à une subvention versée au gestionnaire, afin de proposer des tarifs raisonnables ou des animations gratuites. Le troisième mode de gestion comporte aussi une contrainte, la prise en charge du salaire du gestionnaire qui est une dépense supplémentaire que la collectivité doit prendre en charge.

Les sources les financements :

Si les modes de gestion sont multiples, il en va de même pour les financements du futur tiers-lieu. En effet, selon les graphiques du rapport de 2021 de France Tiers-lieux (figure 36) quatre sources de financements ressortent. Les subventions, l'adhésion et les cotisations, la location des espaces ainsi que les ventes de services. Cependant dans notre cas, avant d'installer un tiers-lieu, une réhabilitation du lieu doit être réalisée étant donné l'état actuel du château. Pour cela, la mairie a choisi de diviser les travaux en deux parties, l'une pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement intérieur et l'autre pour les travaux de sécurisation et de réhabilitation extérieur et c'est sur cette phase de travaux que la mairie a d'abord décider d'agir.

Le projet du tiers-lieu sur la commune de Mont, la première source de financement du peut être obtenue auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine. Comme mentionné précédemment, la Région Nouvelle-Aquitaine œuvre beaucoup pour le développement des tiers-lieux. Ainsi en 2022, ils ont relancé leur Appel à Manifestation d'Intérêt jusqu'en 2024. Cependant, dans le cadre du tiers-lieu au château de Mont, plusieurs contraintes peuvent empêcher la demande de subvention. Premièrement la localisation, en effet le château de Mont se situe dans le périmètre

des 20 minutes en voiture d'accès à tiers-lieu (figure 37), conséquence des tiers-lieux d'Orthez et d'Artix, mentionnés plus haut.

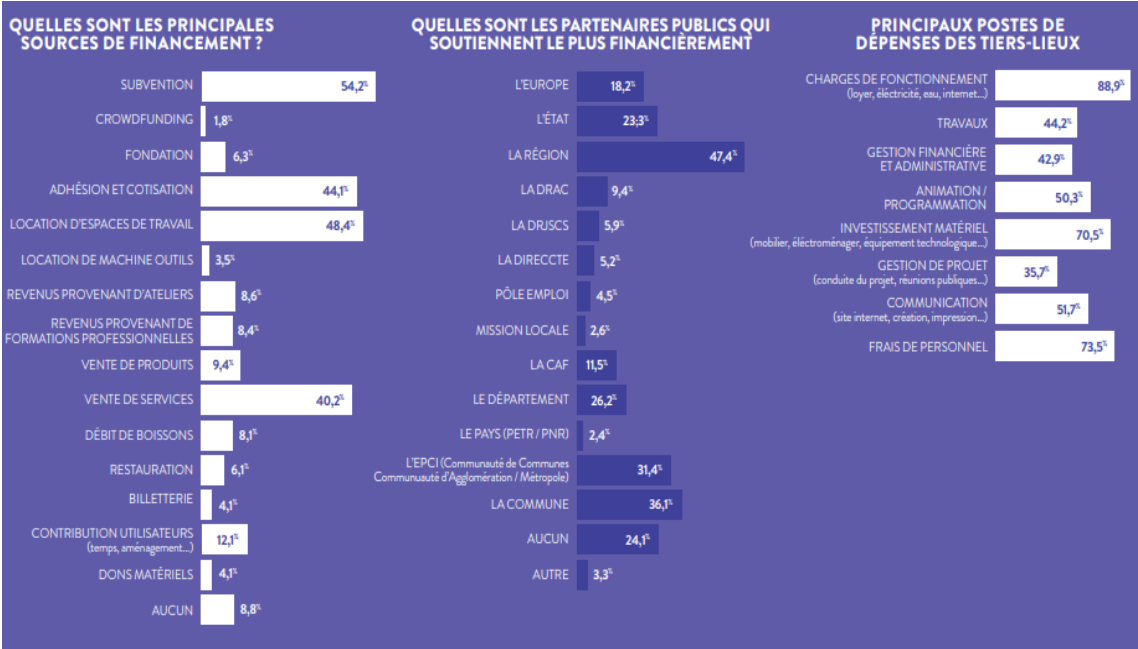
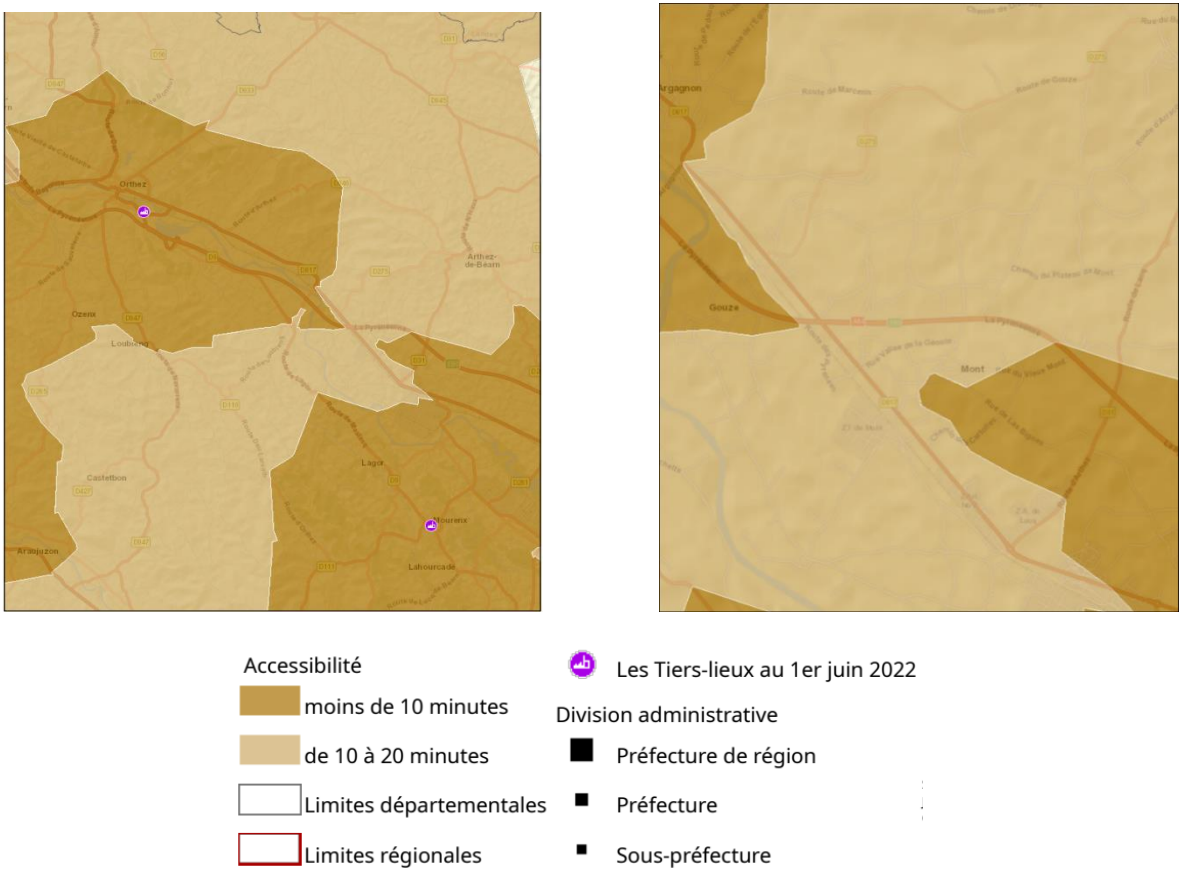


Figure 36 : L'économie des Tiers-lieux, Rapport France Tiers-lieux.



Ensuite, la subvention de la Région ne comprend pas les dépenses liées aux travaux de premier et second œuvre, uniquement les dépenses concernant l'ingénierie préalable, l'équipement du lieu, les frais de personnel mobilisés sur le projet, prestations de services, communication, frais généraux, dans un plafond total de 30% maximum. Hors l'état actuel du château de Mont demande des travaux et par conséquent un calendrier assez large pour atteindre cette phase du projet, ce décalage entre le calendrier de la mairie et celui de la Région peut donc être un frein à l'obtention de la subvention. Cependant une candidature peut tout de même être tentée.

Les subventions en faveur des collectivités locales

Les collectivités territoriales locales comme les communes ou les groupements de communes peuvent également bénéficier de soutien financier pour leur projet d'investissement. En outre, le département des Pyrénées-Atlantiques, dont fait partie la commune, apporte cette année un soutien exceptionnel de 4 milliards d'euros favorisant l'investissement local²⁷¹. Ce soutien se divise en plusieurs subventions sous formes de dotations²⁷² :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- La Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID),
- La Dotation Public de la Ville (DPV).

Dans notre cas nous allons détailler les deux premières, plus susceptibles de correspondre au projet porté par la commune.

La première, la DETR, est une aide aux financements pour des projets d'investissements des communes et groupements de communes en milieu rural. L'aide s'adresse aux communes ou groupement de communes rurales de à fiscalité propres, c'est-à-dire les communes ou

²⁷¹ GOUVERNEMENT, P. « Mesures inédites de soutien pour les budgets de collectivités territoriales dans le 64 - Entreprises, économie, emploi, finances publiques - Actions de l'État - Les services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques ». [En ligne]. (Consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Entreprises-economie-emploi-finances-publiques/Mesures-inedites-de-soutien-pour-les-budgets-de-collectivites-territoriales-dans-le-64>.

²⁷² *Ibid.*

groupements de commune qui peuvent prélever l'impôt²⁷³, et moins de 2 000 habitants²⁷⁴. L'association de communes de Mont, Arance, Gouze, Lendresse rentre dans ces critères, elle ne compte seulement que 1186. Par conséquent, elle peut donc être éligible à cette dotation, si le projet est accepté. Les investissements doivent se faire soit dans le domaine économique, social, environnemental ou/et touristique et comprenant également un intérêt à favoriser le développement ou maintenir les services publics en milieu rural²⁷⁵.

La deuxième dotation qui peut être intéressante à regarder est la DSIL. Existant depuis 2016, elle est attribuée par la Région pour les communes et groupements de communes, mais également les EPCI à fiscalité propre et les pôles d'équilibres territoriaux et ruraux (PETR)²⁷⁶ afin de les soutenir dans leurs démarches d'aménagement et de cohésion des territoires ruraux.²⁷⁷ Pour accéder à la dotation, les projets doivent entrer dans l'une des six thématiques de la DSIL, c'est à dire :

- « *La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables,*
- *La mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,*
- *Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou en faveur de la construction de logements,*
- *Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,*
- *La création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,*
- *La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.*²⁷⁸ ».

²⁷³ INSEE. « Définition - Groupement de communes à fiscalité propre | Insee ». Dans : *Insee*. [En ligne]. (Consulté le 24 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1883#:~:text=Un%20groupement%20de%20communes%20%C3%A0,%27enl%C3%A8vement%20des%20ordures%20m%C3%A9nag%C3%A8res>.

²⁷⁴ TERRITOIRE, A. « Financer des projets d'investissement des communes et groupements de communes dans le milieu rural - DETR ». Dans : *Aides-territoire France Tiers-lieux*. [En ligne]. (Consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://francetierslieux.aides-territoires.beta.gouv.fr/b4d8-copie-16h46-financer-des-projets-dinvestissement/>.

²⁷⁵ *Ibid.*

²⁷⁶ GOUVERNEMENT, M. « Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ». Dans : *Ministère de l'économie et des finances et de la souveraineté industrielle et numérique*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/dotation-soutien-investissement-local-dsil>.

²⁷⁷ LEGIFRANCE. « Droit national en vigueur - Circulaires et instructions - Instruction du 7 janvier 2022 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022. » Dans : *Légifrance*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45271>.

²⁷⁸ GOUVERNEMENT, M. « Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ». Dans : *Ministère de l'économie et des finances et de la souveraineté industrielle et numérique*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023).

Dans notre cas, le projet du château pourra rentrer dans l'une de ces thématiques soit par l'ambition de la mairie de rénover le château en accord avec la transition énergétique, ou d'acheminer un réseau numérique important pour le bon fonctionnement du tiers-lieu, afin de rentrer dans le cadre de l'une des catégories.

L'aide de la banque des territoires

La banque des territoires aussi favorise le développement des tiers-lieux en France. Dans cette logique, elle propose diverses aides dont « Développer les tiers-lieux d'innovation sociale²⁷⁹ ». L'aide s'adresse aux collectivités territoriales et aux porteurs de projet souhaitant développer un tiers-lieu d'innovation sociale, que l'organisme définit comme « *Des lieux hybrides qui regroupent lieux de formation, de coworking, makerspaces, activité inclusives, espaces culturels, de restauration, de commerces en circuit-court, etc...*²⁸⁰ ». Cette définition peut correspondre en effet à la volonté de la mairie de vouloir développer un espace multifonctionnel et dans lequel plusieurs activités cohabiteraient.

L'offre proposée consiste en un accompagnement par un bureau d'étude spécialisé et conseillé par la Banque des territoires, un fonds propre ou quasi-fonds propres afin de financer l'exploitant du tiers-lieu, et enfin un investissement dans les murs si le projet est de taille significative.²⁸¹

Néanmoins, la Banque des Territoires soumet quelques critères de sélection à respecter pour candidater qui sont : un modèle d'exploitation économique viable grâce à des activités complémentaires, réunir une communauté autour du projet (locaux, partenaires, usagers...) en cohérence avec le projet de la collectivité territoriale, proposer des activités diverses, autant social qu'économique, et enfin permettre la reconversion d'une friche tout en favorisant l'aspect durable et solidaire²⁸². Au regard de ces critères, le projet du château de Mont pourrait tout à fait s'inscrire dans cette démarche car ces objectifs sont similaires aux attentes de l'aide de la

Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/dotation-soutien-investissement-local-dsil>.

²⁷⁹ TERRITOIRE, B. « Développer les tiers-lieux d'innovation sociale ». Dans : *Banque des territoires*. [en ligne]. (consulté le 04 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/developper-les-tiers-lieux-dinnovation-sociale>.

²⁸⁰ *Ibid.*

²⁸¹ *Ibid.*

²⁸² *Ibid.*

Banque des territoires. En outre l'organisme demande également des impacts extra-financiers tel que le nombre d'entreprise hébergées dans le tiers-lieu, le nombre d'emplois directes ou indirects, le nombre de personnes formées, la redynamisation d'un quartier ou de la zone dans lequel s'implante la structure²⁸³.

Le mécénat

Cependant d'autres moyens de financement existent également. C'est le cas de la Fondation du Patrimoine. Cette organisation spécialisée dans la protection et la promotion du patrimoine en France œuvre pour soutenir et aider les propriétaires privés comme publics face à leur désir de préserver le patrimoine. Ces aides passent avant tout par des soutiens financiers développés à travers plusieurs programmes. Dans notre cas, la Fondation du Patrimoine peut être une aide financière supplémentaire qu'il faut prendre en compte pour la future restauration du château et son parc.

Le premier programme auquel il peut être intéressant de participer est le « loto du patrimoine ». Lancée en 2018 par la mission du patrimoine, via la mission « Patrimoine en péril » confiée par le président de la République Emmanuel Macron à Stéphane Bern, la mission consiste à venir en aide, grâce à une aide financière, aux patrimoines immobiliers considéré comme étant en péril et dont les travaux de restauration, ainsi que l'entretien et la promotion sont nécessaires²⁸⁴. La mise en place du programme se fait par la Fondation du patrimoine qui permet de le déployer²⁸⁵. La sélection des projets se fait sur plusieurs critères : l'intérêt patrimonial, l'état de péril de l'édifice, l'état de développement du projet de restauration et de valorisation mais également l'impact que le projet aura sur son territoire²⁸⁶.

²⁸³ TERRITOIRE, B. « Développer les tiers-lieux d'innovation sociale ». Dans : *Banque des territoires*. [en ligne]. (consulté le 04 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/developper-les-tiers-lieux-dinnovation-sociale>.

²⁸⁴ CULTURE, M. « La mission « Patrimoine en péril » ». Dans : *Ministère de la Culture*. [en ligne], (consulté le 06 juillet). Disponible sur : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Subventions-et-dispositifs-fiscaux/La-mission-Patrimoine-en-peril>.

²⁸⁵ PATRIMOINE, F. « Obtenir une aide financière ». Dans : *Fondation du patrimoine*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere>.

²⁸⁶ BERN, M. « Bienvenue sur le site de la Mission Patrimoine ». Dans : *Mission Bern*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.missionbern.fr/?_ga=2.261448010.654520710.1689146191-1897888944.1666280612.

Si la municipalité ainsi que les élus de la commune y sont favorables, une candidature pour participer au programme peut être réalisée pour le château ou bien même le parc, puisque la mission soutient également le patrimoine naturel. L'inscription se fait en ligne, via un formulaire à remplir sur le site Internet de la mission. Les informations à communiquer portent entre autres sur le type de patrimoine, sa localisation, son état de conservation, s'il fait déjà l'objet de collecte ou d'un label, sa description, l'usage envisagé par la suite²⁸⁷. Dans notre cas la candidature pourrait être faite dans le cadre des travaux extérieurs de réhabilitation soit sur le château, la balustrade ou le parc. Mais la rénovation du château en 2017 suite à l'incendie peut être un frein à la sélection, cependant une candidature peut être tentée.

La Fondation du Patrimoine a aussi mis en place le « Fond impact » qui vise à récompenser des projets patrimoniaux qui auront un réel impact positif soit sur le plan économique, social, écologique, sécuritaire, culturel, métier d'art et savoir-faire, ou coup de cœur de la fondation²⁸⁸. Les projets éligibles peuvent être de nature public, privée ou associatif et peuvent être mobilier, bâti ou encore naturel mais les travaux doivent être prêts à démarrer une fois le projet sélectionné, et s'ils ont déjà commencé ils ne doivent pas être terminés avant la sélection²⁸⁹. Quant au montant du financement, il doit être supérieur à 100 000 euros. Afin de se renseigner sur l'éligibilité du château au « Fond impact », une demande de candidature auprès du délégué de la Fondation du Patrimoine pourrait être faite, sous réserve de l'accord du conseil municipal.

La Fondation du patrimoine permet également d'obtenir le mécénat d'entreprise via leurs fondations comme Total Energie. En effet, la société d'hydrocarbures investit et soutient activement les projets patrimoniaux en privilégiant dans les chantiers de restauration soutenu l'apprentissage et l'accompagnement des jeunes à l'emploi. De ce fait et en vue des futurs objectifs du tiers-lieu, l'entreprise Total énergie peut paraître un soutien potentiel qui, en outre, se trouve être un soutien de proximité en raison de leur présence au sein du Bassin de Lacq. D'autres entreprises partenaires de la Fondation du Patrimoine peuvent aussi contribuer au

²⁸⁷ BERN, M. « Déposer un projet ». Dans : *Mission Bern*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.missionbern.fr/signaler-un-site?_ga=2.198461800.654520710.1689146191-1897888944.1666280612.

²⁸⁸ PATRIMOINE, F. « Fonds impact ». Dans : *Fondation du patrimoine*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/c/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere/fonds-impact/34>.

²⁸⁹ *Ibid.*

mécénat du château comme l'entreprise AXA, Orange. Il existe également la Fondation du Crédit Agricole, qui finance par le biais de la Fondation de France des projets patrimoniaux dans les domaines de l'insertion professionnelle et économique, l'insertion sociale, le logement et dans la Santé et le bien-vieillir. Aux vues du projet du tiers-lieu, cela peut être intéressant de se rapprocher de leurs fondations.

Aux regards de l'étude présentée, le choix de l'installation d'un tiers-lieu peut être une structure favorisant la volonté de réappropriation du lieu par les locaux, souhaitée par la municipalité. En effet, la co-construction du projet, sa large ouverture, l'implication des usagers dans son fonctionnement peuvent permettre aux habitants qui le souhaitent de s'investir activement dans la revalorisation du lieu. Ensuite, la localisation de la propriété, à la fois au niveau régional avec la Nouvelle-Aquitaine, que locale avec le Bassin de Lacq offre un cadre de développement idéal pour le futur tiers-lieu. Il permettra de répondre à un besoin grandissant des entreprises locales de disposer de locaux disponibles à la location. Enfin les associations et les établissements scolaires situés sur la commune peuvent constituer de futurs potentiels partenaires.

Chapitre III :

Un patrimoine animé d'activité et d'événement favorisant la réappropriation du lieu

Mais pour permettre une réappropriation du lieu par les locaux et les habitants, le projet du tiers-lieu doit permettre la mise en place de valorisations patrimoniales qui permettront à chacun de pouvoir participer à la vie du lieu, de manière passive en participant uniquement aux activités proposées ou bien active en s'investissant dans la gestion des activités voire même du lieu. L'avantage dans le cas du château est l'édifice et le parc en eux même, en effet comme nous l'avons vu, la propriété est vaste et la restauration du lieu après l'incendie permet à la municipalité de repartir de zéro, sur de nouvelles bases. Ainsi, une grande quantité de projets peuvent être imaginés, tant dans le château que dans le parc. Cette feuille blanche peut aussi être un avantage pour la multifonctionnalité du futur tiers-lieu, qui pourra proposer diverses activités autant économiques, culturelles ou encore environnementales. Le lieu peut également représenter un moyen pour la commune de Mont de développer ou d'approfondir des politiques territoriales.

I. La dynamisation du château grâce à la multifonctionnalité du tiers-lieu

L'un des avantages des tiers-lieux qui est intéressant dans le cadre du château de Mont est l'aspect multifonctionnel du lieu. En effet, il permettra à la commune d'installer au sein du château plusieurs activités différentes les unes, des autres, qu'elles soient permanentes mais ou temporaires. Dans ce cadre la municipalité a déjà commencé à organiser des événements majoritairement culturel et social qui permette malgré la fermeture du château de faire connaître le lieu.

A. De la valorisation des événements existants...

Les marchés locaux

La municipalité, par le biais du foyer rural, organise deux marchés ponctuels : le marché de Noël au mois de décembre et le marché du Printemps au mois d'avril. Lors de ces événements, des animations ponctuent la journée, et associations, producteurs et artisans locaux

viennent faire découvrir leurs spécialités dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Si le temps le permet, les marchés se déroulent tout près du château, voire autour, comme cela avait été le cas lors de l'édition 2022 du marché du printemps (figure 38). Ces événements sont alors l'occasion de présenter le château aux locaux et habitants du village. Si pour l'instant l'état de l'édifice ne permet pas d'accueillir du public dans ses murs, un travail de médiation peut être réalisé afin de faire découvrir l'histoire du château.



Figure 38 : Photos du marché du Printemps d'avril 2022, organisé autour du château de Mont, Documentation Mairie de Mont.

Cette idée de valorisation patrimoniale a pu déjà être mise en place cette année lors du marché du Printemps de 2023 (figure 2) organisé le 30 avril dernier. Une petite exposition photographique a été organisée afin de faire découvrir les trois grandes phases du château, et trois Rolls-up disposés au milieu du marché résumaient son histoire. Des médiations enfants, toujours autour du thème du château, ont également été proposées. Ainsi, les enfants pouvaient eux aussi s'approprier l'histoire de la bâtisse grâce à des coloriages, des puzzles et jeux de sept erreurs représentant le château à diverses époques. Les locaux ont pu par conséquent découvrir son histoire ou se remémorer des souvenirs pour ceux qu'ils l'avaient connue de près. Ce type d'initiative peut être poursuivie pour les prochaines éditions, avec la particularité de présenter le futur du château, puisque si lors de cette première exposition, son histoire fut mise à l'honneur, avec l'avancée du projet, une présentation du futur parc peut être présentée.



Figure 39 : Stand de médiation lors du marché du Printemps 2023.



Figure 40 : Activité coloriage du château de Mont proposé lors du marché du printemps, 2023.

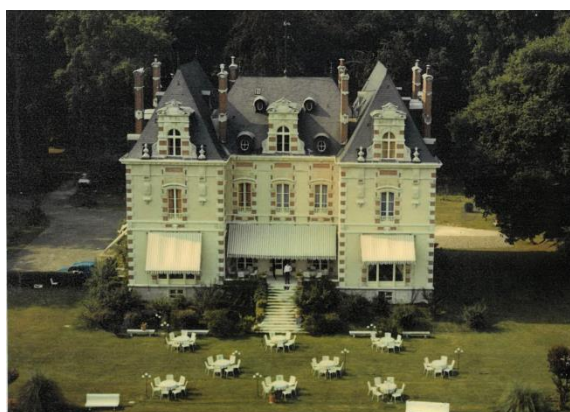


Figure 41 et 42 : Exemple d'un jeu des sept erreurs réalisées pour le marché du printemps 2023.

Le Mont Festival

Mais il n'y a pas seulement des marchés organisés sur la commune, un festival a été créé à l'initiative d'une association locale « Guit & Guitare » et soutenu par la mairie. Se déroulant tous les ans, début juin autour du château et dans son parc, le but est de proposer à tous ceux qui le souhaitent des animations gratuites et variées. Le festival propose alors diverses activités, comme de la grimpe d'arbre réalisée par l'association « Grimp'arbres » dans le grand cèdre du parc, de la lecture dans le parc du château, ou encore des parcours de randonnées pédestres. Le château est également mis en valeur par une visite extérieure par une visite extérieure du lieu qui retrace son histoire. L'association « Guit & Guitare » invite aussi des groupes de musique comme les groupes « Foudre du Bengal »²⁹⁰ ou encore « Mandelbro », ou des compagnies de

théâtres à venir se produire lors de l'événement. Le tout est accompagné d'une buvette qui propose de quoi se restaurer sur place pendant toute la journée. La nuit tombée, les abords de la demeure sont illuminés de lanternes tandis que le château est éclairé par diverses couleurs.

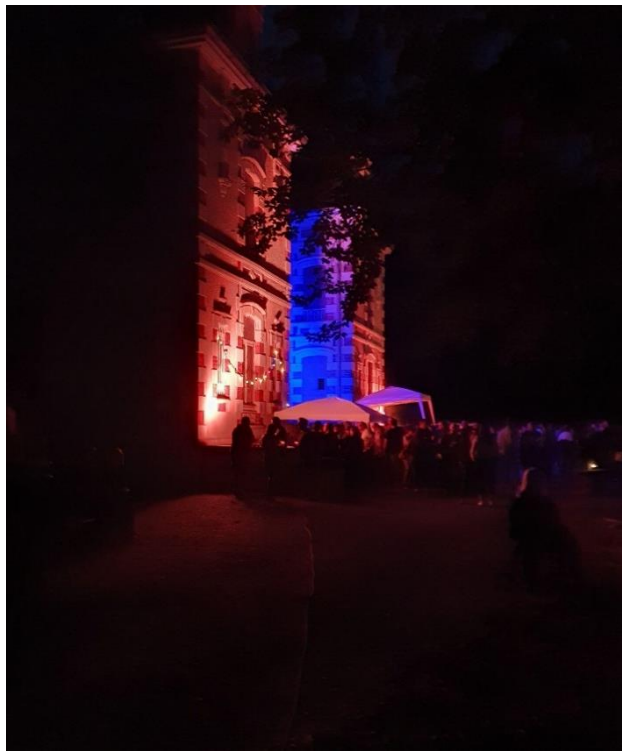


Figure 43 et 44 : Château de Mont pendant le Mont Festival.

L'idée, lors de cet événement, serait de profiter de l'occasion pour mettre en valeur et faire connaître au plus grand nombre son histoire. Etant donné que diverses activités sont organisées, un stand de médiation enfants pourrait être installé, un peu comme cela a été le cas pour le marché du printemps avec différents mini-jeux sur le château et le village (puzzles, jeux des sept erreurs, jeux d'observation). Le grand parc offre aussi la possibilité d'organiser une grande chasse aux trésors. Les enfants seraient alors guidés par différentes énigmes, non pas sur le thème du château qui est déjà présent dans les médiations, mais sur le thème des contes et légendes du Béarn. Cette ouverture sur ce thème permet d'élargir l'animation sur l'histoire plus global du Béarn. Afin de rendre l'histoire de la chasse aux trésors plus ludique, un petit personnage fantastique pourrait guider dans leur quête du trésor.

Dans un second temps, une animation pour les plus grands pourrait aussi avoir lieu. Si le lieu fait déjà l'objet d'une exposition photographique, celle-ci pourrait être accompagnée de panneaux de médiation racontant la vie au château, et animé d'anecdotes insolites sur la demeure afin de compléter cette activité.



Figure 45 : Château de Mont illuminé pendant le Mont Festival, Mairie de Mont.

Des concerts de musique classique

Le dernier événement organisé autour du château est un concert de musique classique. En effet chaque année au mois d'août un groupe issu du conservatoire de musique de Versailles, le Sextuor Alba, tient un concert de musique classique pour le plus grand bonheur des locaux. Organisé depuis 2015, à l'initiative de la mairie, le concert est initialement prévu dans le parc du château, près de l'édifice. Exception a été faite lors de la dernière édition en 2022 qui s'était tenue au sein de l'église du village de Mont en raison de la chaleur.



Figure 46 et 47 : Le groupe Sextuor Alba dans l'église de Mont, Mairie de Mont.

L'idée serait de pouvoir accueillir le concert de musique au sein du château de Mont afin d'en faire un rendez-vous annuel pour tous les amateurs de musique. Le concert pourrait avoir lieu soit dans le château grâce à l'aménagement d'une grande salle du rez-de-chaussée ou bien à l'extérieur dans un espace dédié aux représentations que nous allons traiter dans un autre point. Cet événement, s'il fonctionne bien et se pérennise dans les années à venir, pourrait permettre d'impulser une petite programmation musicale dans le château. Ainsi le futur tiers-lieu pourrait être à l'initiative d'autres événements de ce type. En effet pendant la saison estivale, d'autres artistes musicaux classiques pourraient venir se produire au château, l'occasion pour les habitants et les locaux de venir découvrir cet univers, souvent considéré comme une pratique élitiste, dans un milieu rural comme celui de la commune de Mont.

L'initiative d'organiser des concerts de musique en milieu rural existe déjà en France. Par exemple l'association Hors Saison Musicale organise dans plusieurs petits villages de France des week-ends musicaux s'adressant à un large public (personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes public...). Le principe est de prévoir sur un week-end un

événement autour de la musique classique en invitant des artistes partenaires de l'association dans le village participant. Le samedi trois interventions musicales sont prévues suivi à chaque fois de temps d'échange entre le public et les artistes, et le dimanche un concert dans un lieu patrimonial public est proposé. L'événement est organisé par les membres de l'association Hors Saison Musicale et aide la municipalité à le mettre en place.²⁹¹

Si dans notre cas le but n'est pas de participer directement à l'initiative de l'association Hors Saison Musicale, d'autant plus qu'elle n'est pas encore implantée dans le département des Pyrénées Atlantiques, elle donne une idée des possibilités d'action que la municipalité où le futur gérant du tiers-lieu pourra mettre en place afin de valoriser la culture musicale au sein du château. Cependant si la municipalité ou le futur gestionnaire du tiers-lieu est intéressé par l'association, celle-ci est ouverte aux nouveaux participants et un premier contact avec elle pourra être envisagé afin d'avoir tous les tenants et aboutissants de l'événement pour envisager en suivant une potentielle organisation d'un week-end musical.

L'idée avec ces trois événements déjà existants serait de les compléter, afin qu'ils permettent, avant l'installation du tiers-lieu, de valoriser le château de Mont. C'est un moyen dans un premier temps de faire revivre le lieu et de créer, malgré sa fermeture actuelle, une dynamique autour de l'édifice en permettant aux habitants de se le réapproprier en participant aux animations. Dans un second temps et en accord avec les travaux de restauration, l'objectif serait d'améliorer ces événements afin de leur donner une ampleur un peu plus importante et d'inclure le futur tiers-lieu comme un collaborateur de ses événements, ainsi la valorisation du château ainsi que son parc y serait totalement inclus. De plus, ces événements permettent de faire connaître le château dans une échelle plus large, puisque la presse locale, communique sur ces derniers.

²⁹¹ MUSICALE, H. « Participez ! Hors Saison Musicale chez vous ! ». Dans : *Hors Saison Musicale*. [en ligne] (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <https://horssaisonmusicale.fr/participez/>.

B. ... Vers un lieu hybride polyvalent...

Ensuite, le futur tiers-lieu aura pour objectif d'être un lieu hybride et polyvalent. En effet, si la municipalité souhaite en faire un lieu multifonctionnel, il devra alors proposer diverses activités, animations et événements dans une programmation cohérente. La gestion de ses activités sera principalement à la charge du futur gestionnaire du tiers-lieu - selon le choix de mode de gestion - mais la municipalité pourra représenter un soutien supplémentaire.

Des activités permanentes pour toute l'année

Le tiers-lieu devra tout d'abord accueillir un espace professionnel proposant des bureaux partagés, une ou plusieurs salles pouvant accueillir des réunions, des formations ou des séminaires. L'aménagement également d'une salle de repos est préférable puisque comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, ces espaces permettent aux usagers de se retrouver et favorisent la socialisation. Afin de favoriser les rencontres entre les individus, la salle de repos pourrait être ouverte à tous les usagers du tiers-lieu, pas seulement aux professionnels. Toutefois son positionnement dans l'espace devra se faire en cohérence avec le lieu pour ne pas gêner les usagers. En outre, l'espace professionnel devra être équipé de certains outils comme un photocopieur et imprimante, d'un vidéoprojecteur dans la salle de réunion, voir même d'un tableau blanc/paper board pour les formations si besoin. L'installation d'un réseau haut débit aux vues de cette activité est également préférable afin d'offrir une qualité de réseau aux usagers de l'espace. La connexion et le réseau devraient être également sécurisés, pour assurer une meilleure offre ainsi qu'une meilleure protection des données aux usagers. La superficie du château laisse plusieurs hypothèses quant à l'emplacement de cet espace. Il pourra par exemple se situer au premier étage. Les grands volumes des pièces peuvent permettre l'installation de bureaux partagés ainsi que d'une salle de réunion.

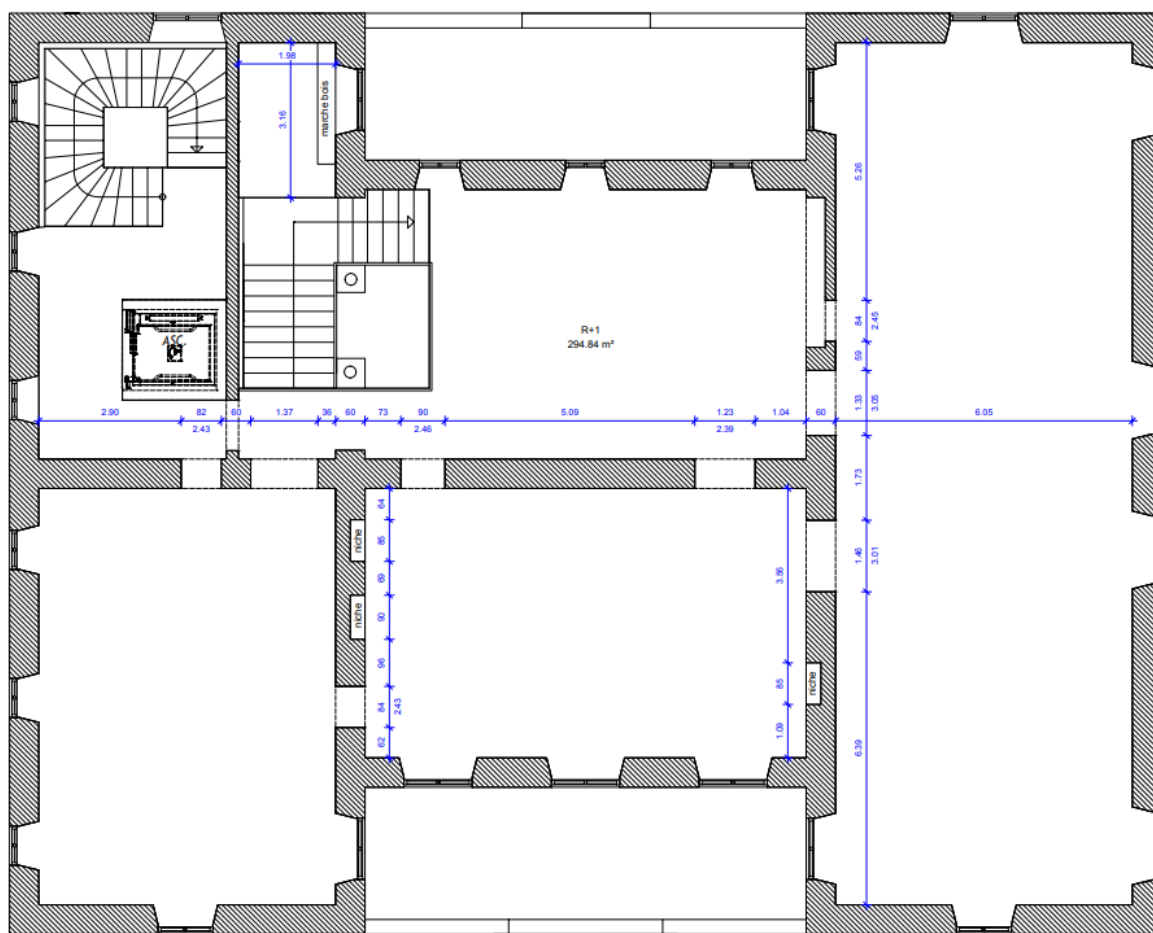


Figure 48 : Plan intérieur actuel du château de Mont, 1er étage.

Cette activité sera importante pour le futur tiers-lieu puisqu'elle constitue une part des revenus de la structure grâce à la location des salles de travail. Dans ce cadre, un abonnement pour les usagers réguliers pourra être mis en place permettant d'accéder aux bureaux sur une durée plus longue qu'une location d'une journée.

Une seconde activité peut être envisagée au sein du château, la location de salle de réception. En effet la superficie du château étant importante, une ou plusieurs salles du rez-de-chaussée peuvent être envisagées à la location pour les particuliers ou les entreprises. Le château peut proposer un espace de ce type pour accueillir soit des réceptions professionnelles, d'entreprises, mais également pour des événements privés comme des mariages ou des anniversaires le week-end. Le cadre du château peut d'ailleurs être un élément vendeur pour attirer ce genre d'événements. En effet, l'emplacement du château, la vue sur les Pyrénées, le grand parc en contrebas peuvent être autant d'atouts charmes qui peuvent séduire les potentiels intéressés.

Mais il est à noter que certaines caractéristiques peuvent freiner l'organisation de ce type d'événement. D'abord, dans les futurs travaux intérieurs du château, la mairie ne souhaite pas y aménager une cuisine professionnelle, mais seulement un espace réservé au dressage permettant la conservation au frais et le réchauffage uniquement des plats. Cela implique par conséquent qu'ils devront être préparés en amont de la réception. En outre, la présence des industries non loin du château peut repousser les potentiels clients, il faudra alors faire valoir les atouts charmes du château pour gommer les potentielles nuisances émanant des industries. Enfin ces locations devront se faire en accord avec l'activité professionnelle des bureaux partagés, pour ne gêner les usagers pendant leur temps de travail, un partage du lieu devra alors être également pensé en cohérence avec les autres activités.

Les grands volumes des pièces permettent également la possibilité d'organiser une programmation culturelle au sein du tiers-lieu. Au rez-de-chaussée les pièces pourraient accueillir des expositions organisées soit par la structure, sur lesquels nous reviendrons un peu plus loin, ou bien des expositions itinérantes. En effet, différentes institutions créent désormais des expositions itinérantes, c'est-à-dire des expositions conçues pour être déplacées dans différents lieux de présentation. On peut citer par exemple le Muséum d'Histoire Naturelle de Paris qui propose à la location plusieurs expositions de ce genre et sous deux formes différentes (l'une pour un espace de 80 m² à 1000 m² et une autre plus petit de 30m² à 100m²)²⁹².

On peut encore citer l'exposition du Chef-d'œuvre d'Anglet, une exposition itinérante organisée par l'association Restaurant Notre Dame et en partenariat avec les Compagnons du Tour de France, présente des maquettes à l'échelle 1/20e de la charpente ainsi que la flèche de Notre Dame de Paris avant son incendie. L'exposition, présentée d'abord au Carrousel du Louvre en 2021 lors du Salon International du Patrimoine Culturel, a été accueillie dans le hall de l'hôtel de Ville de Lons, près de Pau en novembre de la même année. Elle a ensuite été accueillie par plusieurs autres institutions et poursuit toujours aujourd'hui son itinérance.

²⁹² NOTRE-DAME, R. « Exposition "RESTAURONS NOTRE-DAME" : Une nouvelle étape à la médiathèque de la Canopée à Paris ». Dans : *Restaurons Notre-Dame*. 24 avril 2022. [en ligne]. (consulté le 10 juillet 2023) Disponible sur : [https://www.restauronsnotredame.org/post/exposition-restaurons-notre-dame-une-nouvelle-etape-a-la-médiathèque-de-la-canopée](https://www.restauronsnotredame.org/post/exposition-restaurons-notre-dame-une-nouvelle-etape-a-la-mediathèque-de-la-canopée).



Figure 49 : Exposition Chef d'œuvre d'Anglet, exposé à la médiathèque de la Canopée à Paris.

Cette exposition itinérante pourrait être envisagée au sein du futur tiers-lieu, en effet si le sujet peut paraître éloigné du château, en réalité plusieurs similitudes la rendent cohérente avec l'édifice Montois. Premièrement, les maquettes ont été réalisées au sein du Département des Pyrénées Atlantique à Anglet par les compagnons charpentiers du devoir de France. Ensuite l'histoire de l'incendie de Notre Dame de Paris fait écho directement à l'incendie du château de Mont. Tout comme la Fôret²⁹³ de la cathédrale a été ravagée par les flammes, la charpente du château s'est elle aussi effondrée sur elle-même. Enfin, que ce soit sur le chantier de restauration de Notre Dame de Paris ou du château, les compagnons du devoir sont intervenus pour sauver des édifices certes différents et n'ayant pas la même importance, l'un national et l'autre local, mais qui font partie tout de même du patrimoine. En outre plus qu'une conservation patrimoniale, l'exposition permet aussi de mettre en valeur le savoir-faire minutieux et précieux des compagnons. Envisager d'accueillir cette exposition au sein du château permettrait alors de faire sortir des grandes institutions traditionnelles des œuvres d'art, de valoriser un savoir-faire, de présenter le compagnonnage et d'échanger avec ces acteurs à travers d'une conférence par exemple.

²⁹³ Surnom donné à la charpente de bois de Notre Dame de Paris.

Une autre activité au sein du château peut être installée dans le cadre du tiers-lieu, un café associatif. Ce genre de café culturel qui se décline sous plusieurs formes et avec un fort intérêt associatif, participatif et sans but lucratif ressemble au principe même du tiers-lieu, si ce n'est l'aspect professionnel qui est moins présent. D'ailleurs le concept de café culturel peut même être considéré à part entière comme un tiers-lieu, mais il existe également de nombreux tiers-lieux qui possèdent au sein de leur structure des cafés culturels. Le lieu est géré par des bénévoles membres de l'association gestionnaire du lieu et les revenus perçus par l'activité permettent uniquement de faire vivre le lieu et de le développer. Le but est de créer des rencontres par le lieu et par les activités que le lieu propose. Il existe alors des cafés associatifs peuvent être aussi des librairies, des ateliers artistiques, des épiceries, en bref, les cafés associatifs à l'image des tiers-lieux sont avant des lieux hybrides.

Par exemple, à Poitiers, le tiers-lieu Les Feuillants, attenant au parc de l'ancien couvent du Sacré-Cœur et situé au cœur de la ville, a développé un café associatif. Cet espace propose à la consommation de quoi boire (boissons chaudes ou froides, softs, alcools, bières et vins) et quelques encas, et à disposition des individus un espace intérieur propices à la détente avec piano, canapé et livres mais également un espace extérieur calme avec une terrasse pour profiter du soleil²⁹⁴. Le lieu qui accueille une multitude d'événements (concerts, rencontres, conférences...) peut aussi être disponible à la location pour des événements privés.



Figure 50 : Café associatif du tiers-lieu les feuillants à Poitiers.

²⁹⁴ FEUILLANT, L. « Le café-bar associatif ». Dans : *Le Tiers-Lieux des Feuillants*. [en ligne], (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.tierslieudesfeuillants.fr/cafe-bar-associatif/>.

Dans notre cas, installer un café associatif au sein du château de Mont participerait à la dynamisation du centre-bourg du village, il serait situé non loin de lieu déjà fréquenté par les habitants comme le boulodrome où se retrouve les joueurs plusieurs fois par semaine, le club du troisième âge, le point jeune qui réunit les collégiens du village, et la MFR. De plus la partie haute du village de Mont, ne possède pas de commerce, les deux seuls restaurants se situant en contrebas (près du complexe sportif ou de la départemental 817), cela pourrait pallier ce manque sur la place du village. On peut alors imaginer un café associatif aménagé au rez-de-chaussée du château côté Sud, permettant de donner sur le parc et d'avoir une vue sur les Pyrénées. Si la municipalité fait le choix d'en installer un au sein du lieu, il faudra se poser la question de la gestion. Soit il sera à la charge du gestionnaire, ou bien dépendra-t-il d'une association qui louera simplement les locaux au gestionnaire du tiers-lieu.

Des événements temporaires plus impactant

Si le tiers-lieu du château peut proposer des activités permanentes, il peut aussi être l'objet d'événements ponctuels et temporaires, l'occasion d'organiser des animations exceptionnelles. Puisque si aujourd'hui, des petits événements sont organisés autour du château, dans un futur proche, la réhabilitation extérieure, de celui-ci ainsi que de son parc attenant peuvent permettre l'organisation d'événements d'une plus grande importance apportant une plus grande visibilité du château au sein du territoire. Ces événements peuvent avoir lieu lors de journées particulières comme les Journées du Patrimoine, la Fête Nationale du 14 juillet, ou pendant des périodes saisonnières, par exemple un week-end au mois de juillet ou d'août. Ces événements sont l'occasion de proposer des animations inédites au public.

Premièrement afin de faire valoir directement le château et son architecture, une soirée « Son & Lumières » pourrait être projetée sur l'une, ou plusieurs façades du château. Ce type d'événement consiste à projeter de nuit sur un monument un spectacle, une fresque animée sur le thème de l'histoire du lieu, les coutumes et traditions d'un territoire local ou régional²⁹⁵. Ce type de spectacle est un assemblage de plusieurs techniques utilisant la lumière et la projection d'image souvent vives et contrastante avec le noir de la nuit, une musique synchronisée sur la lumière, mais aussi l'animation peut être accompagné de jeux d'eaux, de pyrotechnie ou encore

²⁹⁵ LUMIERE, L. « Spectacle Son et Lumière ». Dans : *Light ZOOM Lumière - Portail de la Lumière et de l'Éclairage*. 15 mars 2014. <https://www.lightzoomlumiere.fr/definition/spectacle-son-et-lumiere/>.

de laser²⁹⁶. Ainsi devant un tel spectacle, le public est happé par le récit raconté devant ses yeux. Ce genre d'activité est très souvent proposée sur des grands monuments patrimoniaux comme sur les Châteaux la Loire, comme à Chambord avec « *Les nuits de Chambord* » ou à Blois avec le spectacle « *Ainsi Blois vous est conté* », mais aussi sur des cathédrales, ou plus proche de nous le château de Pau. Celui-ci présente durant une projection de 12 minutes, dans la cour d'honneur du château, la vie d'Henri IV, de sa naissance à son assassinat en passant par les moments qui ont marqué sa vie (son enfance béarnaise, les conflits religieux...). L'animation organisée par la ville de Pau, se déroule généralement sur plusieurs jours au mois de juillet et août. Elle est ouverte à tous mais également gratuite ce qui permet aux plus grands nombres d'y assister.²⁹⁷



Figure 51 : Son et Lumière, cour d'honneur du château de Pau, Sud-Ouest.

Pour notre cas, une animation projetée sur le château peut être une piste de valorisation pour celui-ci. Les thèmes abordés peuvent être nombreux, comme l'histoire du bassin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours voire même une partie sur l'après en valorisant l'écologie, ou bien faire découvrir l'histoire de Gaston Fébus qui était le comte de Foix et seigneur de Béarn au XIV^e

²⁹⁶ LUMIERE, L. « Spectacle Son et Lumière ». Dans : *Light ZOOM Lumière - Portail de la Lumière et de l'Éclairage*. 15 mars 2014. <https://www.lightzoomlumiere.fr/definition/spectacle-son-et-lumiere/>.

²⁹⁷ BRUN, S. « En images : quand le château de Pau s'illumine ». Dans : *Sud-Ouest*. 4 août 2015. [en ligne]. (consulté le 07 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/pau/en-images-quand-le-chateau-de-pau-s-illumine-7644729.php>.

siècle. Ce genre d'événement généralement réalisé sur mesure est coûteux en argent et en énergie et demande une certaine logistique. Cependant il permet d'avoir un large écho sur le territoire en attirant du monde, si l'événement est largement communiqué.

Mais d'autres petites structures moins importantes proposent également des soirées Son et Lumières sous d'autres formes, c'est le cas du château de Montrésor situé en Indre-et-Loire. Ce château de style Renaissance propose tous les étés, par le biais de l'association Montrésor Se Raconte (MSR), des animations nocturnes au bord de l'Indrois : les Nuits Solaires. Le public est invité à déambuler dans un parcours de nuit, le long du cours d'eau, éclairé par des guirlandes solaires et des lanternes qui se reflètent à la surface de l'eau. La façade du château est également illuminée par diverses projections et un dispositif sonore accompagne les visiteurs au cours de leur promenade lumineuse.



Figure 52 : Nuits Solaires, Château Montrésor.

Cette alternative du Son et Lumière traditionnel serait peut-être plus appropriée. Le parc de 13 hectares et son futur aménagement pourrait être visité de nuit offrant alors une nouvelle manière de découvrir le lieu. L'événement pourrait avoir lieu lors d'un événement annuel comme le Mont festival ou pendant un week-end de festivité en été. De plus, si l'énergie solaire est utilisée comme c'est le cas à Montrésor, cela réduirait le coût énergétique dû à l'événement en termes d'électricité. Et une ou plusieurs façades du château pourrait être décoré par une projection pleine de couleur. L'organisation quant à elle peut être faite soit par la municipalité ou par le futur gestionnaire du tiers-lieu.

La multifonctionnalité permise par les activités permanentes ou temporaires qui pourront être prévu au sein du futur tiers-lieu permettra de dynamiser le lieu en apportant plusieurs types d'usagers ou de public. Cependant, afin de permettre une attractivité plus importante du lieu, le château devra s'ouvrir au numérique qui aujourd'hui est indispensable à autant pour les moyens de communication que pour les proposer de nouvelles activités culturelles. C'est ce que l'on va maintenant étudier dans cette prochaine partie.

C. ... Favorisé par une ouverture grâce au numérique

Un moyen de communication...

Actuellement le château est présent sur le site Internet de la mairie mais il est brièvement présenté au sein de la rubrique « Découvrez Mont » dans « Présentation de la commune de Mont ». Une petite phrase, suivant la présentation de l'histoire de la commune, résume sa date de construction et son premier propriétaire accompagné d'une photo prise après la restauration de la CCLO, suite à l'incendie (figure 48). Concernant le futur du château, les appels à projet sont également consultables dans la rubrique « Projets » mais ces derniers datent de 2020.



Commune de MONT

ACCUEIL NOTRE COMMUNE LA MUNICIPALITÉ ENFANCE ET JEUNESSE

– En 1571, le Seigneur de Mont se nommait « Noble Bernard de Lavigne » ;
– En 1693, « Noble Pierre de Saffores » était Seigneur de Lendresse et de Mont ;

La seigneurie est passée ensuite à la famille de Day par mariage. Ainsi en 1751, Bernard de Day est qualifié de Seigneur de Mont et de Lendresse.

Par la suite, Mont prend une certaine importance au 18ème siècle, puisqu'elle est le centre d'un archiprêtré, comprenant 23 paroisses. Elle est aussi traversée par le Cami Salié, la voie du commerce antique par où transite le sel, provenant de Salies de Béarn. Du point de vue archéologique, c'est un lieu riche où l'on a pu mettre en évidence un camp protohistorique, dit Camp de César, ainsi que de nombreux tumulus et des objets d'époque romaine.

En 1881, quatre quartiers forment l'agglomération de Mont : le bourg, Carrère-Longue, le Vialé et le Bois. Un hameau s'ajoute à ces quartiers. La Commune de Mont, avec 381 habitants, représente une petite commune rurale parmi la population de 434 306 personnes des Basses-Pyrénées.

Le Château fait son apparition au 19ème siècle au cœur d'un terrain dont M. DE LESTAPIS est propriétaire.

Aujourd'hui, le village de Mont rassemble une population de 484 habitants de tout âge. La création récente d'un groupe scolaire qui rassemble les écoles des 4 villages, la construction d'un complexe de pelote ainsi que toutes les associations qui prennent part à la vie sociale, rendent ce village dynamique et attirant.

Actualités

Votre

Figure 53 : Site internet de la municipalité de Mont.

Accueil / La commune / Présentation du château de Mont

Présentation du Château de Mont

Un château fierté du Bassin



Bien connu des montois, le château de Mont fait face depuis plus d'un siècle et demie aux majestueuses Pyrénées.

Construit entre 1855 et 1861 par une famille de notable du village, l'édifice contrastant par son architecture, a vécu beaucoup d'aventures. D'abord demeure de la famille des Lestapis, puis maison de réception luxueuse de l'entreprise Elf Aquitaine, elle voit défilée nombreuses personnalités des affaires et du monde politique.

A l'aube du XXI^e siècle, elle connaît une période beaucoup moins fastueuse avec des propriétaires britanniques bien particuliers. Délaissé et abandonné au début des années 2010, le château ouvert aux quatre vents devient un lieu d'urbex et squat.

Symbole de l'âge d'or du Bassin de Lacq, la CCLO le rachète en 2014 pour tenter de lui offrir une nouvelle chance de rayonner. Malheureusement un incendie se déclenche dans la nuit du 02 au 03 mai 2017, le consumant presque entièrement. Mais ce n'est pas la fin de son histoire pour autant !



Avec une volonté de préserver ce patrimoine, la CCLO entreprend d'importants travaux de restauration avant que la commune de Mont ne le rachète à son tour en 2018.

Le château resté une propriété privée pendant bien longtemps, la municipalité souhaite aujourd'hui en faire

ACCÈS RAPIDE

Effectuer vos démarches administratives

Réserver le complexe sportif

Demander une salle des fêtes

Consulter le menu de la cantine

Payer la cantine et la garderie

Nous contacter

LE CALENDRIER DE VOS ÉVÉNEMENTS

juillet 2023						
L	M	M	J	V	S	D
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16

Figure 54 : Exemple de la page concernant le château de Mont sur le site internet de la Mairie de Mont.

Une rubrique ou un onglet spécialement dédié au château peut être imaginé (figure 54) par exemple au sein de la même rubrique actuelle ou bien dans « Les Équipements », où sont présents entre autres les équipements sportifs et la bibliothèque. Ainsi, la municipalité pourrait présenter un peu plus en détail l'édifice notamment avec le travail de recherche effectué lors de cette première année d'alternance, mais également présenter les étapes du projet de réhabilitation du château afin d'informer tous les locaux et ceux qui consultent la page Internet des avancées du projet, les travaux réalisés, ceux en cours, et les futurs projets à venir. C'est également un moyen d'informer les administrés sur l'avancée du projet. En effet le château et son futur projet de tiers-lieu est un objet d'interrogation pour certains locaux, un paragraphe mis à jour régulièrement permettrait de tenir informé la population de l'avancée du projet. En outre, cela serait aussi le moyen, attendant l'installation du tiers-lieu, de tenir informé des actualités, des événements qui se passent au château.

Ensuite, une fois le porteur de projet trouvé et le tiers-lieu établie au château, il sera nécessaire d'ouvrir un site Internet, indépendant de celui de la mairie et qui présenterait le tiers-lieu du château, les activités proposées, les espaces disponibles à l'intérieur (location de salle de travail, des salles de réceptions...) mise à disposition de tous ceux qui le souhaitent. En

fonction du porteur de projet, l'histoire du château pourra également être reprise le site. Les informations pratiques également seront disponibles comme les horaires d'ouverture, les tarifs pratiqués... Ce genre de site Internet est indispensable aujourd'hui, est généralement les tiers-lieux en possède tous un, cela leur permet de créer à la fois un premier lien avec de potentiels usagers du lieu, et de maintenir le contact par le biais du numérique.

... Mais aussi d'attractivité pour le public

Un autre moyen de valorisation peut se faire à l'aide des nouveaux moyens de médiations numériques, et là encore en collaboration avec la Région. En effet la Nouvelle-Aquitaine développe depuis une dizaine d'années à travers tout son territoire avec une application nommée « Terra Aventura » et inspirée du principe du Géocaching. Ce jeu de piste utilise des coordonnées GPS (Géopositionnement Par Satellite) afin de retrouver des « cache » ou « géocache » dissimulés, sur une zone.

Créée en 2011 dans le Limousin, puis développée sur tout le territoire de la Nouvelle-Aquitaine à partir de 2017 à l'occasion de la campagne « Ma région s'agrandit, mes horizons aussi » suite à la fusion des trois anciennes Régions (Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin)²⁹⁸, l'application propose sur toute la Région, une multitude de chasses aux trésors se déroulant à l'extérieur de niveaux différents. Grâce à l'application installée sur le téléphone ou une fiche imprimée au préalable, le jeu emporte les joueurs, petits et grands, dans des aventures mêlant énigmes à résoudre, indices à trouver et trésors à découvrir. Au cours de leur parcours, les joueurs rencontrent plusieurs panneaux de médiations sur le thème de leur quête, et des questions sur l'application font échos aux informations lus sur les panneaux. A la fin du parcours, les joueurs doivent se rendre grâce aux coordonnées GPS jusqu'à des boîtes étanches appelées « caches » dissimulées dans le paysage. Une fois le cache retrouvé par les joueurs, ces derniers peuvent récupérer à l'intérieur le poi'z de la quête, sous forme de Pins.

²⁹⁸ AVENTURA, T. « Dossier de presse ». Dans : *Terra Aventura - géocaching Nouvelle-Aquitaine*. Juin 2017. [en ligne]. (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <file:///Z:/LISA/dossier-presse-terra-aventura-2017.pdf>.



Figure 55 : Panneau de médiation Terra Aventura, Lisa Deguilhem.



Figure 56 : Cache contenant les Poï'z, Lisa Deguilhem.



Figure 57 : Poï'z Alambic, sur le thème du vin et des spiritueux, Terra Aventura.



Figure 58 : Photographie de pins représentant le poï'z Zalambic, Lisa Deguilhem.

Aujourd'hui, c'est plus de 550 parcours disponibles sur toute la Nouvelle-Aquitaine²⁹⁹. L'application permet de dynamiser le territoire sur lequel elle s'implante. Selon un article de France Bleu Creuse de 2021 : « Terra Aventura fête ses dix : quel bilan de l'appli de géocaching en Creuse »³⁰⁰ l'application a de réelles retombées économiques. En effet, le dispositif permet

²⁹⁹ AVENTURA, T. « Les parcours ». Dans : *Terra Aventura*. [en ligne]. (consulté le 08 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.terra-aventura.fr/parcours>.

³⁰⁰ ICI, F. « Terra Aventura fête ses dix ans : quel bilan de l'appli de géocaching en Creuse ? ». Dans : *Ici par France Bleu et France 3*. 6 septembre 2021. [en ligne]. (consulté le 07 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/terra-aventura-fete-ses-dix-ans-quel-bilan-de-l-appli-de-geocaching-en-creuse-1630932037>.

de faire accroître le caractère touristique des départements participants, puisqu'il est une source de réservation d'hébergements, de visites de sites touristiques, et de consommation. En 2019, selon Proximit Tourisme, « 30 millions d'euros de dépenses touristiques directement liées à *Tèrra Aventura* en 2019.³⁰¹ ».

Sur le territoire de la CCLO, trois sont déjà installés à Monein, Mourenx et Orthez sur trois thèmes différents : le premier sur les vins et spiritueux en lien avec le Jurançon, le second sur les inventions et l'innovation en rapport avec le Gaz du Bassin, et le troisième sur le patrimoine avec l'histoire de Gaston Fébus. Développer un parcours *Tèrra Aventura* sur la commune de Mont pourrait permettre de faire connaître à la fois l'histoire du château mais également l'histoire du village son côté agricole avant l'arrivée de l'industrialisation du Bassin, puisque comme nous l'avons vu l'histoire du château est intrinsèquement lié à l'histoire du village et du Bassin de Lacq. Cela permet également de faire référence au passé agricole de la famille de Lestapis à l'origine de la construction du château.

Comme nous venons de le voir, la multifonctionnalité du tiers-lieu avec la mise en place de diverses activités économiques ou culturelles en son sein permettra donc d'ouvrir le lieu à tous qui le souhaitent. Mais le futur tiers-lieu pourra également être un moyen de développer des politiques environnementale et culturelles déjà présentes sur la commune mais que la municipalité souhaiterait développer.

II. Un lieu propice à la mise en œuvre de politiques environnementales et culturelles

Pour commencer un élément de la propriété peut permettre à la commune de développer une politique qui aujourd'hui est essentielle dans le cadre des enjeux environnementaux auquel fait face notre société. Il s'agit du parc du château, qui pourra faire l'objet, à l'image de l'aménagement du château, de diverses activités.

³⁰¹ TOURISME, P. « 30 millions d'euros de retombées économiques... L'incroyable success story de *Tèrra Aventura* ! » Dans : *Proximit Tourisme*, 15 octobre 2021. [en ligne], (consulter le 07 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.proximit-tourisme.fr/incroyable-success-story-terra-aventura/>.

A. Le parc, véritable atout pour valoriser un patrimoine naturel préservé

Un lieu de loisirs pour tous

Le parc du château, d'une superficie de 13 hectares, est la première étape de la renaissance de la propriété Montoise. C'est un élément important du patrimoine local qui est, comme nous avons pu l'étudier précédemment (voir : chapitre I), à l'origine de l'idée du rachat du château par la commune. En effet, cela peut paraître paradoxale dans un milieu rural comme celui de la commune de Mont entouré de verdure, de souhaiter un lieu propice à la balade et à la détente. D'autant plus que le village possède déjà en contrebas un petit espace de repos et une aire de jeux pour enfants.



Figure 59 : Parc de l'aire de jeux de Mont, Site internet mairie de Mont.



Figure 60 : Aire de jeux de Mont, site internet mairie de Mont.

Cependant le parc ayant longtemps été fermé au public, les locaux du village souhaitent désormais se le réapproprier. Le parc du château est divisé en deux parties, une partie haute, autour du château et une partie basse où ont été aménagés autrefois les terrains de tennis et la piscine. En outre, le parc possède une grande balustrade surmontée à ces extrémités, à l'origine de grands vases en pierre (figures 61 et 62), sur laquelle nous reviendrons dans quelques instants. Le parc possède également plusieurs variétés de plantes comme des rhododendrons ou des arbres tels que des cèdres. Aujourd'hui l'état du parc est encore en partie en friche, hormis les parcelles autour du château et des axes routiers, mais cela ne décourage pas les marcheurs et les promeneurs, d'ailleurs des marches passant par le château sont régulièrement organisées par l'association de Mont Section Marche comme à l'occasion du marché du Printemps.



Figure 61 et 62 : Balustrade et extrémité de la balustrade surmonté de son vase en pierre.

Dans le cadre de la revalorisation du château et du parc, la municipalité a par conséquent choisi d'agir dans un premier temps sur la réhabilitation extérieur du domaine. Le parc fera d'ailleurs l'objet dans les mois qui viennent d'un projet de réaménagement prévu avec en partenariat avec l'Office National des Forêts (ONF).



Figure 63 : Périmètre travaux Château de Mont.

En effet, la mairie du Mont a choisi de mettre ses 13 hectares de forêt publique sous le régime forestier. Cet encadrement géré par l'ONF est un véritable moyen de protection pour les forêts communales. Elle assure à la fois une lutte contre « *les aliénations, les défrichements, les dégradations, les surexploitations ou encore les abus de jouissance*.³⁰² » mais également permet une meilleure gestion suivant quatre objectifs clés : « *production de bois, préservation de la biodiversité, accueil du public et la prévention des risques naturels*.³⁰³ ». Dans le cadre de ses objectifs, l'ONF prévoit alors un « aménagement forestier », qui consiste en des coupes annuelles, des travaux d'entretien et l'aménagement d'infrastructures en forêt³⁰⁴. L'idée dans le parc du château serait de créer un véritable poumon vert au cœur du bassin industriel de Lacq afin de permettre à tous d'en profiter et la grande superficie du parc la possibilité d'envisager plusieurs valorisations de ce patrimoine naturel.

³⁰² FORÊT, O. « Les forêts publiques, des écosystèmes précieux à préserver ». Dans : *Office national des forêts*. 17 février 2019. [en ligne]. (consulter le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.onf.fr/onf/communes-et-collectivites/+24::les-forets-publiques-des-ecosystemes-precieux-preserver.html>.

³⁰³ *Ibid.*

³⁰⁴ *Ibid.*

Un premier parcours pourrait être envisagé, long environ une dizaine de kilomètres, il serait praticable à la fois pour les VTT et pour les piétons et s'étendrait dans tout le parc. Plusieurs entrées pour y accéder seraient possibles, ces derniers pourraient se calquer sur les accès déjà existants qui mènent au château, comme celle à l'entrée du village ou celle depuis la place de la mairie, pour la partie haute du village ou encore celle située à proximité de la départementale, pour la partie basse du village. Relié à ce sentier un chemin de promenade le long de la balustrade pourrait également être envisagé, en effet ce qui ressemble à une ancienne entrée du château bordé d'une allée de tilleuls peut offrir un point de vue sur tout le parc situé en contrebas et au loin sur les Pyrénées. Des bancs au bord de l'allée pourraient être ainsi installés. Cela participerait à la revalorisation de cet élément architectural aujourd'hui en mauvais état et envahi par la végétation.

Ce long sentier pourrait être accompagné par un parcours de santé ou un sentier sportif. En effet, Mont est une commune qui œuvre beaucoup pour la pratique du sport, la municipalité a d'ailleurs inauguré en juin dernier, comme nous avons déjà pu l'évoquer dans le chapitre II, son nouveau complexe sportif et possède également un complexe de pelote. Ce parcours, de quelques kilomètres seulement, s'inscrirait par conséquent dans la politique sportive du village. D'autant plus que la proximité de Mont avec le pôle industriel apporte une fréquentation quotidienne de coureurs qui aujourd'hui pratiquent leur sport le long des routes de la commune. Ces deux sentiers seraient par conséquent une alternative boisée et sécurisée tout en offrant la possibilité de profiter de mobiliers sportifs. Ainsi un sentier dans le bois du parc est ponctué d'équipement tel que des barres fixes ou asymétriques, de rameurs ou encore de bancs abdominaux. Il existe des exemples de ce genre d'aménagement dans les forêts communales, dans notre cas on peut citer la forêt domaniale de Bastard ou « Bois de Pau » située au Nord de Pau. Celle-ci est beaucoup plus grande que le parc du château puisqu'il compte 297 hectares, cependant on retrouve ces deux modèles de sentiers au cœur de ces bois.³⁰⁵ (Figure 64 et 65).

³⁰⁵ FORÊT, O. « Les forêts publiques, des écosystèmes précieux à préserver ». Dans : *Office national des forêts*. 17 février 2019. [en ligne]. (consulter le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.onf.fr/onf/communes-et-collectivites/+24::les-forets-publiques-des-ecosystemes-precieux-preserver.html>.



Figure 64 : Des petits sentiers pour courir en toute tranquillité.



Figure 65 : Un parcours sportif pour les plus motivés !

Cet espace peut aussi favoriser le développement d'une biodiversité variée autant en faune qu'en flore. Dans ce cadre plusieurs plantations d'espèces florales représentatives de ce que l'on peut trouver dans le Béarn peuvent être envisagées. La faune y serait également protégée et pourrait trouver dans le parc, un habitat protégé. Avec cet aspect environnemental, un partenariat avec un apiculteur professionnel ou une association d'apiculture pourrait avoir lieu. L'objectif de celui-ci serait de disposer à certaines zones du parc des ruches permettant à la fois de lutter contre la diminution des abeilles de plus en plus touchées par les pesticides, et d'offrir une pollinisation des espèces florales du domaine. Les ruches pourraient être accompagnées d'un dispositif de médiation à destinations des enfants afin de leur expliquer l'importance du rôle des abeilles dans la biodiversité ainsi que de leur préservation. Le miel pourrait être ensuite distribué dans un point de vente au sein du tiers-lieu, comme dans le café associatif, tout en respectant les réglementations de commercialisation.

Au Château de Franqueville, à Bizanos, ce dispositif a été mis en place en 2019. Cinq ruches ont alors été aménagées dans le parc à l'initiative du maire de la commune de Bizanos Jean-Louis Calderoni et de l'association La Danse des Abeilles qui oeuvre pour la préservation de l'abeille noire en Béarn³⁰⁶, une espèce d'abeille en voie de disparition.



Figure 66 : Ruche au château de Franqueville.

³⁰⁶ FRANQUEVILLE, C. « Biodiversité animale ». Dans : *Château de Franqueville* (blog). 19 mars 2021. [en ligne]. (consulter le 08 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.chateau-de-franqueville.com/2021/03/19/biodiversite-animale/>.

Le théâtre de verdure

Le parc peut également représenter un moyen de proposer une véritable programmation culturelle estivale grâce à l'aménagement d'un théâtre de verdure. C'est un projet que la municipalité souhaite également aménager au sein du parc. Ce type de théâtre aménagé en plein air, reprend la forme d'un amphithéâtre, sauf que l'installation des gradins en pente est plus naturelle. En effet, généralement, ils s'aménagent sur l'inclinaison originale du terrain, mais celle-ci peut être retravaillée. Le public peut prendre place sur des bancs en pierre, sur des chaises installées pour l'occasion ou bien même à même le sol. En contrebas de ces derniers, un espace scénique est disposé ou s'installe la scène lors des représentations. La végétation d'origine ou aménager pour l'infrastructure entoure le théâtre et permet de fermer le fond de la scène, et d'isoler les coulisses du public, tout rendant l'ensemble cohérent avec la nature environnante. Développés depuis la fin du XIX^e siècle et tout au long du XX^e siècle, ces théâtres permettent de faciliter et favoriser les manifestations culturelles de tous types comme des concerts de musique, des pièces de théâtre, des projections de films, ou bien des spectacles d'écoles ou professionnels... En outre, ils peuvent être une source de profit pour la municipalité via la location du lieu, puisque leur utilisation peut être accordée à des particuliers ou des associations, sous réserve d'accord en conseil municipal.

Par exemple à Pau, un Théâtre de verdure fut aménagé dès 1933. Situé dans le parc Beaumont à proximité du jardin des Pyrénées, le Théâtre de Verdure fut conçu par Louis Decorges, dans un esprit Art déco. Il connaît une première restauration en 1951, avant d'être complètement réhabilité en 2019. Aujourd'hui, le Théâtre de Verdure accueille tous les ans un festival « Eté à Pau » qui organise pendant les mois de juillet et août des concerts gratuits pour tous les goûts.



Figure 67 : Photos du théâtre de Verduze de Pau.



Figure 68 : L'été à Pau au théâtre de Verduze à Pau.

La création dans le parc d'un Théâtre de verdure dans le parc du château peut participer et contribuer à la valorisation du château et de son parc puisqu'il pourra permettre d'une part de marquer visuellement la fonction culturelle du lieu et de proposer une programmation culturelle à la fois pour les locaux (groupe scolaire, associations de la commune, foyer rural) mais également pour les personnes des environs (citoyens, créateur d'événements, collectivité territoriales voisines), lui conférant alors un écho plus large. C'est en quelque sorte un moyen de démocratisation culturelle qui rentre en cohérence avec les attentes et les principes même des tiers-lieux. Il a aussi une fonction sociale, tout comme les tiers-lieux, puisqu'il est également un espace de rencontre et d'échange pour les habitants de la commune. Le Théâtre

de verdure peut servir pour des événements déjà organisés par la mairie, comme les concerts de musique classique ou bien être à la base de nouveaux événements comme un cinéma plein air en partenariat avec l'association Batel qui organise, en se déplaçant dans le Béarn et au Pays Basque, des projections de films en plein air. D'autres partenaires peuvent également être fait dans le cadre de l'organisation d'un ciné plein air comme avec le département des Pyrénées Atlantique qui propose tous les ans le programme cinétoile qui organise des ciné plein air.

Il est à préciser que la mairie à prévu dans la préfiguration des travaux extérieurs, une partie sur la possibilité d'en installer dans le parc. Celui-ci, s'il est aménagé, serait placé en contrebas de la balustrade, au Sud-Ouest du château, le terrain en pente étant propice à son aménagement.

Le parc peut être non seulement un lieu de culture mais également d'apprentissage pour les plus jeunes. Deux projets en particulier pourraient à la fois permettre de travailler avec des partenaires locaux tout en construisant une démarche écologique et éducative. Le premier serait un jardin pédagogique. Déjà proposé par l'association Alchimie(s), le jardin pédagogique est un outil éducatif qui vise à faire appréhender aux élèves et cela dès le plus jeune âge, leur lien avec la nature et la biodiversité en fonction du jardin créé. Utilisé dans l'éducation nationale, comme par exemple en 2017 avec l'appel à projet « Potagers et jardins pédagogiques » lancé par le ministère de l'écologie et remporté par 1 354 établissements scolaires³⁰⁷. L'objectif d'un jardin pédagogique est de faire pousser différentes variétés de plantes généralement comestibles comme des légumes ou des fruits, et de les entretenir afin d'expliquer aux enfants les différents cycles de l'évolution du vivant à la fois par l'observation mais aussi par la pratique. Cela ne s'arrête pas qu'à l'apprentissage des sciences de la vie, le jardin peut également être un moyen, pour les enfants plus grands, d'apprendre à bien manger, à cuisiner et d'éduquer sur l'importance du développement durable et les enjeux environnementaux et climatiques de plus en plus présent dans nos sociétés d'aujourd'hui. Cela est aussi intéressant sur le plan de l'apprentissage des compétences, les élèves grâce à la pratique peuvent mettre en application

³⁰⁷ GRENOBLE, A. « Jardin pédagogique à l'école Vallon à Annecy ». Dans : *Académie de Grenoble*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www1.ac-grenoble.fr/actualites/jardin-pedagogique-a-l-ecole-vallon-a-annecy-122460>.

ce qu'ils apprennent en classe avec le professeur. En effet, un enseignement fait en classe doit venir accompagner le projet.³⁰⁸

Dans notre cas, le projet pourrait se faire à la fois en partenariat avec le groupe scolaire mais aussi la MFR étant spécialisée dans le domaine agricole. Un potager ou des plantations (pour les plantes non comestible) pourrait être aménagé dans le parc, mais l'espace devra répondre à des normes de sécurité à la fois pour les enfants (outillage, encadrement), mais également pour les promeneurs (dans un espace clôturé ou fermé, abri pour le matériel). Il faudra également un gestionnaire pour les périodes de vacances, pour cela l'association Alchimie(s) avaient proposé comme acteur Liken, une association socio-culturelle et environnementale³⁰⁹ basé à Bizanos, ou l'association Toustem Youens réunissant des retraités. Cette dernière pourrait ajouter un côté intergénérationnel au projet.



Figure 69 : Exemple de Jardin pédagogique réalisé à l'école Vallon d'Annecy.

Le parc peut également être un moyen de travailler avec les plus petits. En effet une collaboration avec la futur Maison Assistante Maternelle, le groupe scolaire et le tiers-lieu pourrait être envisagée afin de proposer des activités réservées aux enfants encore en bas âge. Dans ce cadre, un parcours sensoriel peut être une idée à envisager. Cet outil, lui aussi utilisé par l'éducation nationale pour les classes de maternelle, est également beaucoup utilisé par les

³⁰⁸ NATIONALE, M. « Education à l'alimentation et au goût - Thème 4, Fiche 1 : Jardin Pédagogiques ». Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. 2002. [en ligne]. (consulté le 30 juin 2023). Disponible sur : https://cache.media.eduscol.education.fr/file/alimentation/39/7/THEME_jardins_pedagogiques_1231397.pdf.

³⁰⁹ LIKEN. « Présentation de l'association LIKEN ». Dans : *Liken*. [en ligne]. (consulté le 2 juillet 2023). Disponible sur : <https://liken.fr/liken/>.

assistantes maternelles. Il permet en effet aux jeunes enfants, voire même aux tous petits d'appréhender la découverte de tous leurs sens par l'expérimentation. Les enfants pourront alors développer leurs aptitudes sensorielles grâce à diverses exploitations : le toucher par des matières rugueuses, douces, lisses mais aussi par le chaud ou le froid par exemple, la vue comme les couleurs, la luminosité ou les ombres, l'ouïe par le son et différents bruits, et enfin l'odorat et le goût avec les odeurs, les saveurs, les textures... Afin de réaliser cette activité, plusieurs manières permettent cette découverte sensorielle et notamment le parcours sensoriel. Dans notre cas l'objectif serait de proposer dans un espace du parc réservé à cet effet un parcours permettant aux enfants de mobiliser leurs cinq sens mais également leur motricité et leur imaginaire. Le parcours doit se faire aussi en transversalité avec d'autres apprentissages culturels comme la danse, ou environnementale avec la nature.

Dans la dynamique de développer des politiques culturelles et favoriser la réappropriation du lieu aux habitants, le château a aussi un rôle à jouer en plus de activités prévu dans le cadre du tiers-lieu. En effet il peut être un moyen de favoriser l'histoire local du territoire que se soit par son histoire ou par l'organisation en partenariat avec des acteurs locaux du domaine d'événements qui favorise la culture, l'histoire ou encore les savoir-faire locaux.

B. Le château, opportunité de valoriser le patrimoine local

Valoriser l'histoire local...

La réappropriation du château aux habitants passe également par son histoire. En effet, si le château est connu de loin par les locaux du village ou même des alentours, son histoire reste très floue pour tous ceux qui ne le connaissent que de vue. Lors de mon travail de documentation historique, et même à l'occasion du marché du Printemps avec le stand du château, il est apparu que beaucoup de personnes connaissent des rumeurs, des bribes d'histoire, les plus marquantes généralement concernant la propriété mais que peu de monde connaît réellement son histoire en globalité, hormis ceux qui l'ont bien connu (quelques membres de la famille de Lestapis et d'Elf Aquitaine). Et pour cause, nombreux sont ceux intrigués par le stand et les photos, qui m'ont interpellé pour échanger avec moi. Pour les enfants et jeunes du village, cette vieille demeure est aussi un lieu qui interroge. En effet, toujours au marché du Printemps, leur curiosité les ont poussés à demander une visite afin de connaître le passé du château et ses origines.

Afin de répondre à toutes ces interrogations mais aussi de valoriser le passé du château qui est intrinsèquement lié à celle du village, un livret racontant son histoire pourrait être créé. Il serait proposé au sein du tiers-lieu, gratuitement ou à très petit prix, uniquement pour couvrir le coût de production, et à destination de ceux qui souhaitent se le procurer. Cependant il sera préférable d'obtenir l'accord et l'autorisation de publication auprès de la famille de Lestapis, étant donné que le château relève de leur histoire familiale et qu'une partie du dossier documenté provient de leurs archives, leurs documentations voire même de leur travail personnel.

Dans le livret, l'histoire serait plus complète que celle proposée sur le site de la mairie de Mont (voir : C du I). Le livret débiterait au début du XIXe siècle avec le trafic de piastre auquel Adrien-Pierre de Lestapis participe pour le compte de la banque Hope and Co. Son frère, personnage important de la famille, serait également présenté plus en détail. La partie concernant la période Elf Aquitaine du château serait accompagnée des nombreuses photos de cette époque montrant l'édifice dans toute sa splendeur. Les témoignages des anciens employés pourraient y être retranscrits, car leur participation à l'élaboration du livret est importante, le château représente une partie de leur vie professionnelle qu'il est important de ne pas négliger.

Cela serait l'occasion également de rétablir quelques précisions concernant les venues au château à cette époque, puisque comme nous l'avons dans le chapitre I, la majorité des locaux pense notamment que le chef du gouvernement de l'union sociétique Nikita Khrouchtchev ou encore Charles de Gaulle sont venus au château. Enfin le passé trouble et sulfureux de la propriété lorsqu'elle était aux mains des Britanniques peut être évoqué, notamment sous forme d'anecdotes insolites. Le récit s'arrêterait à la vente du château par la CCLO à la commune de Mont, sur une note positive en mentionnant le fait que la suite du récit, c'est aux usagers de le construire, en invitant les individus à s'investir dans la structure naissante du tiers-lieu.

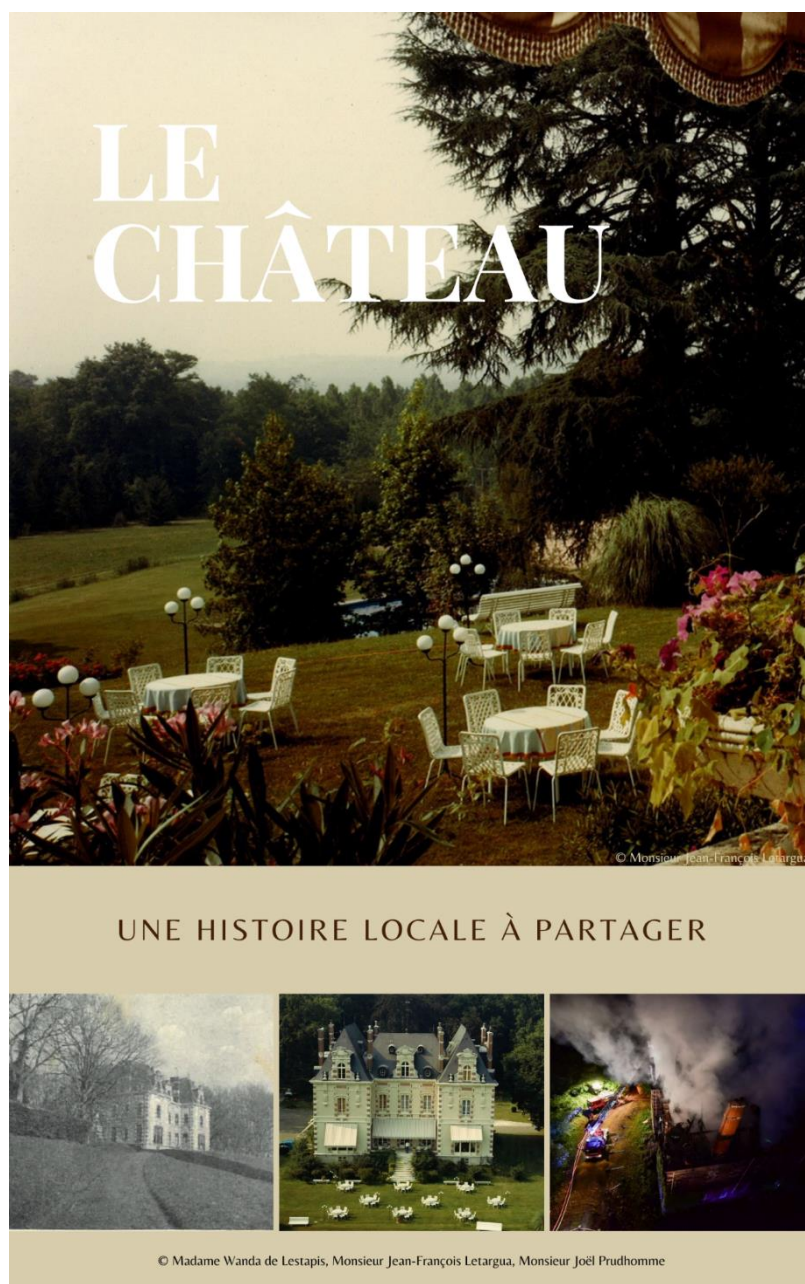


Figure 70 : Exemple d'un livret à propos de l'histoire du château.

... Mais aussi les savoir-faire locaux

Le tiers-lieu peut aussi être l'occasion d'organiser des animations sur le thème de l'histoire. En effet, si le récit du château est riche, il serait intéressant de diversifier les sujets historiques tout en restant dans le récit d'une histoire locale. Pour cela un partenariat ou une collaboration avec l'association du club d'histoire de Mont ou bien même avec l'association Mémoire du canton de Lagor et des Vallées, pourrait être envisagé. Cela pourrait permettre au lieu de proposer des animations, et un moyen pour l'association de présenter leurs travaux réalisés pendant l'année.

Ces événements pourraient prendre place dans une salle grande salle comme au rez-de-chaussée pour un effet plus formel, ou bien dans le café associatif pour un côté plus convivial. Il serait intéressant également d'organiser ces événements en relation avec le groupe scolaire de Mont afin de développer l'aspect intergénérationnel. C'est notamment ce que propose déjà l'association du club d'histoire, puisque cette année par exemple, à l'occasion de la préparation de leur spectacle « L'école d'autrefois, aujourd'hui et demain », ils ont invités les classe CM1/CM2 du groupe scolaire de Mont à venir participer à un atelier sur le thème de l'école d'autrefois, où les enfants ont pu notamment essayer l'écriture à la plume. Ce type d'activité pourrait donc être renouveler dans le future en fonction des sujets traités par l'association³¹⁰.

Enfin, à l'image des expositions itinérantes mentionnées précédemment, le tiers-lieu pourrait accueillir des petites expositions temporaires d'une durée de quelques jours ou quelques semaines en travaillant avec des acteurs du territoire local. Par exemple, l'association la Cage Ouverte (figure 71), située à Parbayse, dans les Pyrénées Atlantiques et créée par Annie Guirauton, et une association spécialisée depuis plus de 30 ans dans la création et la location de costumes en tous genres³¹¹. Au fil des années l'association a largement étoffé sa collection de pièces originales conservées à l'étage de la Mairie de Parbayse. Une collaboration entre le tiers-lieu et cette association pourrait permettre d'organiser une exposition des costumes. Cela permettrait au château de proposer un événement au sein du tiers-lieu, mais également de

³¹⁰ HISTOIRE, C. « Histoire de nos 4 villages Mont-Gouze-Arance-Lendresse – Histoire de nos 4 villages Mont-Gouze-Arance-Lendresse ». Dans : *Club d'histoire Mont-Gouze-Arance-Lendresse*. [en ligne]. (consulté le 21 mai 2023). Disponible sur : <http://www.histomont.fr/2019/05/17/hello-world/>.

³¹¹ PYRENEES, L. « Parbayse : Annie Guirauton, toute une vie de costumes ». Dans : *La République des Pyrénées*. 12 mars 2023. [en ligne]. (consulté le 13 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/rendez-vous-de-la-redaction/portraits-de-bearnais/parbayse-annie-guirauton-une-vie-de-costumes-14325032.php>.

valoriser le travail de l'association, son savoir-faire en mettant en valeur leurs créations. Quelques activités en relation avec l'exposition pourraient compléter l'animation en organisant un atelier autour de la couture ou de la confection d'un vêtement.



Figure 71 : Annie au milieu du « grenier des merveilles » de l'association La Cage Ouverte à l'étage de la mairie de Parbayse.

Un autre partenariat avec un acteur de la culture peut également être imaginé, c'est le centre d'art Image/Imatge d'Orthez. Le centre qui vise à la promotion et la diffusion de l'image contemporaine³¹² pourrait ainsi sortir de ces murs afin d'amener une autre forme de culture au sein du tiers-lieu. Suivant le choix de l'exposition, celle-ci pourrait prendre place soit dans une ou plusieurs salles du château, ou bien à l'extérieur dans le parc, puisque le centre organise également des expositions dans les lieux publics. Ce projet aurait aussi la possibilité d'inclure le jeune public, puisque image/imatge propose des actions culturelles et pédagogiques au sein de son établissement³¹³. Dans le cadre d'une exposition au château, un atelier pourrait être proposé à une classe du groupe scolaire. Ainsi, cela pourrait permettre de créer un premier contact entre les enfants et le monde de l'art, souvent éloigné au sein du monde rural.

³¹² TOURISME, R. « Centre d'art image/imatge - Galerie d'art à ORTHEZ (64) ». Dans : *Réservation Tourisme 64*. [en ligne]. (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <https://resa.tourisme64.com/activites/orthez/LOIAQU064FS000F5-centre-d-art-imageimatge/>.

³¹³ ALLGEIER, B. « Jeunes et scolaires ». Dans : *image/imatge*. [en ligne]. (consulté le 15 juillet 2023). Disponible sur : <https://image-imatge.org/publics/jeunes-et-scolaires>.

Enfin, le château par l'infrastructure théâtrale prévue lors des prochains aménagements du parc, pourra être un lieu de développement artistique.

C. Un lieu de proposition de pratiques culturelles peu développé sur le territoire

Un spectacle de danse

Le vendredi 07 juillet dernier, la municipalité avec les élus Véronique Etchart, première adjointe, et Pascal Sallefranque conseiller municipal, recevait monsieur Abdellaziz Bendhama président de l'association « Illicite compagnie Bayonne » une compagnie de danse professionnelle. En effet, Monsieur Bendhama est venu présenter son association afin d'envisager une future collaboration.

Illicite compagnie Bayonne est une compagnie de danse professionnelle spécialisée dans la danse classique et néoclassique. Basée au Pays Basque, elle a été créée en 2015 par le danseur et chorégraphe Fabio Lopez et qui en est aujourd'hui le directeur artistique. La compagnie accueille des jeunes danseurs professionnels de 18 à 25 ans, et propose à la vente des spectacles de danses en France mais aussi à l'échelle européenne puisque la compagnie se déplace également à l'étranger pour se produire. Mais ces représentations européennes ont un coût pour l'association. Voulant alors restait dans la région tout en sortant du Pays Basque où la compagnie intervient dans l'agglomération des communes de Biarritz, Bayonne et Anglet, le territoire de Mont situé à environ une heure de voiture de leurs locaux, semble être un bon compromis.



Figure 72, Compagnie Illicite Bayonne.

En effet, c'est dans ce cadre que Monsieur Bendhama est venu présenter l'association pour présenter à la municipalité différentes possibilités de prestation qu'ils peuvent proposer. La première possibilité est par conséquent un spectacle de danse sur le thème de « La Belle Au Bois Dormant ». Ce spectacle créé par Fabio Lopez reprend/s'inspire du ballet de Piotr Tchaïkovski de 1890, et reprend l'histoire du conte, et non de la version de Disney, de la belle au bois dormant. Ce spectacle en particulier est idéal pour la commune. Le thème de la Belle au bois dormant permet d'attirer un large public, petits comme grands et s'adresse à la fois aux novices de la pratique mais également aux amateurs de danse. En outre la durée d'une heure et demi du spectacle qui peut paraître assez longue est rendue assez accessible pour tous par l'enchaînement et la chorégraphie choisie. La compagnie de danse propose également d'autres spectacles mais ces derniers sont plus complexes et visent peut-être un public plus aguerri.



Figure 73, Photographie du spectacle de la Belle Au Bois Dormant, Illicite compagnie Bayonne.

L'idée serait de mettre en relation cette animation et le château, si elle est accordée par le conseil municipal. En effet, si pour l'instant, l'événement s'il a lieu est prévu dans la salle des fêtes de Gouze, le but serait de l'accueillir à terme au château de Mont, lorsque le domaine sera réhabilité. Par exemple, le spectacle pourra être accueillie au théâtre de verdure si l'espace scénique est suffisant ou bien une scène peut être installée devant le château, devant l'une des façades de l'édifice. Des événements de ce type peuvent permettre à la future structure d'obtenir une visibilité plus grande en attirant un public plus large que les locaux de la commune.

La compagnie ne propose pas non plus uniquement que des spectacles, elle permet également d'imaginer d'autres types d'animations sur le thème de la danse. Par exemple, elle réalise des médiations culturelles pour les scolaires en laissant les enfants assister aux répétitions et en leur proposant par la suite une initiation à la danse. De même qu'une résidence d'artiste ou un stage de danse sur plusieurs jours par exemple avec l'organisation d'un festival de danse par exemple.

Ce genre d'événement dans des lieux patrimoniaux existe déjà en France comme au château de La Tour d'Aigues, dans le département du Vaucluse. En effet, le château accueille tous les ans un festival de danse contemporaine « Les Nuits du Château » organisé à l'initiative

de l'association Art For Gaia et à la demande de la municipalité de la Tour d'Aigues et de son maire³¹⁴. Sur trois jours, plusieurs compagnies de danse se succèdent pour proposer au public une diversité de spectacles. Ces derniers se déroulent à la nuit tombée sur une scène installée au milieu de la cour d'honneur du château et devant des gradins pouvant accueillir jusqu'à 850 personnes.³¹⁵ Des avant-soirées sont également organisées avant les spectacles, et au cours desquelles le public peut venir se restaurer sur place dans une ambiance conviviale et festive grâce à des concerts musicaux en live. Un atelier de sensibilisation prévu pour les enfants a aussi été pensé pour leur permettre de découvrir la pratique de la danse.³¹⁶



Figure 74 : Festival la nuit du château.

Les concerts avec les écoles de musiques

Si la municipalité de Mont peut développer la danse à travers le château, elle peut également valoriser la pratique de la musique, notamment auprès des plus jeunes. En effet, la

³¹⁴ GAÏA, A. « Dossier de presse : Les Nuits du château ». Dans : *Art For Gaia*. 2023. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.artforgaia.org/wp-content/uploads/2023/06/Dossier-de-presse-LNDC-2023_VDEF.pdf.

³¹⁵ GAÏA, A. « Notre décor ». Dans : *Art For Gaia*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.artforgaia.org/les-nuits-du-chateau/notre-decor/>.

³¹⁶ GAÏA, A. « Dossier de presse : Les Nuits du château ». Dans : *Art For Gaia*. 2023. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.artforgaia.org/wp-content/uploads/2023/06/Dossier-de-presse-LNDC-2023_VDEF.pdf.

municipalité participe déjà au développement de cette pratique par le versement d'une aide financière aux familles habitant sur la commune afin que les enfants puissent avoir accès à une école de musique. Un ou plusieurs partenariats avec les écoles de musique proches de Mont pourraient être également envisagé.

A Orthez, l'école de musique « Les Musicales » accueille 400 élèves originaire d'Orthez mais également de 25 communes environnantes afin de leurs procurer une éducation musicale par des cours mais également par des ateliers. Les activités sont assez larges de l'éveil musical pour les plus petits jusqu'aux diplômes du Brevet d'Etudes Musicales (BEM) ou de la Certification d'Etudes Musicales (CEM)³¹⁷. L'école propose aussi la possibilité aux élèves ou aux musiciens amateurs d'adhérer à des groupes musicaux divers comme l'Orchestre cadet ou junior, l'ensemble à cordes, la Banda Os, l'ensemble de Musique Irlandaise, voire un atelier Jazz ou un groupe de chant. Une autre école de musique municipale situé à Artix propose elle aussi une éducation musicale dès l'âge de 4 ans. Comme à Orthez, les musiciens peuvent aussi jouer en groupe, grâce à l'Harmonie municipale ou le Brass Band pour les personnes ayant déjà une expérience musicale ou bien l'Orchestre junior pour les débutants instrumentalistes³¹⁸.

L'objectif dans le projet du château de Mont serait de réaliser un partenariat avec l'une d'entre elles afin d'accueillir dans le théâtre de Verduze ou bien au sein même du château des représentations musicale. Cela permettrait à la mairie, d'offrir aux habitants et aux locaux, un concert musical et de permettre aux musiciens débutants ou déjà initié de ces écoles de se produire dans un cadre agréable, voire même végétale si les concerts ont lieux dans le théâtre de verdure. Cela serait également une source d'attractivité pour le château et par conséquent pour le tiers-lieu, puisque l'organisation de ces concerts, comme par exemple un concert d'une classe musicale ou d'un orchestre junior favorisera la venue d'un public plus larges avec par exemple parents, voire les familles des apprentis musiciens. Mais le château pourrait également permettre l'organisation de stage musicaux avec à la fin la représentation des élèves lors d'un concert.

³¹⁷ ORTHEZ, M. « Les Musicales - Orthez ». Dans : *Orthez Sainte-Suzanne*. [en ligne]. (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur <http://www.mairie-orthez.fr/Sports-culture-vie-associative/Culture/Les-Musicales>.

³¹⁸ ARTHIX, M. « Ecole de Musique ». Dans : *Mairie Arthix*. [en ligne]. (Consulter le 10 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.mairie-artix.fr/les-services-dans-la-commune/ecole-de-musique.html>.

CONCLUSION :

A l'issue de ma première année d'alternance à la mairie de Mont, mon travail de recherche concernant le château m'a permis de comprendre en quoi l'acquisition du château par la commune de Mont permettra une réappropriation des lieux par les habitants grâce à une valorisation patrimoniale ?

C'est par conséquent avec le projet d'installer un tiers-lieu au sein du château de Mont que la mairie a entrepris d'acheter son patrimoine local, après une longue histoire privée. En effet par son histoire le château a une forte portée symbolique, celle de la réussite. Pour ceux qu'y sont à l'origine de sa construction : la famille de Lestapis, c'est avant tout le symbole d'une ascension sociale fulgurante réalisée en l'espace de quelques décennies qui leur ont permis de prendre part à la vie de leur territoire jusqu'à Samuel de Lestapis très engagé dans la vie sociale agricole. Puis avec la société Elf Aquitaine, le château peut être considéré comme un symbole de la réussite du Gaz de Lacq à la fois au niveau du bassin mais également au niveau national, car l'importance du gisement a grandement participé au développement de la société d'hydrocarbure. Le prestige et le faste des réceptions organisés à cette époque est marqueur de la réussite du pari fait par dans les années 1950 par la S.N.P.A. Cette époque est aussi à l'origine du mythe du château pour les locaux n'ayant pas eu accès à la bâtisse. Ce lieu situé au cœur de la campagne béarnaise, est synonyme dans les mémoires des administrés, des visites de chefs d'états des quatre coins du monde, des signatures de contrats importants entre la France et des nations étrangères. Et c'est peut-être de cette histoire et du fait que les locaux ont toujours été exclus du lieu qu'est né l'envie de connaître la bâtisse. Quant aux personnes ayant connu le château, que ce soit à l'époque des de Lestapis ou d'Elf Aquitaine, un attachement à la propriété s'est aussi développé, pour un c'est un lieu rempli de souvenir.

Par la suite, en opposition aux fastes précédents, l'épisode des propriétaires britanniques avec les scandales dont a fait l'objet le château, se conclut par son abandon et sa dégradation et a renforcé l'attachement patrimonial. D'autant plus que par son caractère privé, la commune a été impuissante sur l'édifice. Mais c'est véritablement l'incendie de 2017 qui a permis de prendre conscience de l'urgence de la conservation du lieu. Devant l'opportunité de devenir enfin acteur de la propriété après une période sombre, la municipalité a fait le choix d'acquérir le château et son parc avec une motivation la réappropriation du lieu par les locaux du village.

Pour y parvenir, le choix du projet s'est porté avec l'aide de l'association Alchimie(s) sur l'installation au sein du château d'un tiers-lieu. Et ce choix paraît pertinent à plusieurs égards. D'abord le château représente un espace idéal pour son installation. Situé au cœur du village que la municipalité cherche à redynamiser, le tiers-lieu s'inscrit donc dans la politique d'aménagement de la commune, permettant une meilleure valorisation du lieu. La vie de la commune déjà très active, par ses installations municipales et ses associations, peut permettre aussi de mettre en relation la structure avec ces derniers pour coconstruire des projets. De plus, le château se trouve sur le Bassin de Lacq, intimement lié à son passé, le projet du tiers-lieu pourra permettre de renouer avec ce territoire qui autrefois faisait sa grandeur, pour lui assurer un potentiel partenariat durable pour son développement.

Ensuite, le caractère d'hybridité du tiers-lieu, combinant plusieurs fonctionnalités grâce à diverses activités proposées, peut donc s'adresser à un très large public, autant professionnel que particulier. La possibilité de travailler avec de nombreux partenaires allant des établissements scolaires, aux entreprises du Bassin, en passant par des institutions culturelles vont également dans le sens de multiplier les fonctions au sein du lieu. Enfin le château en tant que tiers-lieu sera par conséquent un lieu de rencontre, ouvert à tous grâce à des activités permanentes. Que se soient pour participer aux activités organisées à l'initiative d'associations locales, pour venir y boire un café entre amis grâce au café associatif, pour y travailler grâce aux bureaux partagés, pour assister à un concert grâce aux infrastructures envisagées, ou encore pour profiter d'un grand espace de verdure, pour y faire du sport ou une simple balade, les raisons pour venir au sein du tiers-lieu seront nombreuses et adaptées aux besoins de chacun.

Pour finir la réappropriation pourra également passer par la perspective d'organiser des événements temporaires mais plus marquants, afin de varier notamment l'offre culturelle ou éducative, participant ainsi à l'ambition de la commune de développer ses politiques culturelles et environnementales.

Le lieu, qu'il soit par son aspect chaleureux, convivial, accessible pour tous ou encore festif à travers ses activités permanentes ou temporaires, permettra à chaque individu de venir passer un moment agréable au sein du château, y créant alors de nouveaux souvenirs.

Cependant, la réappropriation du lieu ne passera pas uniquement par le fait d'y installer des activités ouvertes à tous, il faut également que le château retrouve une véritable identité dans son futur nom puisque le château aujourd'hui ne possède plus vraiment une identité propre.

A la fois nommé Château de Lestapis, Château d'Elf, Château abandonné, ou encore Château de Mont, le lieu aura besoin dans le futur de retrouver un nom propre permettant aux administrés ou futurs potentiels usagers de mieux l'identifier. L'identité du lieu passera également dans la future politique de développement que mettra en place le futur gestionnaire. Et même si quelques modes de gestion ont été abordés, la municipalité devra choisir un porteur de projet en accord avec ses objectifs.

Bibliographie :

- BLANC G. *Elf Aquitaine des Origines à 1989*, Paris, Fayard, 1998.
- BURRET, A. « Démocratiser les tiers-lieux ». Dans : *Multitudes*. 2013/1 (n° 52). [en ligne]. [consulté le 13 mai 2023]. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-multitudes-2013-1-page-89.htm>.
- BURRET, A. *Tiers-lieux : et plus si affinités*. Limoges. Fyp éditions. 2015.
- EDITION, O. « Pour aller plus loin ». Dans : *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et culture scientifiques et techniques*, n°177. [En ligne]. (consulté le 1^{er} juin 2023). Disponible sur : <http://journals.openedition.org/ocim/2575>.
- DAVIDSON, C. *Comprendre l'architecture : décoder les édifices et reconnaître les styles*. Paris. Dessain et Tolra Larousse. 2010.
- GAPIN, P. GUIRAUD DE SAINT EYMART, X. PARDEILHAN, F. *Les châteaux du Béarn, la véritable enquête*. Orthez. Saint Castin : Le Patient Résident. 2020.
- LAURENT, A. *L'épopée du gaz de LACQ*. Pau. édition Cairn. 2013.
- LAVENU, M. MATAOUCHEK, V. *Dictionnaire d'architecture*. Paris. Editions Jean-Paul Gisserot. 2011.
- (de) LESTAPIS, A. *Un coin de Béarn autrefois (1575-1789) : essai généalogique*. Paris. Editions. 1981.
- LEXTRAIT, F. « Les nouveaux territoires de l'art ». Dans : *Culture et Musées*. n°4. 2004. [en ligne]. (consulté le 1^{er} juin 2023). Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/pumus_1766-2923_2004_num_4_1_1206.
- MAISON-SOULARD, L. et al. *Le bassin de Lacq : métamorphoses d'un territoire*. Pessac : MSH Aquitaine. 2014.
- RENAULT, C. *Reconnaître les styles de l'architecture*. Paris. Editions Jean-Paul Gisserot. 2012.
- PÉROUSE DE MONTCLOS, J-M. *Architecture : description et vocabulaire méthodiques*. Paris. Éditions du Patrimoine Centre des monuments nationaux. 2011.
- PIGNOT, L. SAEZ, J-P. « Un dossier - tiers-lieux : modèle à suivre ? ». Dans : *L'Observatoire* 52. n°2. 2018. [en ligne], (consulté 1^{er} juin 2023). Disponible sur : <https://www-cairn-info.rproxy.univ-pau.fr/revue-l-observatoire-2018-2-page-7.htm>.
- (de) SAINT JOUAN, R. « Le nom de famille en Béarn et ses origines (suite) ». Dans : *Revue internationale d'Onomastique*. 4^e année N°3. septembre. 1952. [en ligne], (consulté le 26 février 2023). Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/rio_0048-8151_1952_num_4_3_1280.
- SALES, C. *Vous êtes sale... je peux tout vous dire. Itinéraire d'une psychanalyste*. Paris. Edition du félin. 2010.

Sitographie :

- ALLGEIER, B. « Jeunes et scolaires ». Dans : *image/imatge*. [en ligne]. (consulté le 15 juillet 2023). Disponible sur : <https://image-imatge.org/publics/jeunes-et-scolaires>.
- ANCT. « Territoires d'industrie ». Dans : *Agence nationale de la cohésion des territoires*. [en ligne]. (consulté le 12 juillet 2023). Disponible sur : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44>.
- ARTHIX, M. « Ecole de Musique ». Dans : Mairie Arthix. [en ligne]. (Consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.mairie-artix.fr/les-services-dans-la-commune/ecole-de-musique.html>.
- AVENTURA, T. « Dossier de presse ». Dans : *Tèrra Aventura - géocaching Nouvelle-Aquitaine*. Juin 2017. [en ligne]. (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <file:///Z:/LISA/dossier-presse-terra-aventura-2017.pdf>.
- AVENTURA, T. « Les parcours ». Dans : *Tèrra Aventura*. [en ligne]. (consulté le 08 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.terra-aventura.fr/parcours>.
- BERN, M. « Bienvenue sur le site de la Mission Patrimoine ». Dans : *Mission Bern*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.missionbern.fr/?_ga=2.261448010.654520710.1689146191-1897888944.1666280612.
- BERN, M. « Déposer un projet ». Dans : *Mission Bern*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.missionbern.fr/signaler-un-site?_ga=2.198461800.654520710.1689146191-1897888944.1666280612.
- BESSON, R. « L'hypothèse Des Tiers Lieux Culturels ». Dans : *The Conversation*. [en ligne] (consulté le 18 juin 2023). Disponible sur : <https://theconversation.com/lhypothese-des-tiers-lieux-culturels-92465>.
- BRUN, S. « En images : quand le château de Pau s'illumine ». Dans : *Sud-Ouest*. 4 août 2015. [en ligne]. (consulté le 07 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/pau/en-images-quand-le-chateau-de-pau-s-illumine-7644729.php>.
- BURRET, A. « Etude de la configuration en Tiers-Lieu : la repolitisation par le service ». Thèse de doctorat. Université Lumière Lyon 2. 2017. [en ligne]. (consulté le 13 mai 2023). Disponible sur : https://theses.hal.science/tel-01587759/file/burret_a_these_udl.pdf
- CARBONNEL, S. « Erreur de casting et situation cocasse devant le tribunal de Pau ». Dans : *Sud-Ouest*. 10 juin 2017. [en ligne]. (consulté 15 mars 2023). Disponible sur : <https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/mont/erreur-de-casting-et-situation-cocasse-devant-le-tribunal-de-pau-3317519.php>.
- CASTLE, E. « Escape Castle - Escape Game dans un château (64) ». Dans : *Escape Castle*. [en ligne]. (consulté le 11 juillet 2023). Disponible sur : <https://escape-game-64.com/>.

- CAYRON, G. « Incendies : la “malédiction” des châteaux en Béarn ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 11 mai 2017. [en ligne]. (consulté le 15 mars 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/culture-et-loisirs/patrimoine/incendies-la-malediction-des-chateaux-en-bearn-5026469.php>.
- CCLO. « Bureaux à la demande / Coworking ». Dans : *Communauté de communes de Lacq Orthez CCLO*. [en ligne]. (consulté le 12 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.cc-lacqorthez.fr/travailler-et-entreprendre/accueil-dentreprises/bureaux-a-la-demande/-coworking>. CCLO. « La CCLO : un “territoire d’industrie” » Dans : *Communauté de communes de Lacq Orthez CCLO*. [en ligne]. (consulté le 12 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.cc-lacqorthez.fr/travailler-et-entreprendre/leconomie-sur-le-territoire/la-cclo-un-territoire-dindustrie>.
- CENS. « Définition de CENS ». Dans : *Centre National de ressources textuelles et Lexicales*. [en ligne]. (consulté le 6 mars 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/cens>.
- CENSIER. « Définition de CENSIER ». Dans : *Centre National de ressources textuelles et Lexicales*. [en ligne]. (consulté le 6 mars 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/censier>.
- CHEMPARC. « Le GIP Chemparc au cœur du Bassin Industriel de Lacq ». Dans : *Chemparc*. [en ligne]. (consulté le 15 mai 2023). Disponible sur : <https://www.chemparc.fr/chemparc/>.
- CMN. « Création d’un tiers-lieu au château de Jossigny - CMN ». Dans : *Château et parc de Jossigny - Centre des Monuments Nationaux*. [en ligne]. (Consulté le 30 mai 2023). Disponible sur : <https://www.chateau-jossigny.fr/nos-actualites2/creation-d-un-tiers-lieu-au-chateau-de-jossigny>.
- CMN. « Tiers-lieu au château de Châteaudun : appel à manifestation d’intérêt - CMN ». Dans : *Centre des Monuments Nationaux*. [en ligne]. (Consulté le 30 mai 2023). Disponible sur : <https://www.monuments-nationaux.fr/informations-legales-et-administratives/espace-porteur-de-projet/tiers-lieu-au-chateau-de-chateaudun-appel-a-manifestation-d-interet>.
- CMN. « Communiqué de Presse : Le Centre des Monuments Nationaux ouvre son premier tiers-lieu au château de Jossigny ». Centre des Monuments Nationaux. 3 décembre 2023. [en ligne]. (consulté le 29 juin 2023). Disponible sur : <file:///Z:/LISA/CP%20Ouverture%20tiers%20lieu%20Jossigny.pdf>.
- CMN. « Dossier de presse 2023 ». Centre des Monuments Nationaux. 2023. [en ligne], (consulté le 30 juin 2023). Disponible sur : file:///Z:/LISA/DP%20INTERNATIONAL%202023%20FR_VF_16.05.pdf.
- COMMUN. « Définition de COMMUN ». Dans : *Centre National de ressources textuelles et Lexicales*. [en ligne]. (Consulté le 6 mars 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/commun/1#:~:text=Les%20communs%2C%20dans%20un%20h%C3%B4tel,les%20diff%C3%A9rentes%20parties%20du%20service>.
- CULTURE, M. « La mission « Patrimoine en péril » ». Dans : *Ministère de la Culture*. [en ligne], (consulté le 06 juillet). Disponible sur :

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Monuments-Sites/Interventions-demarches/Subventions-et-dispositifs-fiscaux/La-mission-Patrimoine-en-peril>.

- ENERGIE, T. « Témoigne de Isabelle Rodriguez : Visite guidée au Château de Mont ». Dans : *Total Energie*. 20 avril 2018. [en ligne]. (consulté le 25 novembre 2022). Disponible sur : <https://wiki.totalenergies.com/fr/temoignage/visite-guidee-au-chateau-de-mont>.
- ENERGIE, T. « Témoigne de Jean-Luc Blain : Dans les cuisines du Château de Mont ». Dans : *Total Energie*. 05 juin 2018. [en ligne]. (consulté le 25 novembre 2022). Disponible sur : <https://wiki.totalenergies.com/fr/temoignage/dans-les-cuisines-du-chateau-de-mont>.
- FEUILLANT, L. « Le café-bar associatif ». Dans : *Le Tiers-Lieux des Feuillants*. [en ligne], (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.tierslieudesfeuillants.fr/cafe-bar-associatif/>.
- FIGARO, L. « Le Papillon Rouge Limited () : siret, siren, TVA, adresse... ». Dans : *Le Figaro Entreprise*. [en ligne]. (consulté le 16 mai). Disponible sur : <https://entreprises.lefigaro.fr/le-papillon-rouge-limited-00/entreprise-428656664>.
- FRANÇAISE, A. « Définition de COMMUNAUTÉ ». Dans : *Dictionnaire de l'Académie française*. [en ligne]. (consulté le 16 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C3157>.
- FORÊT, O. « Les forêts publiques, des écosystèmes précieux à préserver ». Dans : *Office national des forêts*. 17 février 2019. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.onf.fr/onf/communes-et-collectivites/+/24::les-forets-publiques-des-ecosystemes-precieux-preserver.html>.
- FORÊT, O. « Forêt domaniale de Bastard : la quiétude tout près de la ville de Pau ». Dans : *Office national des forêts*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.onf.fr/onf/+/a8d::foret-domaniale-de-bastard-la-quietude-tout-pres-de-la-ville-de-pau.html>.
- FRANQUEVILLE, C. « Biodiversité animale ». Dans : *Château de Franqueville* (blog). 19 mars 2021. [en ligne]. (consulté le 08 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.chateau-de-franqueville.com/2021/03/19/biodiversite-animale/>.
- FRANQUEVILLE, P. SERVET, M. « A Thionville, une belle opportunité née d'un accident de parcours ». Dans : *Bulletins des Bibliothèques de France*. [en ligne]. (consulté le 18 juin 2023). Disponible sur : <https://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>.
- GAÏA, A. « Notre décor ». Dans : *Art For Gaïa*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.artforgaia.org/les-nuits-du-chateau/notre-decor/>.
- GAÏA, A. « Dossier de presse : Les Nuits du château ». Dans : *Art For Gaïa*. 2023. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.artforgaia.org/wp-content/uploads/2023/06/Dossier-de-presse-LNDC-2023_VDEF.pdf.
- GAMAURY, J. « Violent incendie à l'ancien château d'Elf-Aquitaine à Mont ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 3 mai 2017. [en ligne]. (consulté le 15 mars 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/mont>.

[gouze-arance-lendresse/violent-incendie-a-l-ancien-chateau-d-elf-aquitaine-a-mont-5027881.php](https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/mourenx/le-chateau-de-mont-veut-renouer-avec-son-histoire-8905664.php).

- G, D. « Le château de Mont veut renouer avec son histoire ». Dans : *Sud-Ouest*. 26 juin 2013. [en ligne]. (consulté le 15 mars). Disponible sur : <https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/mourenx/le-chateau-de-mont-veut-renouer-avec-son-histoire-8905664.php>.
- GENTILHOMMIÈRE : « Définition de GENTILHOMMIÈRE ». Dans : *Centre National de ressources textuelles et Lexicales*. [en ligne]. (consulté le 17 mai 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/gentilhommi%C3%A8re>
- GERARD, A. « La politique publique en faveur des tiers-lieux en région Nouvelle Aquitaine ». Dans : *Nouveaux lieux, Nouveaux liens*, [en ligne], (consulté le 5 juillet 2023). Disponible sur : <https://tierslieux.anct.gouv.fr/fr/les-tiers-lieux-en-region-nouvelle-aquitaine/>.
- GOUVERNEMENT, C. « Autres modes de gestion des services publics locaux ». Dans : *Collectivité local - Gouvernement*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/commande-publique/autres-modes-de-gestion-des-services-publics-locaux>
- GOUVERNEMENT, C. « Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) | collectivites-locales.gouv.fr ». Dans : *Collectivité local - Gouvernement*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales/dotation-dequipement-des-territoires-ruraux-detr>.
- GOUVERNEMENT, F. « L'État confirme son engagement en faveur des tiers-lieux ». Dans : *Gouvernement.fr*. [en ligne]. (consulté le 26 juin 2023). Disponible sur : <http://www.gouvernement.fr/actualite/l-etat-confirme-son-engagement-en-faveur-des-tiers-lieux>.
- GOUVERNEMENT, M. « Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ». Dans : *Ministère de l'économie et des finances et de la souveraineté industrielle et numérique*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/mesures/dotation-soutien-investissement-local-dsil>.
- GOUVERNEMENT, P. « Mesures inédites de soutien pour les budgets de collectivités territoriales dans le 64 - Entreprises, économie, emploi, finances publiques - Actions de l'État - Les services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques ». [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Entreprises-economie-emploi-finances-publiques/Mesures-inedites-de-soutien-pour-les-budgets-de-collectivites-territoriales-dans-le-64>.
- GRENOBLE, A. « Jardin pédagogique à l'école Vallon à Annecy ». Dans : *Académie de Grenoble*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://www1.ac-grenoble.fr/actualites/jardin-pedagogique-a-l-ecole-vallon-a-annecy-122460>
- HISTOIRE, C. « Histoire de nos 4 villages Mont-Gouze-Arance-Lendresse – Histoire de nos 4 villages Mont-Gouze-Arance-Lendresse ». Dans : *Club d'histoire Mont-Gouze-Arance-Lendresse*. [en ligne]. (consulté le 21 mai 2023). Disponible sur : <http://www.histomont.fr/2019/05/17/hello-world/>.

- HISTOIRE NATURELLE, M. « Expositions itinérantes ». Dans : *Muséum national d'Hitsoire Naturelle*. [en ligne]. (consulté le 10 juillet). Disponible sur : <https://www.mnhn.fr/fr/expositions-itinerantes>.
- INSEE. « Définition - Groupement de communes à fiscalité propre | Insee ». Dans : *Insee*. [en ligne]. (consulté le 24 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1883#:~:text=Un%20groupement%20de%20communes%20%C3%A0,%27enl%C3%A8vement%20des%20ordures%20m%C3%A9nag%C3%A8res>.
- JURATS. « Définition de JURATS ». Dans : *Centre National de ressources textuelles et Lexicales*. [en ligne]. (consulté le 2 février 2023). Disponible sur: <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/jurats>.
- LAAS, C. « Le Château des énigmes | Château de Laas ». Dans : *Le château des énigmes*. [en ligne]. (consulté le 11 juillet 2023). Disponible sur <https://www.chateau-énigmes.com/fr/pyrenees-atlantiques>.
- LAMARQUE, S. « Prison ferme requise contre les derniers occupants du château de Mont ». Dans : *La République des Pyrénées*. 18 mai 2018. [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/faits-divers/justice/prison-ferme-requise-contre-les-derniers-occupants-du-chateau-de-mont-5037170.php>.
- LAVARDENS, C. « Dossier de presse 2023 ». Château de Lavardens. 2023. [en ligne]. (consulté le 30 juin 2023). Disponible sur : <https://chateaulavardens.fr/wp-content/uploads/2023/02/Dossier-de-presse-2023.pdf>.
- LE CHÂTEAU, T. « Tiers-Lieu le Château | Lassigny ». Dans : *Tiers-lieu le Château*. [en ligne].(consulté le 20 juin). Disponible sur : <https://www.tllechateau.com>.
- LEGIFRANCE. « Article 1 - Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ». Dans : *Légifrance*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/article_lc/LEGIARTI000006294210.
- LEGIFRANCE. « Droit national en vigueur - Circulaires et instructions - Instruction du 7 janvier 2022 relative à la composition et aux règles d'emploi des dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires en 2022. » Dans : *Légifrance*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf/circ?id=45271>.
- LIKEN. « Présentation de l'association LIKEN ». Dans : *Liken*. [en ligne]. (consulté le 2 juillet 2023). Disponible sur : <https://liken.fr/liken/>.
- FAMILLE, M. « Guide ministériel : Maison d'assistants maternels, à l'usage des services PMI et assistants maternels ». Ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. 2016. [en ligne]. (consulté le 6 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide-ministeriel-MAM-1.pdf>.
- ICI, F. « Terra Aventura fête ses dix ans : quel bilan de l'appli de géocaching en Creuse ? ». Dans : *Ici par France Bleu et France 3*. 6 septembre 2021. [en ligne]. (consulté le 07 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.francebleu.fr/infos/culture-loisirs/terra->

[aventura-fete-ses-dix-ans-quel-bilan-de-l-appli-de-geocaching-en-creuse-1630932037.](#)

- LIMITED, L. « Procès-verbal d'assemblée générales extraordinaire ». Dans : *Le Figaro Entreprise*. 10 décembre 1999. [en ligne]. (consulté le 16 mai). Disponible sur : <https://entreprises.lefigaro.fr/le-papillon-rouge-limited-00/entreprise-428656664>.
- LIMITED, L. « Procès-verbal d'assemblée générales extraordinaire ». Dans : *Le Figaro Entreprise*. 31 juillet 2003. [en ligne]. (consulté le 16 mai). Disponible sur : <https://entreprises.lefigaro.fr/le-papillon-rouge-limited-00/entreprise-428656664>.
- LUMIERE, L. « Spectacle Son et Lumière ». Dans : *Light ZOOM Lumière - Portail de la Lumière et de l'Éclairage*. 15 mars 2014. <https://www.lightzoomlumiere.fr/definition/spectacle-son-et-lumiere/>.
- MIX. « Accueil - Le MI[X] Mourenx - Culture : médiathèque, cinéma – CCLO 64 ». Dans : *Le Mix Maison intercommunale des Cultures et des Sciences*. [en ligne]. (consulté le 10 juin 2023). Disponible sur : <https://www.le-mix.fr/>.
- MONDE, L. « Les friches, “Nouveaux Territoires de l’art” ? ». Dans : *Le Monde* -14 février 2023. [en ligne]. (consulté le 7 juin 2023). Disponible sur : https://www.lemonde.fr/archives/article/2002/02/14/les-friches-nouveaux-territoires-de-l-art_262795_1819218.html.
- MONT, C. « Extrait du registre des délibérations ». Dans : *Commune de Mont*. 06 juin 2018. [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : https://www.mairie-mont.fr/wp-content/uploads/2018/10/06-07-2018-01_achat_chateau_de_mont.pdf.
- MONT, M. « Formation alternance Cheval, Agricole - MFR MONT 64 ». [en ligne]. Dans : *MFR Mont*. (consulté le 15 mai 2023). Disponible sur : <https://www.mfr-mont.fr/>.
- MONT, M. « Plan de Prévention des Risques Technologiques des plates-formes de LACQ – MONT Communes de ABIDOS, LACQ, LAGOR, MONT et OS-MARSILLON (64) - Règlement ». Préfet des Pyrénées Atlantiques. 2014. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : https://www.mairie-mont.fr/wp-content/uploads/2018/11/64396_pprt_lacq_mont_-reglement.pdf.
- MUSICALE, H. « Participez ! Hors Saison Musicale chez vous ! ». Dans : *Hors Saison Musicale*. [en ligne] (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <https://horssaisonmusicale.fr/participez/>.
- MZ, L. « Le MZ, Tiers-lieux associatif et culturel à Thouars ». Dans : *Le MZ*. [en ligne]. (consulté le 17 juin 2023). Disponible sur : <http://le-mz.org/>.
- NATIONALE A. « Proposition de loi n°1151 portant suppression de la région Nouvelle-Aquitaine et rétablissant l'Aquitaine, le Limousin et le Poitou-Charentes comme régions de plein exercice ». Dans : *Assemblée nationale* [en ligne]. (consulté le 2 juillet 2023). Disponible sur : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/textes/116b1151_proposition-loi.
- NATIONALE, M. « Education à l'alimentation et au goût - Thème 4, Fiche 1 : Jardin Pédagogiques ». Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse. 2002. [en ligne]. (consulté le 30 juin 2023). Disponible sur :

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/alimentation/39/7/THEME_jardins_pedagogiques_1231397.pdf.

- NOUVELLE-AQUITAINE, E. « Tiers-Lieux de Nouvelle-Aquitaine, coworking, fablabs, télétravail ». Dans : *Entreprise en Nouvelle Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 28 juin 2023). Disponible sur : <https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/que-fait-la-region-pour-les-entreprises/economie-sociale-et-solidaire/tiers-lieux-le-nouveau-monde-du-travail>.
- NOUVELLE-AQUITAINE, G. « AMI tiers-lieux 2019-2021 ». Dans : *Le Guide des Aides de la Région Nouvelle Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 28 juin 2023). Disponible sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/gda-fiche-pdf/344>.
- NOUVELLE-AQUITAINE, G. « AMI tiers-lieux 2022-2024 ». Dans : *Le Guide des Aides de la Région Nouvelle Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 28 juin 2023). Disponible sur : <https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/amenagement-du-territoire/tiers-lieux-2022-2024>.
- NOUVELLE-AQUITAINE, V. « Pau côté villégiature ». Dans : *Vidéoguide Nouvelle-Aquitaine*. [en ligne]. (consulté le 08 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.videoguidenouvelleaquitaine.fr/destinations/pau-cote-villegiature>.
- NOTRE-DAME, R. « Exposition “RESTAURONS NOTRE-DAME” : Une nouvelle étape à la médiathèque de la Canopée à Paris ». Dans : *Restaurons Notre-Dame*. 24 avril 2022. [en ligne]. (consulté le 10 juillet 2023) Disponible sur : <https://www.restauronsnotredame.org/post/exposition-restaurons-notre-dame-une-nouvelle-etape-a-la-mediathèque-de-la-canopée>.
- OFFENSTADT, N. « Une exploration urbaine (urbex) à Plauen : Sur les traces de la dentelle et de la RDA ». Dans : *Métropolitiques*. 13 janvier 2020. [en ligne]. (consulté le 06 mars 2023). Disponible sur : https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/met_offenstadt.pdf.
- ORTHEZ, M. « Les Musicales - Orthez ». Dans : Orthez Sainte-Suzanne. [en ligne]. (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur <http://www.mairie-orthez.fr/Sports-culture-vie-associative/Culture/Les-Musicales>.
- PATRIMOINE, F. « Fonds impact ». Dans : *Fondation du patrimoine*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/c/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere/fonds-impact/34>.
- PATRIMOINE, F. « Obtenir une aide financière ». Dans : *Fondation du patrimoine*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.fondation-patrimoine.org/soumettre-un-projet/obtenir-une-aide-financiere>.
- PAU, V. « « Henri IV, l’histoire d’un roi », le spectacle son & lumière sera diffusé les 29 et 30 juillet, de 22h à 23h45 ». Dans : *Ville de Pau*. [en ligne]. (consulté le 9 juin 2023). Disponible sur : <https://www.pau.fr/article/henri-iv-lhistoire-dun-roi--le-spectacle-son--lumiere-sera-diffuse-les-29-et-30-juillet-de-22h-a-23h45>.
- PERSEE. « L'extrait, Fabrice ». Dans : *Persée*. [en ligne]. (consulté le 13 juin 2023). Disponible sur : <https://www.persee.fr/authority/179981>.

- PLACES, F. « Urban exploration : Abandoned Castles from South West of France ». Dans : *Forbidden Places*. [en ligne]. (consulté le 15 juin 2023). Disponible sur : <http://www.forbidden-places.net/urban-exploration-abandoned-castles-from-south-west-of-france#1>.
- PIRENEAS. « L'Union catholique des Basses-Pyrénées - 1 avril 1895 ». Dans : *Pireneas, Bibliothèque numérique*. [en ligne]. (consulté le 15 avril 2023). Disponible sur : <https://www.pireneas.fr/ark:/12148/bpt6k5272126m>.
- PYRENEES, L. « Un an de prison ferme pour les derniers occupants du château de Mont ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 8 juin 2018. [en ligne]. (consulté le 15 mars 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/faits-divers/justice/un-an-de-prison-ferme-pour-les-derniers-occupants-du-chateau-de-mont-5088179.php>.
- PYRENEES, L. « Parbayse : Annie Guirauton, toute une vie de costumes ». Dans : *La République des Pyrénées*. 12 mars 2023. [en ligne]. (consulté le 13 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/rendez-vous-de-la-redaction/portraits-de-bearnais/parbayse-annie-guirauton-une-vie-de-costumes-14325032.php>.
- ROSSIGNON, A. « La commune de Mont décidée à racheter l'emblématique château Lestapis ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 12 septembre 2018. [en ligne]. (consulté le 15 mars). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/mont-gouze-arance-lendresse/la-commune-de-mont-decidee-a-racheter-l-emblématique-chateau-lestapis-5076218.php>.
- ROSSIGNON, A. « Lacq-Orthez va vendre l'ancien château d'Elf-Aquitaine ». Dans : *La République Des Pyrénées*. 21 juin 2016. [en ligne]. (consulté le 15 mars). Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/pyrenees-atlantiques/mourenx/lacq-orthez-va-vendre-l-ancien-chateau-d-elf-aquitaine-4985741.php>.
- ROSSI, E. COGNEZ, D. « Guide - Comment créer un tiers-lieu rural ». Familles Rurales. 2020. [en ligne]. (consulté le 20 mai 2023). Disponible sur : <https://tiers-lieux.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org.tiers-lieux/files/ckeditor/actualites/fichiers/guide-2020-web.pdf>.
- ROSSI, E. COPLO, L. AIGRON, L. GENTILE, M. « Chemins Faisant - Histoires de Tiers-lieux ». Familles Rurales. 2020. [en ligne]. (consulté le 22 mai 2023). Disponible sur : <file:///Z:/LISA/Chemins-faisant FAMILLES-RURALES.pdf>.
- SESSION, U. « Château Jim Jones ». Dans : *Urbex Session* [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://urbexsession.com/chateau-jim-jones/>.
- SESSION, U. « Exploration Urbex - Des lieux abandonnés à travers le monde ». Dans : *Urbex Session* [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://urbexsession.com/>.
- SOTTISES, A. « Lacaze... ». Dans : *Lacaze aux Sottises*. [en ligne]. (consulté le 16 juin). Disponible sur : <http://lacaze-aux-sottises.org/page/association/lacaze%E2%80%A6>.

- SQUATS. « Définition de SQUAT ». Dans : *Centre National de ressources textuelles et Lexicales*. [en ligne]. (consulté le 14 avril 2023). Disponible sur : <https://www.cnrtl.fr/definition/squats>.
- TIERS-LIEUX, F. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. (consulté le 14 mai 2023). Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>.
- TIERS-LIEUX, F. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Synthèse - Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. (consulté le 14 mai 2023). Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Synthese-Rapport-2021.pdf>.
- TIERS-LIEUX, L. « Médiathèque ». Dans : *La Coopérative Tiers-lieux*. [en ligne]. (consulté le 24 juin 2023). Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/mediatheque/>.
- TIERS-LIEUX, L. « Historique ». Dans : *La Coopérative Tiers-lieux*. [en ligne]. (consulté le 24 juin 2023). Disponible sur : <https://coop.tierslieux.net/la-cooperative/historique/>.
- TERRITOIRE, A. « Financer des projets d'investissement des communes et groupements de communes dans le milieu rural - DETR ». Dans : *Aides-territoire France Tiers-lieux*. [en ligne]. (consulté le 05 juillet 2023). Disponible sur : <https://francetierslieux.aides-territoires.beta.gouv.fr/b4d8-copie-16h46-financer-des-projets-dinvestissem/>.
- TERRITOIRE, B. « Développer les tiers-lieux d'innovation sociale ». Dans : *Banque des territoires*. [en ligne]. (consulté le 04 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/developper-les-tiers-lieux-dinnovation-sociale>.
- TERRITOIRE, E. « Mont (64300) - Vivre et s'installer ». Dans : *E.Territoire*. [en ligne]. (consulté le 15 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.eterritoire.fr/territoires/nouvelle-aquitaine/pyrenees-atlantiques/mont/64396/26649#:~:text=Population%20et%20g%C3%A9ographie%20de%20Mont,de%2059%20habitants%20au%20km%C2%B2>.
- TERRITOIRES, M. « « Potagers et jardins pédagogiques » : 1354 écoles lauréates ». Dans : *Ministères Écologie Énergie Territoires*. [en ligne]. (consulté le 3 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.ecologie.gouv.fr/potagers-et-jardins-pedagogiques-1354-ecoles-laureates>.
- TOURISME, P. « 30 millions d'euros de retombées économiques... L'incroyable success story de Terra Aventura ! » Dans : *Proximit Tourisme*, 15 octobre 2021. [en ligne], (consulter le 07 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.proximit-tourisme.fr/incroyable-success-story-terra-aventura/>.
- TOURISME, R. « Centre d'art image/imatge - Galerie d'art à ORTHEZ (64) ». Dans : *Réservation Tourisme 64*. [en ligne]. (consulté le 10 juillet 2023). Disponible sur : <https://resa.tourisme64.com/activites/orthez/LOIAQU064FS000F5-centre-d-art-imageimatge/>.

- WEIL, F. BAUDET, S. « Les tiers lieux au service du développement des territoires ruraux, retour d'expérimentation et piste d'inspiration ». Banque des territoires - Caisse des dépôts. 2020. [en ligne]. (consulté le 10 mai 2023). Disponible sur : <https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2020-11/Ex%C3%A9%20brochure%20Tiers%20Lieux%20A4%20V2.pdf>

Sources orales :

- Témoignage de madame de Wanda de Lestapis, réalisé le 28 octobre 2022 par Lisa Deguilhem.
- Témoignage de monsieur Hugues de Lestapis, réalisé le 12 décembre 2022, par Lisa Deguilhem.
- Témoignage de madame Karine Fouchard, réalisé le 22 décembre 2022, par Lisa Deguilhem.
- Témoignage de monsieur Michel Grigt et monsieur Jean-François Letargua, réalisé le 08 mars 2023 par DEGUILHEM Lisa.
- Témoignage de Joël Prudhomme, réalisé le 12 avril 2023, par Lisa Deguilhem.
- Témoignage de monsieur Jacques Guilhemfouert réalisé le 03 mai 2023 par Lisa Deguilhem.
- Entretien avec Monsieur Pierre Domblides, réalisé le 30 mai 2023, par Lisa Deguilhem.
- Témoignage de monsieur Jacques Clavé, réalisé le 1^{er} juin 2023, par Lisa Deguilhem.

Archives :

Archives communales :

- ALCHIMIE(S). « Dossier de préfiguration ». Dans : *Dossier de préfiguration – Association ALCHIMIE(S)*. Commune de Mont.
- ARISTEGUI, M-C. « Mont - Elf ferme le château ». Archives communales. Mont. Non classé. (consulté le 15 octobre 2022).
- AQUITAINE, E. « Lettre de réponse de d'Elf Aquitaine à Monsieur le Maire de Mont ». 05 octobre 1998. Archives communales. Mont. Non classé. (consulté le 15 octobre 2022).
- ARRIEUX, Y. *Activité du conseil municipal de Mont (Basses-Pyrénées) de 1881 à 1884 d'après les délibérations*. Archives communales. Mont. 1W62. (consulté le 10 octobre 2022).
- HISTOIRE, C. *L'ancienne école des filles de Mont, 1852 -1946*. Archives communales. Mont. 1W62. (consulté le 10 octobre 2022).
- (de) LESTAPIS, B. *Mont – De l'an 1800 env. avant notre ère à l'an 1975*. 1975. Archives communales. Mont. 1W62. (consulté le 10 octobre 2022).

- *Déclaration d'utilité publique : Projet d'achat de la propriété « de Lestapis » à Mont (1970-1971)*. Archives communales. Mont. 6W15. (consulté le 10 octobre 2022).
- *Conseil municipal – Délibération : Extraits (1852, 1904 – 1982)*. Archives communales. Mont. 1W8. (consulté le 12 octobre 2022).
- « *Acte d'achat du Château de Mont par la commune de Mont* ». Archives communales. Mont. Non classé. (consulté le 20 avril 2023).
- « Titre inconnu ». Dans : *Sud-Ouest édition Béarn et Soule*. 11 octobre 2011. Archives communales. Mont. non classé. (consulté le 13 octobre 2022).
- « Après l'incendie du château de Mont, La Renaissance ». Dans : *Sud-Ouest édition Béarn et Soule*. 18 juin 2018. Archives communales. Mont. Non classé. (consulté le 15 octobre 2022).
- « Cadastre Napoléonien de Mont ». Archives communales. Mont. 1W62. (consulté le 15 octobre 2022).
- « Matrices cadastrales des propriétés bâties et des propriétés non bâties de la commune de Mont ». Archives communales. Mont. Non classé. (consulté le 15 octobre 2022).
- « Matrices cadastrales des propriétés non bâties commune de Mont (de Lagor) ». DATE. Archives communales. Mont. Non classé. (consulté le 15 octobre 2022).

Archives Communautaires de Pau :

- « Programme de la visite de Monsieur KHROUCHCHEV dans les BASSES-PYRENEES ». Dans : *Voirie, organisation d'événements, 1950-1970*. 08 mars 1960. Archives communautaires Pau Béarn Pyrénées. 11W_PAU962. (consulté le 25 octobre 2022).

Archives Départementales :

- (de) LESTAPIS, A. *Mise au point concernant la famille de Lestapis*. 1955. Archives départementales. Pyrénées Atlantiques. BIB U152/8. (consulté le 19 octobre 2022).
- INCONNU, A. « Lettres ». Dans : *Dossier Lestapis de Mont (1809 – 1810)*, Archives départementales. Pyrénées Atlantiques. 2 J 508. (consulté le 19 octobre 2022).
- INCONNU, A. « Lettres ». Dans : *Dossier Lestapis de Pau (1806 – 1852)*, Archives départementales. Pyrénées Atlantiques. 2 J 508. (consulté le 19 octobre 2022).
- INCONNU, A. « Transformation d'une villa, pour M. de Lestapis (1938-1939) ». Dans : *Fonds Noutary*. Archives départementales. Pyrénées Atlantiques. 20 J 120. (consulté le 19 octobre 2022).
- « Registre militaire d'Adrien de Lestapis ». Archives départementales. Pyrénées Atlantiques. [en ligne]. (consulté le 19 octobre 2022). Disponible sur : <https://earchives.le64.fr/archives-en-ligne/ark:/81221/r369329z3v2vdk/f1?context=militaire::156394>.

Archives privées :

- DUGAS, R. « Témoignage écrit de Mme Renée Dugas », par Nicole Vital. (consulté le 8 février 2023).
- TOULOUSE, M. « Annonce de Vente - château de Mont ». Dans : *Propriété de France*. N°57. par Hugues de Lestapis. (consulté le 24 avril 2023).
- HISTOIRE, C. *Dossier château de Mont*. par l'Association du club d'Histoire de Mont. (consulté le 3 octobre 2022).
- « Comptes rendus du comité de pilotage ». Dans : *Château de Mont GED Mont*. (consulté le 5 mai 2023).
- (de) LESTAPIS, H. « Recherches généalogiques sur la famille de Lestapis ». (consulté le 12 décembre 2023).

TABLEAU DE FIGURE :

Figure 1 : DEGUILHEM, L. « Arbre généalogique de la famille de Lestapis, 1^{er} et 2^e générations ». [Infographie]. 23 février 2023.

Figure 2 : Auteur inconnu. « Portrait d'Adrien-Pierre de Lestapis (1780 – 1852) » [Peinture]. Date inconnue. Archives de Madame Wanda de Lestapis.

Figure 3 : Auteur inconnu. « Portrait de Pierre-Firmin de Lestapis (1786 – 1866), [peinture]. Date inconnue. Archive de Madame Wanda de Lestapis.

Figure 4 : STAHL, D. « Calon Ségur, app. à M. Lestapis (Firmin) ». [dessin]. Date inconnue. Dans : *Gallica*. [en ligne]. (consulté le 13 février 2023). Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b7741972k>.

Figure 5 : Auteur inconnu. « Maison de maître d'Adrien Pierre de Lestapis ». [Gravure]. vers 1831. Archive de Monsieur Hugues de Lestapis.

Figure 6 : Auteur inconnu. « Portrait d'Henry-François de Lestapis ». [Peinture]. Date inconnue. Archive de Monsieur Hugues de Lestapis.

Figure 7 : DEGUILHEM, L. « Arbre généalogique de la famille de Lestapis à partir d'Adrien-Pierre de Lestapis ». [Infographie]. 23 février 2023.

Figure 8 : Auteur inconnu. « Portrait de Pierre de Lestapis ». [Photographie]. Date inconnue. Archive de Monsieur Hugues de Lestapis.

Figure 9 : Auteur inconnu. « Portrait de Samuel de Lestapis ». [Photographie]. Date inconnue. Archive de Madame Wanda de Lestapis.

Figure 10 : Auteur inconnu. « Portrait de Gabrielle du Cheyron du Pavillon ». [Photographie]. Date inconnue. Archive de Madame Wanda de Lestapis.

Figure 11 : Auteur inconnu. « Hall d'entrée du château de Mont à l'époque d'Elf Aquitaine ». [Photographie]. Date inconnue. Archive de Jean-François Letargua.

Figure 12 : Auteur inconnu. « Photographie du monte plat, Château de Mont, à l'époque du château abandonné ». [Photographie]. Date inconnue. « Château Jim Jones ». Dans : *Urbex Session* [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://urbexsession.com/chateau-jim-jones/>.

Figure 13 : Auteur inconnu. « Bibliothèque, Château de Mont à l'époque d'Elf Aquitaine ». [Photographie]. Date inconnue. Archive de Jean-François Letargua.

Figure 14 : Auteur inconnu. « Chambre du président, Château de Mont à l'époque d'Elf Aquitaine ». [Photographie]. Date inconnue. Archive de Jean-François Letargua.

Figure 15 : Auteur inconnu. « Photographie façade sud extérieure, Château de Mont ». [Photographie]. 2013. Archive de la Communauté de Communes Lacq-Orthez.

Figure 16 : Auteur inconnu. « Photographie du hall d'entrée, château de Mont, Urbex Session, date inconnue ». [Photographie]. Date inconnue. « Château Jim Jones ». Dans : *Urbex Session*

[en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://urbexsession.com/chateau-jim-jones/>.

Figure 17 : Auteur inconnu. « Photographie intérieure, château de Mont ». [Photographie]. Date inconnue. « Château Jim Jones ». Dans : *Urbex Session* [en ligne]. (consulté le 20 avril 2023). Disponible sur : <https://urbexsession.com/chateau-jim-jones/>.

Figure 18 : Auteur inconnu. « Photographie de l'incendie du château de Mont ». [Photographie]. 03 mai 2017. Archive de Monsieur Joël Prudhommes.

Figure 19 : Auteur inconnu. « Photographie de l'incendie du château de Mont ». [Photographie]. 03 mai 2017. Archive de Monsieur Joël Prudhommes.

Figure 20 : Auteur inconnu. « Photographie de l'incendie du château de Mont ». [Photographie]. 03 mai 2017. Archive de Monsieur Joël Prudhommes.

Figure 21 : Auteur inconnu. « Photographie de l'incendie du château de Mont ». [Photographie]. 03 mai 2017. Archive de Monsieur Joël Prudhommes.

Figure 22 : Auteur inconnu. « Tableau représentant les cinq types de tiers-lieux ». [Infographie]. Date inconnue. « Pour aller plus loin ». Dans : *La Lettre de l'OCIM. Musées, Patrimoine et culture scientifiques et techniques*, n°177. [En ligne]. (consulté le 1^{er} juin 2023). Disponible sur : <http://journals.openedition.org/ocim/2575>.

Figure 23 : Auteur inconnu. « Tableau de répartition des tiers-lieux en France et par région ». [Infographie]. Date inconnue. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>.

Figure 24 : « Photographie satellite de la commune de Mont avec les limites administratives ». [Photographie]. Date inconnue. Géoportail.

Figure 25 : Auteur inconnu. « Espace de bureau partagé d'Artix ». [Photographie]. Date inconnue. « CCLO coworking - Découvrez le projet » Dans : *Oyat Concept & Solutions*. [en ligne]. Disponible sur : <http://oyat-cs.fr/portfolio/cclo-coworking/>.

Figure 26 : Auteur inconnu. « Plan du Mix ». [Photographie]. Date inconnue. « Plan du MI[X] - Le MI[X] Mourenx - Culture : médiathèque, cinéma – CCLO 64 ». Dans : *Le MI[X]*. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.le-mix.fr/le-mix/plan-du-mix>.

Figure 27 : Auteur inconnu. « Hôtel de ville de Mont avant la restauration ». [Photographie]. Date inconnue. Commune de Mont.

Figure 28 : Auteur inconnu. « Hôtel de ville de Mont après la restauration ». [Photographie]. Date inconnue. Commune de Mont.

Figure 29 : Auteur inconnu. « Plan d'aménagement du parvis de la mairie ». [Photographie]. Date inconnue. Commune de Mont.

Figure 30 : Auteur inconnu. « Café associatif du tiers-lieu de Thouars ». [Photographie]. Date inconnue. « Le MZ, Tiers-lieux associatif et culturel à Thouars ». Dans : *Le MZ*. [en ligne]. (consulté le 17 juin 2023). Disponible sur : <http://le-mz.org/>.

Figure 31 : Auteur inconnu. « Tiers-lieu : Le Château, Lassigny ». [Photographie]. Date inconnue. « Tiers-Lieu le Château | Lassigny ». Dans : *Tiers-lieu le Château*. [en ligne].(consulté le 20 juin). Disponible sur : <https://www.tllechateau.com>.

Figure 32 : CADET, P. « Le château de Jossigny dans son parc ». [photographie]. Date inconnue. « Création d'un tiers-lieu au château de Jossigny - CMN ». Dans : *Château et parc de Jossigny - Centre des Monuments Nationaux*. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.chateau-jossigny.fr/nos-actualites2/creation-d-un-tiers-lieu-au-chateau-de-jossigny>.

Figure 33 : ALCHEMIE(S), A. « Calendrier prévu pour la préfiguration ». [Photographie]. 2021. Dans : *Dossier de préfiguration*. Commune de Mont.

Figure 34 : Auteur inconnu. « Les partenaires des tiers-lieux ». [Infographie]. Date inconnue. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>.

Figure 35 : Auteur inconnu. « Photographie du groupe scolaire de Mont ». [Photographie]. Date inconnue. Commune de Mont.

Figure 36 : Auteur inconnu. « L'économie des tiers-lieux ». [Infographie]. Date inconnue. « Nos territoires en action : Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir ! ». Rapport. France Tiers-Lieux. 2021. [en ligne]. Disponible sur : <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>.

Figure 37 : Auteur inconnu. « Cartes et légendes représentant l'accessibilité des tiers-lieux autour de la commune de Mont ». [Cartes]. Date inconnue.

Figure 38 : CHAPUT, E. « Photos du marché du Printemps d'avril 2022, organisé autour du château de Mont ». [Photographie]. 2022. Commune de Mont.

Figure 39 : CHAPUT, E. « Stand de médiation lors du marché du Printemps 2023 ». [Photographie]. 2023. Commune de Mont.

Figure 40 : DEGUILHEM, L. « Activité coloriage du château de Mont proposé lors du marché du printemps 2023 ». [Dessin]. 2023. Commune de Mont.

Figure 41 : DEGUILHEM, L. « Exemple d'un jeu des sept erreurs réalisées pour le marché du printemps 2023 ». [Photographie]. 2023. Commune de Mont.

Figure 42 : DEGUILHEM, L. « Exemple d'un jeu des sept erreurs réalisées pour le marché du printemps 2023 ». [Photographie]. 2023. Commune de Mont.

Figure 43 : Auteur inconnu. « Château de Mont pendant le Mont Festival ». [Photographie]. 2022. Commune de Mont.

Figure 44 : Auteur inconnu. « Château de Mont pendant le Mont Festival ». [Photographie]. 2022. Commune de Mont.

Figure 45 : Auteur inconnu. « Château de Mont illuminé pendant le Mont Festival ». [Photographie]. 2022. Commune de Mont.

Figure 46 : CHAPUT, E. « Le groupe Sextuor Alba dans l'église de Mont ». [Photographie]. 2022. Commune de Mont.

Figure 47 : CHAPUT, E. « Le groupe Sextuor Alba dans l'église de Mont ». [Photographie]. 2022. Commune de Mont.

Figure 48 : Auteur inconnu. « Plan intérieur actuel du château de Mont, 1er étage ». [Plan]. 2018. Commune de Mont.

Figure 49 : Auteur inconnu. « Exposition Chef d'œuvre d'Anglet, exposé à la médiathèque de la Canopée à Paris ». [Photographie]. Date inconnue. « Exposition "RESTAURONS NOTRE-DAME" : Une nouvelle étape à la médiathèque de la Canopée à Paris ». Dans : *Restaurons Notre-Dame*. 24 avril 2022. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.restauronsnotredame.org/post/exposition-restaurons-notre-dame-une-nouvelle-etape-a-la-mediathèque-de-la-canopée>.

Figure 50 : Auteur inconnu. « Café associatif du tiers-lieu les feuillants à Poitiers ». [Photographie]. Date inconnue. « Café associatif - Tiers-lieu des Feuillants ». Dans : *Choose and work*. [en ligne]. (consulté le 13 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.chooseandwork.fr/space/czw-p6483-cafeassociatiftierslieudesfeuillants-salledereunionformation-poitiers>.

Figure 51 : BRUN, S. « Le son et lumière de huit minutes est composé de quinze tableaux retraçant l'histoire du roi Henri IV ». [Photographie]. Date inconnue. « En images : quand le château de Pau s'illumine » Dans : *Sud-Ouest*. 4 août 2015. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/pau/en-images-quand-le-chateau-de-pau-s-illumine-7644729.php>.

Figure 52 : Auteur inconnu. « Nuits Solaires, Château Montrésor ». [Photographie]. Date inconnue. « Les Nuits Solaires à Montrésor (Indre-et-Loire) ». Dans : *Les plus beaux villages de France*. Date inconnue. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/agenda/les-nuits-solaires-a-montresor-indre-et-loir/https%3A//www.les-plus-beaux-villages-de-france.org/fr/agenda/les-nuits-solaires-a-montresor-indre-et-loir/>.

Figure 53 : DEGUILHEM, L. « Site Internet de la municipalité de Mont ». [Capture d'écran]. Dans : *Commune de Mont*. 25 juin 2023. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.mairie-mont.fr/decouvrir-la-commune/presentation-de-la-commune-de-mont/>.

Figure 54 : DEGUILHEM, L. « Exemple de la page concernant le château de Mont sur le site internet de la Mairie de Mont ». [Illustration]. 10 juillet 2023.

Figure 55 : DEGUILHEM, L. « Panneau de médiation Terra Aventura ». [Photographie]. 09 juillet 2023.

Figure 56 : DEGUILHEM, L. « Cache contenant les Poï'z ». [Photographie]. 09 juillet 2023.

Figure 57 : AVENTURA, T. « Poi'z Alambic, sur le thème du vin et des spiritueux ». [PNG]. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.terra-aventura.fr/les-poiz#thematic-215>.

Figure 58 : DEGUILHEM, L. « Cache contenant les Poi'z ». [Photographie]. 09 juillet 2023.

Figure 59 : Auteur inconnu. « Parc de l'aire de jeux de Mont ». [Photographie]. Date inconnue. Dans : *Commune de Mont*. 06 juin 2018. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.mairie-mont.fr/wp-content/uploads/2018/11/hy7g0665-2.jpg>.

Figure 60 : Auteur inconnu. « Aire de jeux de Mont ». [Photographie]. Date inconnue. Dans : *Commune de Mont*. 06 juin 2018. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.mairie-mont.fr/wp-content/uploads/2018/11/aire-de-jeux-mont-2.jpg>.

Figure 61 : DEGUILHEM, L. « Photographie de la balustrade du Château ». 21 février 2023.

Figure 62 : DEGUILHEM, L. « Photographie de la balustrade du Château ». 21 février 2023.

Figure 63 : Auteur inconnu. « Périmètre travaux Château de Mont ». [Photographie]. Date inconnue.

Figure 64 : GIADA CONNESTARI, C. « Des petits sentiers pour courir en toute tranquillité » [Photographie]. Date inconnue. « Forêt domaniale de Bastard : la quiétude tout près de la ville de Pau ». Dans : *Office national des forêts*. [en ligne]. (consulter le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.onf.fr/onf/+a8d::foret-domaniale-de-bastard-la-quietude-tout-pres-de-la-ville-de-pau.html>

Figure 65 : GIADA CONNESTARI, C. « Un parcours sportif pour les plus motivés ! » [Photographie]. Date inconnue. « Forêt domaniale de Bastard : la quiétude tout près de la ville de Pau ». Dans : *Office national des forêts*. [en ligne]. (consulter le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.onf.fr/onf/+a8d::foret-domaniale-de-bastard-la-quietude-tout-pres-de-la-ville-de-pau.html>

Figure 66 : Auteur inconnu. « Ruche au château de Franqueville ». [Photographie]. Date inconnue. « Biodiversité animale ». Dans : *Château de Franqueville*, 19 mars 2021, <https://www.chateau-de-franqueville.com/2021/03/19/biodiversite-animale/>.

Figure 67 : Auteur inconnu. « Photos du théâtre de Verdure de Pau, vide ». [Photographie]. Date inconnue. « Pau côté villégiature ». Dans : *Vidéoguide Nouvelle-Aquitaine*. [en ligne]. (consulter le 08 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.videoguidenouvelleaquitaine.fr/destinations/pau-cote-villegiature>.

Figure 68 : LE DEODIC, D. « L'été à Pau au théâtre de Verdure à Pau le 21 juillet 2021 avec Toybloïd en ouverture ! ». [Photographie]. 21 juillet 2021. Dans : *Sud-Ouest*. (21 juillet 2021). [en ligne]. Disponible sur : <https://www.sudouest.fr/pyrenees-atlantiques/pau/l-ete-a-pau-un-festival-populaire-qui-attire-depuis-40-ans-4215409.php>.

Figure 69 : Auteur inconnu. « Exemple de jardin pédagogique réalisé à l'école Vallon d'Annecy ». [Photographie]. Date inconnue. « Jardin pédagogique à l'école Vallon à Annecy ». Dans : *Site de l'académie de Grenoble*. Disponible sur : <https://www1.ac-grenoble.fr/actualites/jardin-pedagogique-a-l-ecole-vallon-a-annecy-122460>

Figure 70 : DEGUILHEM, L. « Exemple d'un livret à propos de l'histoire du château » [Infographie]. 25 juin 2023. Commune de Mont.

Figure 71 : LAFFITTE, A. « Annie au milieu du « grenier des merveilles » de l'association La Cage Ouverte à l'étage de la mairie de Parbayse ». [Photographie]. Date inconnue. Dans : *La République des Pyrénées*. 12 mars 2023. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.larepubliquedespyrenees.fr/rendez-vous-de-la-redaction/portraits-de-bearnais/parbayse-annie-guirauton-une-vie-de-costumes-14325032.php>.

Figure 72 : Auteur inconnu. « Compagnie Illicite Bayonne ». [Photographie]. Date inconnue. Dans : *Compagnie Illicite Bayonne*. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.compagnie-illicite.com/>.

Figure 73 : Auteur inconnu. « Photographie du spectacle de la Belle au Bois Dormant ». [Photographie]. Date inconnue. Dans : *Compagnie Illicite Bayonne*. [en ligne]. Disponible sur : <https://www.compagnie-illicite.com/>.

Figure 74 : Auteur inconnu. « Notre Décor ». Dans : *Art For Gaïa*. [en ligne]. (consulté le 06 juillet 2023). Disponible sur : <https://www.artforgaia.org/les-nuits-du-chateau/notre-decor/>.